

Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada

Troisième édition | 2018



CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATION

L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Remerciements

La troisième édition du présent Code de pratiques est en préparation depuis sept ans. L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) exprime son appréciation sincère à Amy Morris de la BC SPCA pour sa recherche, sa coordination et son soutien à la rédaction, à la D^{re} Sherlyn Spooner et à la D^{re} Colleen Marion pour leurs contributions importantes à l'élaboration du Code de pratiques ainsi qu'au D^r Warren Skippon et au D^r Shane Renwick pour leur leadership.

L'ACMV désire aussi remercier les membres du sous-comité des petits animaux qui ont rédigé, fourni de la rétroaction et prodigué des conseils au cours de la période de sept ans : D^{re} Patricia Turner, D^{re} Carol Morgan, D^{re} Alice Crook, D^r Tim Zaharchuk, D^r Jim Berry, D^{re} Michelle Lem, M^{me} Barb Cartwright, D^{re} Michelle Groleau, D^r Tim Arthur, M^{me} Christine Archer, D^r Chris Bell, D^r Doug Whiteside, D^r Michael Cockram, D^{re} Patricia Alderson, D^r Trevor Lawson, D^{re} Gilly Griffin et D^{re} Marilyn Keaney.

L'ACMV remercie les organisations suivantes et leurs représentants qui ont été consultés lors de la révision du Code afin de fournir de la rétroaction avant la publication : les associations provinciales de médecins vétérinaires et les organismes de réglementation de la médecine vétérinaire, les écoles de médecine vétérinaire canadiennes, l'American Veterinary Medical Association, la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Club canin canadien, Le Conseil consultatif mixte de l'industrie des animaux de compagnie (PIJAC), la Coalition nationale pour les animaux de compagnie et Technologues et techniciens vétérinaires agréés du Canada.

Préface

Depuis la publication de la deuxième édition du Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada en 2007, notre société et la science ont progressé à l'égard du traitement sans cruauté des chiens. Au cours des dix dernières années, de nouvelles données scientifiques ont été publiées sur le comportement des chiens, le logement, les enjeux liés à la fin de vie, le transport, la nutrition, l'euthanasie et le bien-être général des chiens. Cette troisième édition du Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada reflète les nouvelles données scientifiques et l'évolution de notre relation avec les chiens.

Le Code de pratiques a été mis à jour afin de refléter l'évolution des valeurs à l'égard des animaux qui s'est manifestée au cours de la dernière décennie. Les chiens sont maintenant reconnus par le public et certains organes législatifs comme des êtres sensibles qui ont la capacité de sentir, de percevoir et de vivre des expériences. Cette reconnaissance a influencé la façon dont les humains interagissent avec les chiens ainsi que les attentes pour les normes de soins qui leur sont prodigués, qu'il s'agisse d'un chien de famille, d'un chien de travail ou d'un chien d'élevage et de concours.

Le présent document est le fruit des efforts concertés de nombreux professionnels qui ont donné librement et généreusement de leur temps et ont communiqué leurs connaissances.

Mahatma Gandhi a dit : « La grandeur d'une nation et ses progrès moraux peuvent être jugés par la manière dont elle traite ses animaux. » Le Comité sur le bien-être animal de l'ACMV espère que le Canada sera considéré comme une grande nation en partie pour la contribution fournie par ce document progressif.

Table des matières

Remerciements	i
Préface	ii
Bibliographie	vi
Glossaire	vii
Liste des sigles.....	xi
Introduction.....	1
Section 1. Environnement des animaux (installations d'hébergement et de manipulation).....	3
1.1 Installations	3
1.1.1 Construction	3
1.1.2 Température.....	4
1.1.3 Toits.....	4
1.1.4 Plafonds	5
1.1.5 Planchers	5
1.1.6 Ventilation	6
1.1.7 Humidité	6
1.1.8 Éclairage	7
1.1.9 Bruit.....	7
1.2 Enclos et aires d'activité	8
1.2.1 Principes généraux de l'hébergement.....	8
1.2.2 Enclos primaire à l'extérieur.....	10
1.2.3 Aire d'isolement.....	11
1.2.4 Espace réservé pour la parturition	12
1.3 Hygiène	13
1.4 Élimination des déchets.....	15
1.5 Contrôle des animaux nuisibles.....	15
1.6 Sécurité du bâtiment et situations d'urgence.....	16
Section 2. Eau et aliments.....	18
2.1 Aliments.....	18
2.1.1 Lignes directrices pour l'alimentation.....	18
2.1.2 Règlements et lignes directrices régissant les aliments commerciaux pour animaux	19
2.1.3 Diètes maison et diètes d'aliments crus.....	19
Diètes maison	19
Diètes d'aliments crus.....	20
2.1.4 Ajouts aux aliments	20
2.2 Eau.....	22



Section 3. Bien-être animal	24
3.1 Principes de gestion de la santé	24
3.1.1 Surveillance	24
3.1.2 Tenue de dossiers et identification	25
3.1.3 Soins de santé	28
Parasites et maladies infectieuses	28
Tiques	29
Parasites intestinaux.....	30
Ver du cœur (<i>Dirofilaria immitis</i>)	30
Strongles pulmonaires.....	31
Parvovirus.....	31
Dermatophytes (teigne).....	32
3.1.4 Vaccins.....	34
3.2 Formation et tâches des préposés.....	35
3.3 Comportement, socialisation, dressage et enrichissement	37
3.3.1 Comportement.....	37
3.3.2 Socialisation	37
3.3.3 Dressage.....	39
3.3.4 Enrichissement.....	40
 Section 4. Pratiques d'élevage	 42
4.1 Accouplement responsable	42
4.1.1 Génétique, conformation et tempérament.....	42
Génétique.....	42
Conformation.....	44
Tempérament et caractéristiques de la race	44
4.1.2 Constitution saine.....	45
Antécédents de reproduction.....	46
Examen physique.....	47
Carrière de reproduction	48
Maladies infectieuses qui affectent une constitution saine	49
4.2 Manipulation, retenue et toilettage	50
4.3 Placement des chiots et des chiens	52
4.4 Considérations pour les chiens de travail	55
4.5 Vieillesse et retraite.....	56
Considérations pour le logement des chiens âgés.....	57
Considérations alimentaires pour les chiens âgés.....	57
Problèmes de santé des chiens âgés	58
 Section 5. Transport	 60

Section 6. Considérations de in de vie et euthanasie.....	64
6.1 Considérations de fin de vie.....	64
6.2 Euthanasie.....	64
6.3 Élimination des restes animaux.....	66
Bibliographie.....	69
Annexe A. Besoins énergétiques au repos.....	74
Annexe B. État corporel.....	76
Annexe C. Cinq libertés.....	77
Annexe D. Sommaire des exigences.....	78



Bibliographie

Les sources d'information suivantes ont servi de ressources fondamentales pour la rédaction du Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada et elles ne sont pas habituellement citées lorsqu'elles sont utilisées. Les auteurs les ont jugées comme des sources fiables en vue de l'intégration dans le Code de pratiques, car elles proviennent d'organes réglementaires et législatifs hautement respectés dans des territoires à l'extérieur du Canada. Lorsqu'une référence bibliographique directe n'est pas fournie, les normes contenues dans le Code proviennent des documents de référence suivants :

- AUSTRALIAN CAPITAL TERRITORY. (2010). *Animal welfare (Welfare of dogs in the ACT) Code of Practice 2010*. Consulté au : <http://www.legislation.act.gov.au/di/2010-85/current/pdf/2010-85.pdf> Dernière consultation le 19 février 2018.
- CITY OF GOLD COAST. (2009). *Code of Practice: For the Keeping and Breeding of Cats and Dogs*. Consulté au : <http://www.goldcoast.qld.gov.au/documents/bf/breeder-code-practice.pdf> Dernière consultation le 19 février 2018.
- IRELAND. (2010). *Dog Breeding Establishments Act*. Consulté au : <http://www.irishstatutebook.ie/eli/2010/act/29/enacted/en/pdf> Dernière consultation le 19 février 2018.
- NEW SOUTH WALES. (2009). *Animal welfare code of practice breeding dogs and cats*. Consulté au : http://www.dpi.nsw.gov.au/_data/assets/pdf_file/0004/299803/Breeding-dogs-and-cats-code-of-practice.pdf Dernière consultation le 19 février 2018.
- NEW ZEALAND. (2010). *Animal Welfare (Dogs) Code of Welfare 2010*. Consulté au : <https://www.mpi.govt.nz/document-vault/1428> Dernière consultation le 19 février 2018.
- TASMANIA. (2012). *Animal welfare guideline: Breeding dogs*. Consulté au : [http://www.dpiw.tas.gov.au/inter,nsf/Attachments/LBUN-8SM6EG/\\$FILE/Animal%20Welfare%20Guideline_Breeding%20Dogs..pdf](http://www.dpiw.tas.gov.au/inter,nsf/Attachments/LBUN-8SM6EG/$FILE/Animal%20Welfare%20Guideline_Breeding%20Dogs..pdf) Dernière consultation le 19 février 2018.
- UNITED STATES. (1966). *Animal welfare act of 1966, P.L. 89-544*. Consulté au : http://www.aphis.usda.gov/animal_welfare/downloads/awa/awa.pdf Dernière consultation le 19 février 2018.
- VICTORIA. (2002). *Code of practice for the operation of breeding and rearing establishments*. Consulté au : <http://www.dpi.vic.gov.au/pets/aboutpets/legislation-and-regulation/domestic-animal-businesses/operation-ofbreeding-establishments> Dernière consultation le 19 février 2018.

Glossaire

Terme	Déinition
Acte sans cruauté	Actes qui favorisent un bien-être adéquat et minimisent les souffrances.
Adulte	Chien qui a atteint son seuil de croissance, habituellement âgé de deux ans ou plus.
Agressivité	Comportement vocal ou physique qui se veut menaçant et peut se traduire par des blessures physiques.
Animaux nuisibles	Animaux sauvages, y compris les insectes ou autres invertébrés, qui sont perçus comme étant en conflit avec les humains, leurs animaux ou leurs biens.
Assainissement	Combinaison d'un nettoyage et d'une désinfection.
Canidé	Tout animal de la famille des Canidæ.
Castration	Ablation chirurgicale des testicules d'un chien mâle (aussi « stérilisation »).
Chaleur	État de la femelle quand elle est réceptive aux avances du mâle et peut être accouplée. Pour la plupart des chiennes, le cycle œstral est de trois semaines et survient environ tous les six mois.
Chenil	Installation où les chiens sont accouplés, dressés et logés.
Chien	Se dit techniquement du chien mâle, mais est communément utilisé comme terme générique pour les chiens des deux sexes.
Chiot	Chien âgé de moins de 12 mois.
Comportement	Acte, réaction ou comportement d'un animal dans diverses circonstances.
Comportement stéréotypé	Comportement répétitif et invariant anormal sans but ou fonction évidente.
Conditionnement	Forme d'apprentissage du comportement selon lequel la réponse devient de plus en plus fréquente ou de plus en plus prévisible dans un environnement donné à la suite d'un renforcement qui est habituellement fourni comme stimulus ou récompense pour une réaction désirée.
Conformation	Forme, structure et agencement des parties du corps selon les standards de la race.
Constitution saine	Décrit un chien qui est mentalement et physiquement en santé, en bonne condition et sans défauts anatomiques qui affaiblissent les fonctions vitales. Pour les chiens de race, une constitution saine comprend la capacité de s'acquitter avec succès des tâches habituellement exécutées par la race.
Contre-conditionnement	Remplacement d'un comportement ou d'une réaction non désirée par l'association de gestes positifs accompagnant le stimulus.
Croisement	Chien dont le géniteur et la génitrice appartiennent à deux races différentes, tandis qu'un chien de race est issu de deux parents de la même race.

Croisement consanguin	Accouplement de deux chiens étroitement apparentés. Par exemple, le père et la fille.
Croisement éloigné	Accouplement d'animaux de la même race, mais sans lien de parenté.
Démarche	Séquence de mouvements des jambes (comme une marche ou une course) qui permet au chien d'avancer.
Désensibilisation	Technique de modification du comportement qui expose graduellement (en demeurant toujours en deçà du seuil induisant la peur) le chien à un stimulus jusqu'à ce que le stimulus ne provoque plus de réaction de peur.
Désinfecter	Tuer des micro-organismes laissés à la surface après le nettoyage en utilisant un produit désinfectant approprié.
Eau potable	Eau propre à la consommation sans risque de problèmes de santé.
Éleveur	Personne qui élève des chiens, surtout à des fins d'accouplement.
Employés	Toutes les personnes travaillant dans les chenils, y compris les préposés.
Enclos	Structure créée par des barrières naturelles ou artificielles pour contenir un ou plusieurs chiens dans une aire où ils mangeront, feront de l'exercice et dormiront qui comprendra notamment une niche, un local, une aire d'exercice ou une cage.
Enclos primaire	Enclos où un chien passe la majorité de son temps au cours d'une période de 24 heures.
Entier	Chien qui n'a pas été stérilisé.
Enrichissement	Méthode d'amélioration de l'environnement et des soins comportementaux des chiens dans le contexte des besoins comportementaux.
Étalon	Chien mâle utilisé à des fins d'accouplement.
Euthanasie	Acte d'induire la mort non cruelle d'un chien.
Géniteur	Père d'un chiot ou d'une portée.
Génitrice	Chienne d'une paire de géniteurs avant ou après l'accouplement. Mère d'un chiot ou d'une portée de chiots.
Hyperactivité	Comportement qui est fréquemment caractérisé par un chien qui « fait les cent pas », aboie et détruit les objets en les mâchonnant.
Léthargie	Comportement caractérisé par une tranquillité excessive, l'absence de jeu chez les chiots, des périodes de sommeil prolongées et/ou l'inappétence. Elle peut être un signe de maladie.
Nettoyage (nom)	Élimination des contaminants ou des agents causant des maladies.
Nettoyer (verbe)	Éliminer les contaminants physiques et microbiologiques comme la saleté, la crasse, les fèces et les taches en ayant recours à des méthodes physiques et en lavant avec un détergent approprié.

Nœuds	Fourrure emmêlée dans une boule épaisse.
Œstrus	Période de temps restreinte pendant laquelle la femelle est réceptive aux activités sexuelles, communément appelée période de « chaleur ».
Ovariohystérectomie	Ablation chirurgicale de l'utérus et des ovaires d'une femelle. Il s'agit d'une ovariectomie lors de l'ablation uniquement des ovaires.
Parturition	Processus de mise bas par la mère.
Pathogène	Agent qui cause des infections ou des maladies, y compris une bactérie, un virus, un champignon ou un protozoaire.
Pedigree	Document indiquant l'ascendance d'un chien : un genre d'arbre généalogique. Aux fins d'enregistrement, il faut au moins un pedigree de trois générations et jusqu'à cinq générations lorsqu'il s'agit d'une race nouvelle reconnue.
Plasticité	Changement du comportement animal suscité par l'exposition à des stimulus, comme le changement des conditions environnementales.
Race	Groupe d'animaux au sein d'une espèce qui comporte des ancêtres communs et certaines caractéristiques distinctes, habituellement produites par une sélection délibérée. Au Canada, les races sont officiellement reconnues en vertu de l'autorité de la <i>Loi sur la généalogie des animaux</i> .
Race pure (de)	Chien dont le géniteur et la génitrice représentent la même race et sont eux-mêmes de lignée pure. Pour les races officiellement reconnues, un animal peut seulement être représenté pour vente comme chien de race pure s'il se conforme à la définition dans les statuts de l'association autorisée de la race.
Relation vétérinaire-client-patient	Existence d'une relation immédiate entre le médecin vétérinaire, son patient et le propriétaire. Les médecins vétérinaires doivent avoir soigné le patient durant une période de temps prescrite afin de poser un diagnostic et de recommander un traitement pour le chien particulier.
Reproduction en lignée	Appariement de chiens de la même race et ayant un ancêtre commun, à l'exception de ceux de la famille immédiate. Par exemple, l'accouplement d'un chien avec la mère de la génitrice.
Socialisation	Processus d'exposition contrôlée et positive d'un animal à sa propre espèce, à d'autres animaux et personnes et à des stimulus nouveaux. Il est essentiel pour le développement d'un comportement normal.
Stérilisation	Opération chirurgicale par laquelle on prive un chien mâle ou femelle de la faculté de se reproduire (castrer ou châtrer).
Stress	Réponse physiologique à certains stimulus. Dans certaines circonstances, cela peut aider un chien à gérer la situation. La réponse de stress peut être associée soit à des émotions positives (p. ex., excitation, éveil) ou à des émotions négatives (p. ex., anxiété, frustration), selon la nature du stimulus ou de la perception du chien à l'égard de ce stimulus.

Tempérament	Caractère, disposition et tendances d'un chien. Les caractéristiques du comportement d'un chien sont relativement stables à la longue et lors de situations semblables. Le tempérament d'un chiot peut changer avec l'âge.
Transmissible	Peut être transmise d'une personne ou d'un animal à une autre personne ou à un autre animal.
Vecteur	Insecte, tique ou autre animal qui peut transmettre une maladie.
Zoonose	Maladie qui peut être transmise entre les humains et les animaux.



Liste des sigles

Sigle	Nom
AAFCO	Association of American Feed Control Officials
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ACMV	Association canadienne des médecins vétérinaires
AVMA	American Veterinary Medical Association
BER	Besoin énergétique au repos
CCC	Club canin canadien
CCPA	Conseil canadien de protection des animaux
CNAC	Coalition nationale pour les animaux de compagnie
FCSAA	Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux
IATA	Association du transport aérien international
NEC	Note d'état corporel
NRC	National Research Council (États-Unis)
PIJAC	Conseil consultatif mixte de l'industrie des animaux de compagnie
SPCA	Société canadienne de protection des animaux
RVCP	Relation vétérinaire-client-patient



CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

L'Association canadienne des médecins vétérinaires
Troisième édition | 2018

Introduction

Le présent ouvrage est la troisième édition du Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada et il a été compilé par le Comité sur le bien-être des petits animaux de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) en remplacement de la deuxième édition publiée en 2007. De vastes recherches ont été effectuées dans les nouvelles études scientifiques et les normes existantes partout dans le monde afin de servir de guide pour la rédaction du présent document. Beaucoup de professionnels de la santé animale et d'experts en la matière ont été consultés afin de fournir les renseignements les plus exacts et à jour. Le Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada a été envoyé à des intervenants dans les domaines du bien-être animal et des soins animaux afin d'obtenir leurs commentaires et leur rétroaction. La version finale du document a été approuvée par le Comité sur le bien-être animal de l'ACMV et le Conseil exécutif de l'ACMV. Pour les personnes intéressées à la réalisation de recherches plus poussées, une bibliographie est incluse à la fin du présent document.

Le présent Code de pratiques peut s'appliquer à divers environnements de chenils où des chiens sont gardés à des fins d'élevage, allant d'une résidence privée à de grandes installations d'élevage. Certaines sections du présent Code de pratiques peuvent aussi s'appliquer à divers environnements où les chiens sont logés, y compris des installations de pension de longue durée, des installations de garde

de courte durée, des fourrières municipales ou des refuges pour animaux. Dans certains cas, des documents déjà publiés peuvent servir de source complémentaire d'information ou être une meilleure référence pour les normes de soins dans certains types de chenils, notamment les Normes de soins canadiennes pour les animaux de refuge.¹

La structure du présent Code de pratiques varie grandement de celle de l'édition antérieure parce que les auteurs désiraient aligner plus étroitement cet ouvrage sur les Codes de pratiques du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE), des codes reconnus à l'échelle nationale en matière de soins aux animaux utilisés pour la production d'aliments, de fibres et de fourrure. Comme dans le cas des codes du CNSAE, les lois en matière de bien-être animal ou de contrôle animalier actuellement en vigueur dans chaque province détermineront le degré d'application du présent Code de pratiques dans chaque chenil. Lorsque le Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada est intégré aux lois locales en matière de bien-être animal et de contrôle animalier, cette nouvelle structure peut accroître l'efficacité d'application.

L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) est une organisation nationale de médecins vétérinaires et non un organe législatif.

Le présent Code de pratiques insiste sur l'importance de la relation vétérinaire-client-patient (RVCP). Vu que les médecins vétérinaires du Canada sont régis en vertu des lois provinciales, la définition d'une

¹ <https://www.veterinairesauCanada.net/documents/normes-de-soins-canadiennes-pour-les-animaux-des-refuges>

RVCP pourra varier d'une province à l'autre. Dans l'ensemble des provinces et des territoires, la RVCP démontre l'importance d'une relation de travail et d'une interaction entre le vétérinaire, son patient canin et le propriétaire du chien. Les médecins vétérinaires doivent avoir examiné le patient pendant une période prescrite raisonnable afin de pouvoir poser un diagnostic et de recommander un traitement pour un chien particulier. Lorsqu'il existe une RVCP appropriée, les chiens seront en meilleure santé, ils seront placés avec de meilleurs taux de succès dans des foyers permanents et les éleveurs seront reconnus comme respectant les meilleures pratiques d'élevage.

Dans le présent document, nous avons pris soin de respecter et d'intégrer les concepts éthiques tels qu'énoncés dans les « Cinq libertés pour le bien-être animal ». Ces libertés sont les suivantes :

- Ne pas souffrir de la faim et de la soif
- Ne pas souffrir d'inconfort
- Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies
- Pouvoir exprimer les comportements propres à l'espèce
- Ne pas éprouver de peur ou de détresse

On peut consulter un énoncé complet sur ces cinq libertés à l'Annexe C.

Le présent Code de pratiques est conçu afin d'aider les éleveurs à promouvoir avec succès la santé et le bien-être de leurs animaux. Il peut aussi servir d'outil de référence pour les exploitants de chenils, y compris ceux qui présentent des chiens lors de concours ou qui possèdent des chiens de travail. Il a pour objectif de servir de ressource aux membres du public lors de la recherche des meilleurs éleveurs pour les chiens choisis. Il permettra aux futurs propriétaires de chiens de poser les questions pertinentes afin d'évaluer la connaissance des éleveurs concernant le respect

des soins aux animaux ainsi que la santé et les traits de comportement des chiens. Les propriétaires pourront aussi évaluer, en personne, la façon dont on s'occupe des chiens dans un chenil et juger de manière adéquate s'ils sont prêts à fournir des soins appropriés à leur futur chien.

Une table des matières exhaustive est fournie afin de faciliter la navigation du document. Le Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada est rédigé de manière conviviale pour le lecteur en ayant recours à un vocabulaire courant plutôt qu'à des termes scientifiques lorsque cela est approprié. Un glossaire présentant les définitions des termes médicaux et scientifiques est également inclus. Le contenu du présent Code de pratiques pourra ne pas s'appliquer à toutes les circonstances. Par exemple, la taille idéale des cages et des enclos dépendra de la race, de l'âge, de l'aménagement des installations, du temps consacré par les employés aux activités sociales et de l'enrichissement offert. De plus, afin d'assurer le bien-être de chaque chien, il est important de tenir compte de sa personnalité unique. Pour que le Code de pratiques réponde pleinement aux attentes, il est dans l'intérêt supérieur des personnes participant aux soins et à la manipulation des chiens et des chiots d'adapter leurs pratiques afin de satisfaire aux exigences et aux recommandations décrites dans le Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada.

Par ailleurs, il va de soi que, au fur et à mesure que de nouvelles recherches seront disponibles et que les pratiques de gestion seront modifiées, le présent Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada subira aussi des modifications.

Section 1

Environnement des animaux (installations d'hébergement et de manipulation)

Installations

Les installations ont un impact direct sur la santé et le bien-être des chiens qui y résident. Le plan et la conception auront une incidence importante sur la facilité de gestion et d'entretien du chenil pendant de nombreuses années.

Lors du choix de l'emplacement d'un nouveau chenil, il faut considérer une foule de facteurs, dont l'espace requis pour les aires d'exercice extérieures, un drainage suffisant, l'accès aux services publics et l'éclairage. Les restrictions de zonage locales, les règlements administratifs, les codes du bâtiment et les normes doivent être respectés. Il faut aussi tenir compte de la proximité des voisins et du potentiel de plaintes liées au bruit lors du choix de l'emplacement. Une planification à l'avance, des discussions avec d'autres exploitants de chenils et des médecins vétérinaires ainsi que des visites de chenils agréés existants faciliteront la conception de l'aménagement d'un nouveau chenil.

Construction¹

EXIGENCES

1. Construire les murs intérieurs et les cloisons avec des matériaux qui ont été traités ou enduits d'un produit qui les rend lisses, assure leur durabilité, permet de les laver et de les désinfecter et les protège contre l'humidité.
2. Les installations satisfont aux exigences de construction locales, y compris les normes de sécurité incendie des lois locales pertinentes.
3. Seulement des matériaux non toxiques ont été utilisés pour les endroits avec lesquels les chiens entrent en contact direct.
4. Les murs intérieurs sont en bon état, sans rebords pointus ou autres caractéristiques pouvant causer des blessures.
5. Les murs et clôtures sont solides, en bon état, d'une hauteur suffisante et ne comportent pas d'ouvertures suffisamment grandes pour permettre aux animaux de s'échapper.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Il faut protéger les portes, les dormants et les châssis de fenêtre en bois contre l'humidité et la pénétration par des insectes, des oiseaux et des animaux qui peuvent causer des dommages aux installations et des torts aux chiens. Le bois traité peut être toxique pour les chiens.
- b. Il faut entreposer les matériaux combustibles, comme le papier, les copeaux de bois, dans un endroit à l'épreuve du feu.

¹ Certaines exigences peuvent ne pas s'appliquer aux petits élevages dans les maisons privées (par exemple, certaines des exigences les plus strictes concernant les plafonds, les drains de sol, les murs et les planchers).

Température

La température ambiante est gérée par la ventilation, la lumière du soleil, l'ombre, une isolation appropriée et un système de chauffage et de climatisation d'appoint. Beaucoup de races de chiens tolèrent un éventail de températures ambiantes pourvu qu'ils soient au sec, à distance des courants d'air néfastes, qu'ils aient un lit adéquat et aient eu le temps de s'adapter à la température. Il faut considérer les facteurs comme la conformation de la race, l'âge et l'état de santé général.

EXIGENCES

1. Maintenir une température qui permet d'optimiser le confort des chiens dans le chenil.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Tenir compte de la conformation de la race, de la longueur et de la densité du pelage, de l'âge et du niveau d'activité en lien avec les conditions météorologiques ambiantes lors de l'ajustement de la température dans l'environnement.
- b. Fournir un environnement plus chaud ou plus froid au besoin pour les chiens extrêmement âgés, jeunes, brachycéphales et infirmes. Cela peut comprendre l'ajout de lampes infrarouge, de ventilateurs ou de literie supplémentaire.
- c. Éviter les fluctuations de température qui peuvent causer de l'inconfort durant les températures extrêmes.
- d. Assurer une température au repos confortable : elle se situe entre 10°C à 25°C pour la plupart des chiens.
- e. Fournir un toit réfléchissant isolé.
- f. Fournir un plancher isolé.

Toits

EXIGENCES

1. Le recouvrement du toit, cloué sur la couverture ou directement sur les solives de toit, doit être installé de manière à empêcher les insectes, les oiseaux et les animaux nuisibles pour les bâtiments ou les chiens de pénétrer dans les installations.
2. Le toit est recouvert de matériaux appropriés afin d'éliminer les fuites et l'exposition des chiens aux intempéries.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Concevoir les toits et les plafonds afin de prévenir les écarts de température importants.

Plafonds

EXIGENCES

1. Les plafonds sont construits de matériaux étanches et la finition est comparable à celle des murs et des cloisons.
2. Les plafonds, les murs et les cloisons sont contigus afin d'éliminer les fissures par lesquelles peuvent s'introduire les insectes, les oiseaux et les animaux qui peuvent être nuisibles pour les bâtiments et les chiens.
3. Sceller et traiter les joints entre les plafonds, les murs et les cloisons afin qu'ils puissent être nettoyés et désinfectés.

Planchers

Les chiens en pension sont constamment en contact avec le plancher de l'enclos. Il est essentiel pour le confort du chien et la santé des pattes que la surface fournisse une bonne traction, qu'elle soit stable, propre et sèche et qu'elle soit libre de débris ou de matériaux de construction dangereux. Un contact constant avec les surfaces rugueuses peut causer des traumatismes aux pieds et à la peau. Une variété de surfaces dans l'enclos permettra aux chiens de choisir la surface qu'ils préfèrent pour dormir, éliminer et jouer.

EXIGENCES

1. Assurer une bonne santé des pattes en construisant des planchers solides. Un plancher en grillage ou en lattes est inacceptable. S'assurer que le plancher puisse soutenir le chien sans s'affaisser.
2. Construire les planchers en matériaux étanches, comme du béton verni ou d'autres matériaux, qui fournissent une surface lisse facile à nettoyer et à désinfecter.
3. Les planchers sont en bon état et offrent une bonne traction afin de prévenir les glissades et les blessures.
4. Le drain mesure au moins 10 cm.
5. Un cache-drain est utilisé et il est conçu de manière à minimiser le risque de blessure pour les chiens.
6. Construire le plancher avec une pente minimale de 2,1 cm/m vers les drains afin que les chiens gardés dans l'enclos ne soient pas en contact continu ou prolongé avec une section du plancher qui est mouillée.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Construire une plate-forme surélevée ou offrir un lit profond afin d'assurer le confort des chiens.
- b. Étendre les surfaces étanches jusqu'à une hauteur d'au moins 15 cm sur les murs.
- c. S'assurer que le plancher offre de la traction et une surface stable afin d'éviter une blessure causée par une glissade.
- d. Façonner des recouvrements étanches afin de prévenir les crevasses ou les fissures.
- e. Sceller et incliner les planchers afin de permettre un drainage dans un délai de 5 minutes.
- f. La taille idéale du drain est de 15 cm.

Ventilation

Une circulation de l'air adéquate est essentielle pour la prévention des maladies respiratoires, le maintien des niveaux d'humidité appropriés, le contrôle des odeurs et le maintien d'une température confortable. Le nombre de changements d'air par heure est extrêmement important et dépend du nombre de chiens logés en rapport avec la taille de l'installation. Une source d'air frais est cruciale. La recirculation de l'air intérieur propage les contaminants, les virus, les bactéries et les moisissures. Les courants d'air, les refroidissements et l'humidité excessivement élevée sont néfastes pour les chiens de tous les âges et favorisent les maladies respiratoires.

EXIGENCES

1. Les systèmes de ventilation et de chauffage sont construits de manière à fournir de l'air frais et à permettre un échange d'air adéquat ainsi que le maintien de conditions environnementales optimales pour toutes les saisons.
2. Fournir une ventilation additionnelle en utilisant des ventilateurs d'extraction et/ou la climatisation lorsque les températures ambiantes dépassent 26°C.

Humidité

Une ventilation adéquate, y compris le recours à des échangeurs d'air, à des déshumidificateurs, à des humidificateurs et à des ventilateurs selon le cas, aidera à contrôler l'humidité.

Des taux d'humidité relative de moins de 25 % sont associés à un inconfort accru et à la sécheresse des muqueuses et de la peau, ce qui peut causer une peau crevassée et de l'irritation. Les taux d'humidité élevés peuvent produire de la condensation au sein de la structure du bâtiment et sur les surfaces intérieures ou extérieures avec la croissance subséquente de moisissures et de champignons.² Lorsqu'elle est combinée à une température élevée, l'humidité élevée peut aussi accroître le stress causé par la chaleur.

EXIGENCES

1. Contrôler les taux de l'humidité intérieure de manière à assurer le confort des animaux, à minimiser le risque de transmission des maladies animales, à prévenir les dommages à l'intégrité structurelle du bâtiment et de son contenu et à prévenir l'accumulation d'humidité excessive qui peut promouvoir la croissance des moisissures.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Maintenir l'humidité entre 35 et 50 %.
- b. Dans l'éventualité où il n'est pas possible de maintenir adéquatement des taux d'humidité relative appropriés, consulter un expert en chauffage et en ventilation.

2 Rapport du Comité consultatif fédéral-provincial de l'hygiène du milieu et du travail, Guide technique pour l'évaluation de la qualité de l'air dans les immeubles à bureaux, ministère de la Santé nationale et du bien-être, Cat. No. H46-2/93-166 Erev ISBN 0-662-23846-X Température et humidité.

Éclairage

EXIGENCES

1. L'éclairage est adéquat et permet de voir clairement toutes les aires intérieures du chenil.
2. Un éclairage minimum de huit heures par jour est fourni. L'éclairage maximum est comparable à la durée des heures de lumière naturelle pendant la journée.
3. Au minimum, il y a huit heures consécutives pendant lesquelles il y a un éclairage artificiel minimal ou absent pour les chiens afin d'assurer un repos de bonne qualité.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Se servir de la lumière du soleil afin de fournir l'éclairage et s'assurer que les chiens ont des zones ombragées qui ne sont pas exposées à la lumière directe du soleil.

Bruit

Il faut gérer le bruit occasionné par le jappement des chiens afin de respecter les règlements locaux en matière de bruit ainsi que les exigences en matière de santé et de sécurité, tout en tenant compte de l'instinct naturel du chien à communiquer par la vocalisation.

Le jappement est une forme de communication avec les autres espèces et entre les membres de l'espèce canine et il fait partie d'un comportement social normal. Les chiens sont des animaux sociaux et leur isolement d'autres chiens ou des humains peut donc occasionner des problèmes de comportement comme un jappement répétitif. Les employés des chenils devraient éviter d'encourager un comportement de jappement indésirable, par exemple, en évitant de crier. Il est préférable que les chiens soient récompensés lorsqu'ils cessent de japper et participent à des comportements favorables comme en s'assoiant, en se couchant ou en restant en place.

EXIGENCES

1. Utiliser des matériaux qui optimisent l'insonorisation lors de la construction ou de la rénovation d'une installation.
2. Maintenir un environnement où le niveau de son moyen est inférieur à 85 dB.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

On peut réduire l'impact du bruit causé par le jappement en ayant recours à l'une ou plusieurs des méthodes suivantes :

- a. Utiliser des matériaux de construction conçus pour l'insonorisation ou d'autres matériaux appropriés pour réduire la transmission du bruit, comme les pentures à fermeture douce et des systèmes de ventilation ou de chauffage silencieux.
- b. Prendre soin de bien sélectionner l'emplacement des chiens afin d'éviter une excitation inutile par les humains, les chiens incompatibles et les chiennes en chaleur.

- c. Quand cela est réalisable, il faut tenter de limiter la stimulation visuelle qui peut susciter les jappements. Citons en exemple des cyclistes, d'autres chiens qui font de l'exercice et les préposés à la livraison.
- d. Mettre les chiens en groupe afin de promouvoir un comportement calme et de minimiser les jappements.
- e. Dresser les chiens à cesser de japper sur demande et désensibiliser les chiens aux bruits qui stimulent le jappement comme la sonnerie de porte et les cognements à la porte.

Enclos et aires d'activité

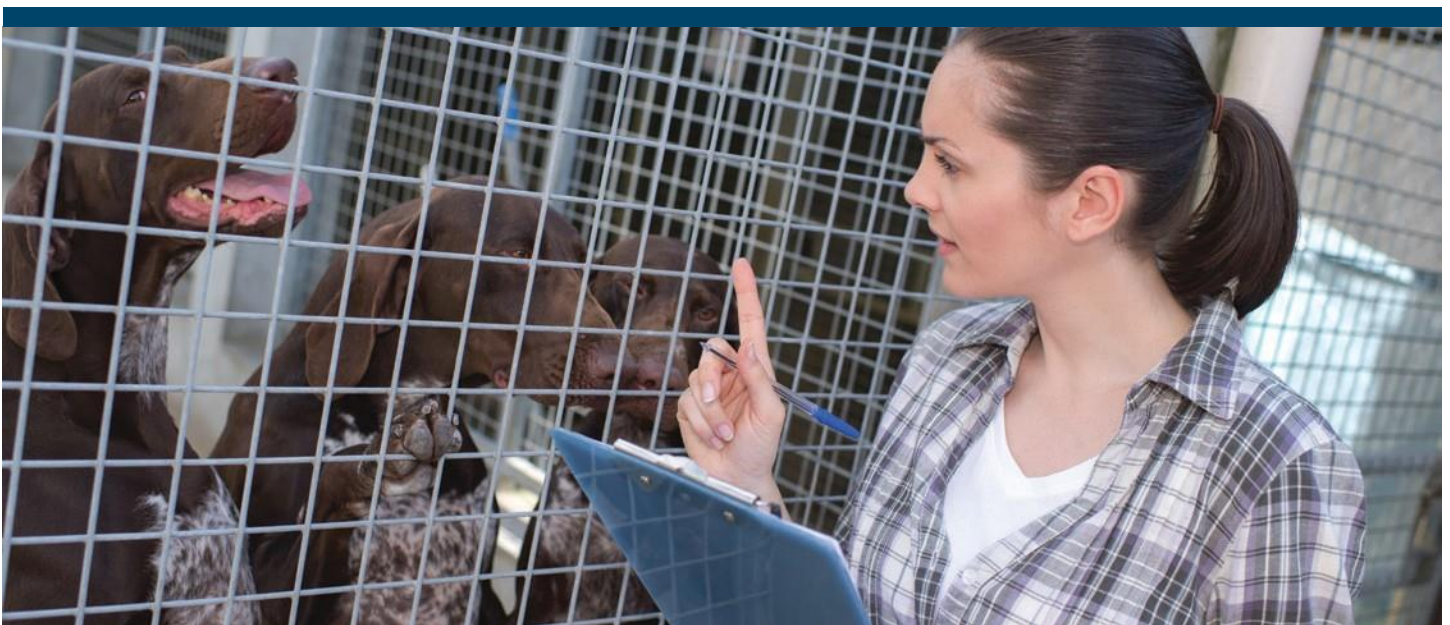
Principes généraux de l'hébergement

Un logement optimal pour les chiens permet aux animaux de faire de l'exercice, de socialiser et de manifester autant de comportements normaux que possible. Un environnement sécuritaire minimise le risque de blessure et de stress et contribue au bien-être général. La réduction du risque de transmission de maladie aura un impact positif sur la santé générale de l'animal dans l'installation.

L'enclos primaire et l'aire d'exercice peuvent être combinés en un seul espace pour chaque chien ou divisé en sections selon la fonction. Cependant, la totalité de l'espace auquel le chien a accès doit répondre aux besoins quotidiens du chien. Ces besoins quotidiens incluent l'alimentation, l'eau, le repos, l'élimination, l'exercice, la socialisation et l'interaction avec les humains.

L'exercice est une considération primordiale pour les chiens. Si des aires d'exercice séparées ne sont pas prévues, la taille de l'enclos doit être ajustée afin de fournir de l'espace pour l'exercice et un programme d'exercice quotidien doit être mis en place (à l'extérieur si les conditions météorologiques le permettent).

Les exigences et les recommandations suivantes s'appliquent aux logements intérieurs et extérieurs désignés comme étant l'enclos primaire du chien, y compris l'hébergement en groupe.



EXIGENCES

1. Les femelles en chaleur ne sont pas logées avec les mâles entiers.
2. Les chiens manifestant de l'agressivité envers les autres chiens ne sont pas logés avec des chiens incompatibles.
3. Les chiots âgés de moins 10 semaines sont logés avec leur mère dans un enclos séparé des autres chiens. La vermifugation et les vaccins initiaux sont effectués avant l'âge de 10 semaines ou selon les directives d'un médecin vétérinaire afin de minimiser le risque de transmission de maladies.
4. Un enclos primaire pour les chiens :
 - i. permet aux chiens de se coucher à plat sur le côté à l'extérieur de leur lit dans l'aire de sommeil;
 - ii. permet aux chiens de se déplacer librement, ce qui inclut la capacité de marcher et de faire demi-tour facilement, de se déplacer facilement pour ajuster leur posture, y compris de s'étirer, de branler la queue sans toucher les murs ou le plafond de l'enclos, de se tenir en position debout normale à leur pleine hauteur sans toucher les murs ou le plafond de l'enclos et de se coucher sans toucher un autre chien;
 - iii. prévoit une aire de sommeil distincte pour le chien qui est sèche et dotée d'une literie suffisante qui est propre, sèche et confortable et est appropriée pour la taille et le pelage du chien;
 - iv. permet au chien d'uriner et de déféquer à distance de ses aires de sommeil et d'alimentation;
 - v. empêche l'urine et les fèces de contaminer les enclos voisins;
 - vi. est doté d'une aire pour placer et attacher les bols de nourriture et d'eau afin de prévenir la contamination et le déversement des bols et d'éviter de salir le contenu de l'enclos et de permettre aux animaux de manger et de boire librement;
 - vii. ne contient pas de structure ni d'objets dangereux qui pourraient causer des blessures;
 - viii. contient des stratégies d'enrichissement y compris des jouets, la possibilité de contacts appropriés pour l'espèce, ce qui inclut d'autres chiens et des humains ainsi que de l'exercice approprié;
 - ix. est évalué quotidiennement afin d'assurer la compatibilité des chiens qui partagent un enclos ou sont logés dans des enclos voisins; il faut séparer les chiens qui manifestent des comportements qui pourraient causer des blessures, occasionner du stress ou prévenir l'accès à la nourriture, à la literie ou aux ressources de l'espace;
 - x. est doté d'au moins un côté permettant au préposé d'observer le chien et au chien de regarder à l'extérieur;
 - xi. fournit une aire d'activité distincte qui est assez grande pour permettre aux chiens de faire de l'exercice ainsi que de socialiser et de jouer librement avec d'autres chiens ou humains et qui permet l'accès à l'extérieur lorsque les conditions météorologiques sont favorables;
 - xii. prévoit une aire de logement distincte où on peut conduire les chiens pendant le nettoyage de leur enclos; les chiens ne doivent pas être retournés à leur enclos primaire jusqu'à ce qu'il soit sec.
5. Il n'est pas permis d'attacher les chiens (c.-à-d. l'utilisation de chaînes ou de cordes pour attacher le chien à un objet fixe comme un poteau ou un édifice) comme méthode de confinement d'un chien à un enclos primaire ou comme seul moyen de contention.
6. Tout dispositif de retenue utilisé pour attacher le chien lui permet de bouger d'une manière qui est sécuritaire, prévient l'emmêlement et ne pèse pas plus de 10 % du poids corporel du chien.



7. Exigences minimales pour les dimensions de l'enclos primaire³

Hauteur du chien mesurée à l'épaule du chien (cm)	Surface (m ²)	Largeur (m)	Hauteur (m)
70 ou plus	15	2,40	1,80
40 à 70	10	1,80	1,80
20 à 40	6	1,40	1,20
5 à 20	4	1	1,20

Les exigences minimales liées aux dimensions de l'enclos primaire s'appliquent à la garde d'un seul chien adulte. Pour les chiennes et les chiots âgés de moins de huit semaines, on fournira 10 % d'espace additionnel par chiot. Si deux chiens adultes ou plus sont gardés dans un enclos, on augmentera les dimensions minimales précisées pour l'enclos de 1,5 m² pour chaque chien gardé dans l'enclos.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- Fournir plus d'espace lorsque cela est possible.
- Fournir une aire d'exercice distincte qui est un prolongement de l'enclos primaire.
- Si le chien est attaché, il faut fournir un dispositif de retenue qui est au moins cinq fois la longueur du chien mesurée du museau à la queue.
- Surveiller les chiens lorsqu'ils sont attachés.

Enclos primaire à l'extérieur

On peut offrir des enclos extérieurs comme mode de contention primaire pour les races adaptées à l'extérieur qui ont été acclimatées aux températures saisonnières et régionales.

La section sur les exigences et principes généraux de l'hébergement (1.2.1) s'applique aux enclos primaires à l'extérieur.

3 CITY OF GOLD COAST. (2009). *Code of practice: For the keeping and breeding of cats and dogs*. Consulté au: <http://www.goldcoast.qld.gov.au/documents/bf/breeder-code-practice.pdf>

EXIGENCES

1. Un abri et la protection contre les éléments dans l'enclos primaire et l'aire d'activité, si elle est distincte, y compris une protection contre les rayons du soleil, le vent, la pluie, la neige fondante, la neige ainsi que le froid et la chaleur extrêmes.
2. Un abri indépendant, comme une niche, est accessible aux chiens en tout temps. Cet abri se compose d'un toit et de murs solides qui sont suffisamment hauts pour permettre au chien de se tenir complètement debout, d'une porte qui est assez grande pour permettre au chien d'entrer et de sortir facilement ainsi que d'un plancher solide construit de manière à demeurer au sec. La superficie de l'enclos est assez grande pour permettre au chien de faire demi-tour et de se coucher confortablement.
3. L'abri contient une literie et de l'isolation appropriées, comme de la paille, afin de garder les animaux propres, secs et au chaud.
4. Les chiens qui sont incapables de tolérer la vie à l'extérieur devront avoir accès à l'intérieur, notamment et non exclusivement les chiens qui sont âgés, malades ou blessés.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Fournir un abri qui est à l'épreuve des intempéries et est imperméable.
- b. Fournir une ventilation qui prévient l'accumulation d'humidité et d'odeurs.
- c. Fournir une entrée et un couloir qui sont séparés de l'aire de sommeil.
- d. Attacher un volet de canevas ou de caoutchouc à l'entrée.
- e. Installer la structure au-dessus du sol.
- f. Utiliser des bols de nourriture et d'eau qui préviennent le gaspillage.

Aire d'isolement

Le but d'une aire d'isolement et d'une période de quarantaine consiste à réduire la propagation des maladies. Une aire d'isolement est conçue pour les chiens nouvellement acquis qui peuvent vivre une période d'incubation de maladies et/ou les chiens qui reçoivent un traitement pour une maladie transmissible ou que l'on soupçonne d'avoir une telle maladie. La période de quarantaine pour les nouveaux arrivants se fonde sur un plan de santé et de bien-être déjà en place. Pour les incidents liés aux maladies, la quarantaine sera de la durée appropriée selon l'opinion du vétérinaire. Les humains sont des porteurs importants de certaines maladies infectieuses. Il est crucial de faire preuve de la prudence appropriée afin d'assurer que les maladies ne sont pas transmises aux humains ou par les humains à d'autres chiens.

EXIGENCES

1. Une aire d'isolement qui est complètement séparée de la population existante de chiens en santé.
2. Des chiens nouvellement acquis et les chiens qui sont soupçonnés d'être atteints d'une maladie contagieuse ou qui reçoivent un traitement pour une maladie contagieuse ne sont pas logés simultanément dans la même aire.
3. L'aire d'isolement minimise le mouvement de l'air vers les autres zones.
4. De l'espace suffisant est toujours fourni afin de permettre au chien de se coucher, de boire, de manger et de faire ses besoins. Le chien a une aire appropriée pour le mouvement et l'exercice ainsi que des jouets pour l'enrichissement, à moins de recommandation contraire du médecin vétérinaire.
5. Il y a une zone permettant aux employés de s'acquitter de leurs tâches quotidiennes, y compris les traitements médicaux, le nettoyage, l'alimentation et l'interaction sociale.
6. Le matériel et l'équipement de nettoyage sont conçus seulement pour l'aire d'isolement et ne sont pas accessibles aux chiens.
7. Les bols de nourriture et d'eau sont nettoyés dans l'aire d'isolement et lavés dans un évier qui est désinfecté après l'utilisation.
8. Des désinfectants et des protocoles d'hygiène appropriés sont utilisés selon les affections. Les désinfectants sont utilisés conformément aux recommandations du fabricant.
9. Les employés ont reçu une formation adéquate sur les protocoles de quarantaine.
10. Les protocoles de désinfection et d'hygiène sont strictement appliqués à l'aire d'isolement, y compris pour l'ensemble de la literie et des linges réutilisables.
11. Les déchets et les articles jetables sont placés dans des sacs de poubelle avant d'être enlevés de l'aire d'isolement et ils sont jetés immédiatement.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Une source d'eau courante chaude et froide est présente dans l'aire d'isolement.
- b. Les procédures d'exploitation de l'aire d'isolement sont affichées en évidence à l'intérieur et à l'extérieur de l'aire.
- c. L'aire d'isolement possède un conduit de ventilation séparé.

Espace réservé pour la parturition

Une boîte de parturition est conçue afin de protéger les chiots durant la naissance et les premiers jours en limitant leurs mouvements de manière sécuritaire, en les protégeant du froid et du danger d'écrasement ou d'étouffement par la mère. Une boîte de parturition se compose de quatre cloisons et d'un plancher. Dans la boîte, il peut y avoir des rails dotés de goujons qui peuvent servir à empêcher la mère de pousser un chiot accidentellement contre le mur et de l'étouffer en se couchant sur lui. Un espace de parturition se compose d'une boîte de parturition et d'une aire séparée qui permettent à la mère d'avoir accès à de la nourriture et à de l'eau et de se reposer et faire ses besoins à distance des chiots.

EXIGENCES

1. Assurer une supervision humaine adéquate et l'accès à de l'assistance humaine durant la période de parturition et après la naissance des chiots.
2. La boîte de parturition comporte une superficie de plancher qui est deux fois et demie la taille de la mère.
3. Une literie absorbante pour garder la mère et les chiots propres et secs.
4. Les excréments sont retirés de l'espace de parturition au moins deux fois par jour ou plus souvent au besoin afin de protéger la santé et d'assurer une bonne hygiène.
5. L'espace de parturition permet à la mère d'avoir accès à de la nourriture et à de l'eau, de se reposer et faire ses besoins à distance des chiots.
6. Le bol d'eau est placé de manière à ce qu'un chiot ne puisse pas y tomber.
7. La boîte de parturition empêche les chiots de s'évader ou de se blesser.
8. Jusqu'à ce que les chiots puissent contrôler eux-mêmes leur température, une source de chauffage sécuritaire additionnelle est fournie.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Des rails à goujons sont placés le long des quatre côtés, à 10 cm (4 pouces) du plancher et à une distance de 10 cm (4 pouces) des murs – afin de former un rebord. Pour les petits chiens, les goujons devront être abaissés de 5 cm (2 pouces).
- b. Il faut séparer l'espace de parturition des enclos individuels et/ou de groupe où logent d'autres chiens afin d'offrir de l'intimité à la mère qui met bas.
- c. Fournir une literie douce dans une moitié de la boîte de parturition pour le confort et du papier journal dans l'autre moitié pour encourager les chiots à éliminer sur le papier et garder la literie propre.
- d. Fournir de la chaleur supplémentaire au besoin pour le confort des chiots, mais éviter de surchauffer la boîte de parturition afin de prévenir le départ de la mère.

Hygiène

Un environnement hygiénique minimise le risque de transmission de maladie et favorise le confort et le bien-être des chiens. Il minimisera aussi le risque d'attirer des insectes, des oiseaux et des animaux qui peuvent être nuisibles aux bâtiments ou aux chiens.

Des détergents et des désinfectants sont requis pour une hygiène efficace. Un nettoyage inadéquat des aires de séjour augmente le risque de transmission des maladies et de contamination des employés et des objets comme les vêtements, les jouets, les bols, la literie et les laines. Il est important que les vêtements portés durant le nettoyage soient relativement imperméables, qu'ils protègent la peau et les sous-vêtements des salissures, qu'ils soient en bon état et puissent facilement être nettoyés. Il faut réviser les protocoles d'hygiène au besoin durant l'éclosion d'une maladie afin de gérer les agents infectieux d'une maladie particulière.

Afin d'atténuer la propagation des maladies, il est important qu'une installation soit nettoyée et désinfectée selon l'ordre de susceptibilité des animaux aux maladies, avec des fournitures de nettoyage séparées et des vêtements de protection pour chaque zone. Les pratiques hygiéniques de nettoyage et de soins se dérouleront selon l'ordre suivant :

1. chiots et mères allaitantes en santé;
2. animaux adultes en santé;
3. chiots et mères allaitantes malades;
4. chiens adultes malades.

EXIGENCES

1. Tous les enclos sont nettoyés des débris, des fèces et de l'urine au moins deux fois par jour ou plus souvent afin de maintenir un environnement sanitaire et une bonne santé.
2. Tous les contenants de déchets, l'équipement de nettoyage, les aires de préparation des repas ainsi que les bols de nourriture et d'eau sont :
 - i. nettoyés quotidiennement;
 - ii. désinfectés une fois par semaine;
 - iii. nettoyés, désinfectés et rincés avant d'être utilisés par un autre chien.
3. Les contenants d'entreposage de l'eau et des aliments sont nettoyés et désinfectés avant d'être remplis de nouveaux aliments ou de faire le plein d'eau.
4. Les employés consacrent un nombre d'heures adéquat au nettoyage régulier.
5. Les employés respectent des pratiques hygiéniques afin de réduire le risque de transmission de maladies entre les animaux et entre les animaux et les humains.
6. Une couche extérieure de vêtements de protection est portée par-dessus les vêtements dans l'aire d'isolement et enlevée avant de quitter l'aire. Les vêtements de protection incluent notamment des blouses jetables, des combinaisons, des sarraus, des blouses et des pantalons chirurgicaux, des gants jetables, des couvre-chaussures et/ou des chaussures lavables.
7. Il faut choisir des produits chimiques et des matériaux de nettoyage et de désinfection en fonction de leur adéquation pour les conditions environnementales présentes et les agents infectieux présentant un risque pour les animaux particuliers et en consultation avec un médecin vétérinaire.
8. Les produits chimiques sont utilisés de manière sécuritaire et conformément aux directives du fabricant.
9. Il faut complètement rincer toutes les surfaces et les ustensiles qui sont entrés en contact avec les désinfectants et les produits de nettoyage qui exigent le rinçage afin d'éviter la possibilité d'empoisonnement et de brûlures chimiques.
10. Les fiches de données de sécurité (FDS) et les directives pour tous les désinfectants chimiques sont facilement accessibles.



PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Le temps alloué par les employés pour le nettoyage régulier est d'au moins 10 minutes par chien.
- b. Les bols sont nettoyés après chaque repas.
- c. On privilégie l'usage d'ustensiles, de bols d'aliments et de bols d'eau qui sont en acier inoxydable au lieu d'être fabriqués d'autres matériaux, comme du plastique, car ils sont plus faciles à nettoyer et à désinfecter et ils sont plus durables.
- d. Il faut se laver fréquemment les mains avec du savon et de l'eau après avoir manipulé les animaux et l'équipement.

Élimination des déchets

Les déchets incluent notamment les fèces de chien, l'urine, la literie souillée, le lit et les déchets d'aliments. Une élimination des déchets adéquate et efficace est essentielle pour la santé et le confort des préposés et des chiens. Les avantages d'une bonne élimination des déchets sont les suivants :

- contrôler l'accumulation des odeurs non désirables et les niveaux d'ammoniac;
- garder les animaux propres et libres de contaminants nocifs;
- minimiser le risque de transmission de maladie et de blessure;
- protéger l'environnement pour éviter la contamination par les déchets;
- prévenir l'exposition de la faune aux déchets.

EXIGENCES

1. Les déchets sont enlevés au moins deux fois par jour et plus fréquemment si le nombre de chiens ou les conditions d'hébergement des chiens exigent une collecte plus fréquente.
2. Les déchets sont collectés et éliminés rapidement d'une manière hygiénique et conformément aux exigences des autorités gouvernementales.
3. Le niveau d'ammoniac doit respecter les règlements applicables en matière de santé et de sécurité.

Contrôle des animaux nuisibles⁴

La clé du succès pour le contrôle des animaux nuisibles consiste à gérer les environnements qui leur permettent de vivre, y compris la désinfection appropriée des aires de déchets et d'entreposage des aliments. Afin d'assurer le succès des mesures de gestion, il faut consulter un spécialiste concernant la prévention, les éléments dissuasifs et les mesures de contrôle pour protéger la santé et la sécurité des préposés et des chiens.

Les pesticides sont des poisons. Ils ne sont pas sans risque et devraient toujours être utilisés et entreposés avec soin. L'ingestion de pesticides peut causer des douleurs sévères, des crises d'épilepsie incontrôlables et la mort par asphyxie ou hémorragie interne. Les pesticides peuvent aussi endommager la vision, l'équilibre et d'autres facultés. Les pesticides incluent les herbicides, les fongicides, les insecticides et les rodenticides.

4 Anciennement appelés « vermines ».

Il faut prendre les précautions appropriées lors du choix et de l'application des insecticides (comme les produits antipuces et antitiques) sur les animaux, ou dans leur environnement, car une mauvaise utilisation de ces produits peut être nocive. Par exemple, certains produits qui sont utilisés de façon sécuritaire pour les chiens peuvent être mortels pour les chats, même en petites quantités. Il est important de consulter un médecin vétérinaire avant d'utiliser des produits insecticides.

Le document suivant constitue une bonne ressource pour faire des recherches sur les poisons, y compris les insecticides et les rodenticides :

http://www.merckvetmanual.com/pethealth/special_subjects/poisoning/general_treatment_of_poisoning.html

EXIGENCES

1. Mettre en place un plan de gestion de la faune nuisible qui intégrera des méthodes de prévention non létales comme les techniques d'exclusion et les éléments physiques ou chimiques non nocifs.
2. Des pièges et des pesticides, qui sont appropriés pour l'espèce cible, sont entreposés dans des boîtes fermées à clé et contenant un poids qui sont attachées ou placées dans un endroit auquel n'ont pas accès les animaux non ciblés.
3. Les pesticides qui sont toxiques pour les chiens ne sont pas utilisés dans les chenils.
4. Toutes les carcasses d'animaux sont rapidement enlevées d'une manière sanitaire et conformément aux exigences des autorités gouvernementales.
5. Les pesticides sont utilisés seulement par les particuliers qui possèdent un permis d'utilisateur de pesticides émis par un gouvernement ou un niveau de compétence équivalent dans les territoires non réglementés.
6. Les fiches de données de sécurité (FDS) pour les pesticides sont consultées.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. On doit former les employés sur place à reconnaître les signes des animaux nuisibles, réaliser des inspections régulières et effectuer l'entretien approprié afin d'assurer que tous les points d'accès potentiels de la faune ont été bloqués.

Sécurité du bâtiment et situations d'urgence

La préparation aux situations d'urgence et la prévention des urgences sont importantes pour la sécurité et le bien-être des animaux. La construction et l'entretien des installations de logement conformément aux règlements locaux des bâtiments et de l'entretien réduiront le risque de situations d'urgence comme des incendies ou des surcharges électriques en lien avec une conception déficiente.

Les situations d'urgence comme les incendies, les inondations, les tremblements de terre ou les pannes d'électricité ont un impact direct sur la santé et le bien-être des animaux. Des plans d'urgence efficaces abordent le besoin de fournir des soins aux animaux de manière sûre et efficace sur place ou à l'extérieur des lieux. Ils prévoient aussi une évacuation efficace des animaux et des humains de l'installation de logement et/ou de la propriété, au besoin.

EXIGENCES

1. Un plan d'action en cas d'urgence est disponible et il contient :
 - i. les procédures d'évacuation;
 - ii. les personnes à contacter en cas d'urgence;
 - iii. l'accès rapide à des cages de transport et à des véhicules.
2. Les employés du chenil connaissent le plan d'urgence et une personne est nommée à chaque quart de travail afin d'assurer qu'une évacuation potentielle se déroulera comme prévu.
3. Des plans d'urgence sont en place afin d'assurer des modes de remplacement pour la régulation de la température, la ventilation, l'alimentation et la distribution d'eau aux chiens en cas de panne d'électricité, de bris mécanique ou d'autres situations d'urgence.
4. L'exploitant du chenil connaît le Code national de prévention des incendies du Canada et le Code national du bâtiment du Canada ainsi que toutes les exigences municipales, provinciales ou territoriales en matière de santé et de sécurité publiques ainsi que de protection incendie et il les respecte.
5. Le nombre de détecteurs de fumée et de détecteurs de monoxyde de carbone qui ont été installés est conforme aux règlements applicables.
6. Des extincteurs, des détecteurs de fumée et des détecteurs de monoxyde de carbone sont maintenus en bon état de fonctionnement.
7. L'équipement électrique est entretenu afin de prévenir la tension parasite et de garantir que les fils ou les panneaux électriques ne sont pas accessibles aux chiens.
8. Un éclairage d'urgence est disponible.
9. Des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont réalisés une fois par année.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Consulter un service d'incendie local pour obtenir des conseils précis sur la prévention des incendies, particulièrement avant de rénover ou de construire un nouveau bâtiment.
- b. Demander aux services d'incendie locaux de réaliser une inspection afin d'évaluer les mesures d'urgence.
- c. Installer des extincteurs appropriés (classes A, B, C) à divers emplacements dans les installations et veiller à ce que les préposés du chenil connaissent leur emplacement et leur utilisation appropriée.
- d. Installer des détecteurs de monoxyde de carbone si le bâtiment est doté d'appareils à gaz.
- e. Identifier les sorties d'évacuation d'urgence.

Section 2

Aliments et eau

2.1 Aliments

Une bonne nutrition est essentielle pour l'élevage de chiens en santé. Les besoins en nutriments varieront selon le stade de vie, le niveau d'activité, les conditions environnementales et les états physiologiques, y compris la lactation, les blessures et la maladie. Ces facteurs devraient servir à déterminer la quantité, le type de diète et la fréquence des repas.

2.1.1 Lignes directrices pour l'alimentation

Les trois principaux stades de vie du chien pour l'apport alimentaire sont les suivants : chiot, adulte et chien âgé.

Les chiots et les animaux de reproduction nécessitent plus de vitamines, de minéraux, de protéines et d'énergie. L'étape de vie de chiot peut encore se diviser afin de refléter l'âge du chiot et la taille de la race. Pendant les trois ou quatre premières semaines de vie, les chiots dépendent de la mère pour satisfaire à leurs besoins nutritionnels et ils sont très susceptibles à l'hypoglycémie et à la mort si la quantité ou la qualité du lait est inadéquate. Durant les trois dernières semaines de la gestation et durant la lactation, on donne aux mères des aliments pour chiots agréables au goût, de haute qualité et facilement digérables. Les chiots commenceront à manger des aliments commerciaux pour chiots au cours de la première étape du sevrage qui se produira habituellement à l'âge de trois ou quatre semaines. Des aliments en conserve ou des aliments secs pour chiots d'une bonne qualité peuvent être écrasés et mélangés avec de l'eau tiède. La quantité d'eau est réduite graduellement et la plupart des chiots peuvent être sevrés à l'âge de six à huit semaines.

Le stade de vie suivant du chiot s'étendra de la période post-sevrage à la vie adulte. L'évaluation des facteurs de risque à ce stade consiste à prévenir l'obésité qui pourra persister pendant la vie adulte. Il faut aussi éviter un rythme de croissance rapide chez les chiens de grande race. Le but consiste à garder les chiots minces à une note d'état corporel de 4 ou 5 sur une échelle de 1 à 9, où 1 est émacié et 9 est obèse.

Les tableaux de croissance des besoins énergétiques au repos (BER) (voir Annexe A) sont des outils utiles pour permettre aux exploitants de chenils d'assurer des taux de croissance adéquats et sains particulièrement lorsqu'ils sont utilisés avec un tableau d'évaluation de la note d'état corporel (NEC) (voir Annexe B). Il faut éviter de nourrir les chiots à volonté durant la période post-sevrage jusqu'à l'âge adulte.

Une fois qu'un chien parvient à une taille et à un poids d'adulte, il se classe dans la catégorie des adultes. Le niveau d'activité devient important à cette étape afin de déterminer les aliments et le nombre de calories qui sont optimaux. Les aliments pour les chiens de haute performance sont offerts tout comme les aliments à faible teneur en calorie pour les canidés qui sont susceptibles à l'obésité. La consultation d'un tableau des BER ainsi que d'un tableau sur les NEC aidera l'exploitant de chenil à faire le bon choix.

Des aliments pour chiens âgés peuvent être offerts pour le jeune chien âgé et le chien d'un âge plus avancé. La race déterminera l'âge approprié pour débiter une alimentation pour chiens âgés. En règle générale, plus le chien est grand, plus les aliments pour chiens âgés devront être consommés tôt.

On pourra administrer au chien une diète vétérinaire sur les conseils d'un médecin vétérinaire. Ces aliments peuvent aider à soulager et à prévenir beaucoup d'affections médicales.

Des suppléments nutritifs, comme des minéraux et des vitamines, sont généralement inutiles, pourvu que le chien consomme des aliments commerciaux frais et de bonne qualité. L'ajout de suppléments inutiles pourrait modifier l'équilibre nutritionnel et causer des toxicités. L'apport de gâteries ne devrait pas dépasser 10 % du total des besoins énergétiques quotidiens du chien.

2.1.2 Règlements et lignes directrices régissant les aliments commerciaux pour animaux

Les fabricants canadiens d'aliments pour animaux sont assujettis à plusieurs règlements canadiens et internationaux, dont les mesures de protection améliorées en matière de santé animale de l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui interdisent de nourrir les animaux avec des matières à risques spécifiées (MRS), y compris les chiens et les chats. Les fabricants d'aliments pour animaux doivent respecter la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation et la Loi sur la concurrence, qui sont administrées par Industrie Canada. Le règlement établi en vertu de ces lois précise comment les aliments pour animaux peuvent être commercialisés auprès des consommateurs, y compris comment le nom des aliments est déterminé et quels renseignements doivent être inclus sur les étiquettes des aliments pour animaux. Les membres de la Pet Food Association of Canada (PFAC) fabriquent aussi les aliments en respectant les normes nutritionnelles établies par l'Association of American Feed Control Officials (AAFCO). Le National Research Council (NRC) américain est la source première en matière d'exigences sur les besoins minimaux en nutriments pour des chiens en santé (mise à jour du NRC, 2006). Les étiquettes d'aliments pour animaux peuvent être difficiles à interpréter, car elles contiennent seulement des minimums et des maximums des éléments nutritifs principaux, comme les protéines.

L'AAFCO publie chaque année des profils nutritifs recommandés pour les aliments commerciaux pour chiens aux États-Unis. Les profils nutritifs de l'AAFCO incluent des facteurs d'innocuité qui compensent les fluctuations de la disponibilité des nutriments des aliments en raison des variables au niveau des ingrédients et du traitement et les différences individuelles des besoins en nutriments au sein des populations canines. L'AAFCO exige que les ingrédients soient énumérés selon l'ordre de poids avant la cuisson. Un ingrédient, comme le poulet, aura un poids réduit une fois qu'il est cuit, car il perdra la majeure partie de l'humidité. L'AAFCO permet au même ingrédient de base d'être réparti selon la formule utilisée dans la diète. Par exemple, le riz peut être indiqué de plusieurs différentes façons, ce qui augmente ainsi le pourcentage réel de riz dans le produit final.

L'AAFCO autorise aussi un fabricant à prendre un délai raisonnable pour modifier l'étiquette lors de la modification des ingrédients. Des aliments commerciaux à formulation fixe contiennent des ingrédients qui correspondent à l'étiquette. Les formulations qui ne sont pas fixes présenteront une variation au niveau des ingrédients et les étiquettes pourront ne pas refléter le contenu réel. Même si les formulations fixes sont plus

coûteuses, car le prix des ingrédients ne suit pas la valeur marchande, elles permettent d'éviter les nombreux troubles gastro-intestinaux causés par le changement des ingrédients dans le contenu.

Les diètes commerciales doivent avoir fait l'objet d'analyses de nutrition qui respectent les normes de l'AAFCO et le contenu en nutriments devrait respecter la norme du NRC⁵. Il est important de donner des aliments qui correspondent au stade de vie du chien afin d'éviter une consommation insuffisante ou une surconsommation de divers nutriments.

2.1.3 Diètes maison et aliments crus

Diètes maison

Une diète maison équilibrée sur le plan nutritionnel suit une recette adéquatement formulée qui est utilisée régulièrement et est appropriée pour le stade de vie du chien. On doit consulter un médecin vétérinaire afin d'obtenir des conseils, notamment si la viande doit être bien cuite afin de réduire le risque de maladies d'origine alimentaire.

Diètes d'aliments crus

Certains propriétaires de chiens appuient une alimentation à base de viande crue et d'os appelée « aliments crus biologiquement appropriés ». Une alimentation à forte teneur en viande crue et en os présentera probablement une déficience au niveau des vitamines et des minéraux essentiels et sera presque certainement déséquilibrée pour ce qui est du ratio de calcium et de phosphore ce qui, au fil du temps, pourra affaiblir les os et causer des fractures. Il y a habituellement une teneur supérieure de gras et de protéines par rapport à ce qui est recommandé, ce qui peut causer d'autres problèmes. Des risques pour la santé sont associés à la consommation de diètes à base de viande crue pour les chiens, car beaucoup de bactéries et de parasites se trouvent dans les viandes non cuites et leur présence peut être néfaste tant pour les humains que pour les chiens. Les humains et les animaux qui sont jeunes, vieux et ont un système immunitaire affaibli peuvent être plus vulnérables aux risques pour la santé associés à ces diètes à base de viande crue. Afin de protéger la santé publique, il est important que les employés qui manipulent la viande crue lavent bien leurs mains, les ustensiles et tout autre article entré en contact avec la viande crue utilisée dans ce type de diète.

2.1.4 Ajouts aux aliments

Les chiens, particulièrement les chiots, aiment mâcher. C'est un comportement naturel inné et il peut aider à prévenir l'ennui. Il est important de retirer les jouets ou les gâteries si un chien enlève de gros morceaux et les ingère, car cela peut causer une obstruction ou des troubles gastro-intestinaux. De plus, il faut retirer les jouets si le chien se blesse la gueule ou commence à saigner ou s'il endommage ses dents.

5 http://www.nap.edu/catalog.php?record_id=10668

Le choix d'aliments et la disponibilité d'articles à mâcher peuvent aussi affecter la santé et la propreté des dents du chien et son état de santé général. La meilleure preuve qu'une diète est bénéfique pour la santé orale d'un chien est le sceau de Veterinary Oral Health Certification (VOHC). Des diètes et des gâteries dentaires qui satisfont aux normes du sceau VOHC sont sur le marché. Certains jouets à mâcher peuvent aussi avoir des effets bénéfiques pour les dents.

Les os peuvent causer des dents cassées, des blessures ou des blocages dans les intestins ou causer de l'irritation du tractus intestinal qui peut provoquer des vomissements, de la diarrhée et/ou une diminution d'appétit.

EXIGENCES

1. Les chiens adultes sont nourris au moins une fois toutes les 24 heures. Les jeunes chiens et les chiots sont nourris au moins deux fois par jour ou plus fréquemment pour maintenir la santé et la vigueur.
2. La nourriture périmée, gâtée ou contaminée n'est pas donnée aux chiens.
3. Les bacs d'entreposage de la nourriture sont dotés d'un couvercle, à l'épreuve des animaux sauvages et bien étiquetés.
4. Les aliments sont entreposés dans des conditions fraîches et sèches et sont servis conformément aux directives de l'étiquette afin d'éviter que les aliments ne se gâtent.
5. Les chiens reçoivent une ration qui est adéquate pour maintenir la santé, la vigueur et un état corporel approprié (voir à l'Annexe B).
6. Les employés se lavent bien les mains et nettoient les ustensiles et les autres articles qui sont entrés en contact direct avec les aliments pour chiens dès que la nourriture est manipulée.
7. Les chiens qui reçoivent une diète à base d'aliments crus ne sont pas en contact direct avec des humains et des animaux ayant un système immunitaire affaibli.
8. Les bols et les ustensiles utilisés pour les aliments sont entreposés dans une aire propre et verrouillée.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Il faut nourrir les chiens adultes de toutes les races au moins deux fois par jour. Il est particulièrement important pour les chiens de grande race de manger de petits repas deux ou trois fois par jour, car ils sont susceptibles à la dilatation gastrique (ballonnement).
- b. Après le sevrage, il faut nourrir les chiots au moins trois fois par jour jusqu'à qu'ils aient presque atteint les 2/3 de leur poids adulte, puis deux fois par jour jusqu'à l'atteinte de leur poids adulte.
- c. Il faut réfrigérer la nourriture en conserve une fois qu'elle a été ouverte afin de prévenir le gaspillage et la donner au chien dans un délai de deux jours ou selon les recommandations de l'étiquette.
- d. Jeter la nourriture humide non consommée qui a été gardée à une température ambiante ou élevée 30 minutes après l'avoir offerte pour consommation.
- e. Garder la nourriture dans l'emballage original.

2.2 Eau

Un accès constant à de l'eau fraîche est essentiel pour une bonne santé, car :

- il minimise le risque de déshydratation et de surchauffe;
- il soutient des fonctions corporelles appropriées;
- il minimise le risque d'agents pathogènes d'origine hydrique tels que *Giardia*.

EXIGENCES

1. De l'eau potable non congelée est aisément offerte à l'intérieur et à l'extérieur.
2. L'eau est toujours conservée dans des contenants propres.
3. La neige n'est pas une source primaire d'eau.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Remplir le bol avec de l'eau fraîche au moins une fois par jour.
- b. Les contenants qui sont fixés en place peuvent aider à prévenir les déversements accidentels.
- c. Éviter les sources extérieures, y compris l'eau de surface et les plans d'eau, comme source primaire d'eau en raison du risque de transmission de maladies et de contamination.
- d. Vérifier les systèmes d'arrosage automatique et les contenants d'arrosage chauffés afin d'assurer qu'ils sont en bon état de fonctionnement.
- e. Suivre les protocoles appropriés afin de prévenir la contamination des systèmes d'arrosage automatisés.



Section 3

Bien-être animal

La santé et le bien-être des animaux sont étroitement liés. Il est essentiel de respecter des normes élevées à l'égard de ces deux domaines afin d'optimiser le bien-être animal général. Des normes élevées pour les pratiques en matière de santé et de bien-être des animaux sont importantes non seulement pour les soins quotidiens des animaux, mais aussi pour la planification des situations difficiles potentielles en lien avec la santé et le bien-être des animaux et les soins préventifs.

C'est à l'exploitant du chenil qu'incombe la responsabilité de maintenir une relation active avec un médecin vétérinaire. Un médecin vétérinaire fournira l'expertise nécessaire pour la préparation d'un plan de soins préventifs et réactifs pour les animaux. Dans l'intérêt supérieur du bien-être animal, il est crucial de veiller à ce que les animaux qui développent des symptômes de maladie, de blessure, de douleur et de souffrance obtiennent des soins médicaux appropriés rapidement. Cette mesure réduira le risque de propagation de maladies et d'affections débilitantes ainsi que de mortalités.

Les médecins vétérinaires sont des professionnels titulaires d'un permis. Chaque province et territoire dispose de son propre organisme de réglementation de la médecine vétérinaire qui détermine les actes professionnels qui doivent être réalisés par un médecin vétérinaire agréé. Ces actes peuvent être différents d'un territoire à l'autre. Un non-vétérinaire qui effectue un acte qui doit être réalisé par un médecin vétérinaire agréé peut s'exposer à des poursuites pour l'exercice de la médecine vétérinaire sans permis. Dans les provinces où la loi interdit aux médecins vétérinaires de réaliser des chirurgies esthétiques, comme l'amputation de la queue, l'ablation de l'ergot et la coupe des oreilles, les médecins vétérinaires peuvent faire l'objet de poursuites par leur organisme de réglementation de la médecine vétérinaire pour la réalisation de ces interventions illégales.

L'ACMV est une organisation nationale de médecins vétérinaires. C'est un organisme non réglementaire qui peut présenter des recommandations et élaborer des énoncés de position ainsi que des lignes directrices. Cependant, ces documents sont non exécutoires en vertu de la loi. Dans certains cas, les organismes de réglementation de la médecine vétérinaire des provinces ou des territoires peuvent décider d'adopter des recommandations de l'ACMV en les intégrant ou en les mentionnant dans leurs règlements. Par exemple, l'ACMV s'oppose officiellement aux chirurgies esthétiques, comme la coupe des oreilles, l'amputation de la queue et l'ablation de l'ergot par les médecins vétérinaires, à moins qu'elles ne soient réalisées pour des raisons thérapeutiques. Cependant, ce ne sont pas tous les organismes de réglementation des provinces et des territoires qui ont intégré cette position dans leurs règlements et/ou normes professionnelles.

3.1 Principes de gestion de la santé

Les paramètres suivants appuieront le maintien d'un programme de soins de santé complet afin de protéger la santé et le bien-être d'un chien:

- la surveillance et la consignation quotidiennes des paramètres de santé animale;
- la formation des employés afin de faciliter l'identification d'une santé et d'un comportement normaux des animaux;
- la formation des employés pour leur permettre de reconnaître les signes de maladies, de blessures et de comportements anormaux chez les animaux;
- la mise en place de pratiques de soins préventifs et la consignation de ces pratiques en dossier.

La mise en œuvre de ces paramètres favorisera la prévention d'une crise de santé ou de bien-être.

EXIGENCES

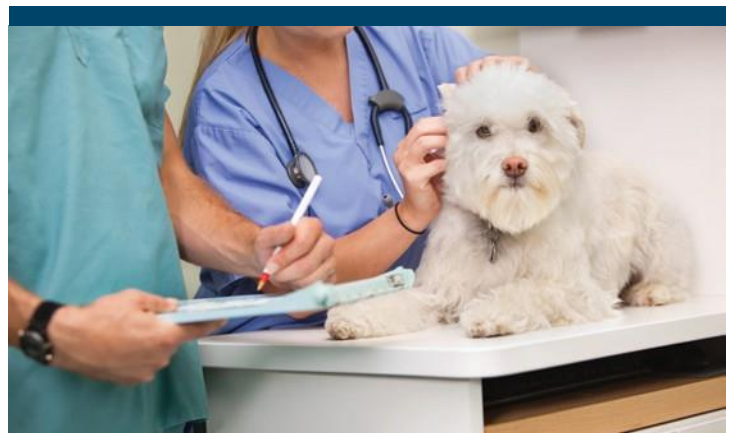
1. L'exploitant du chenil possède une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) avec un médecin vétérinaire autorisé qui est responsable de fournir des conseils sur la prévention et le contrôle des maladies et pour la prestation rapide de soins vétérinaires adéquats pour les chiens malades ou blessés et les chiens manifestant des signes de douleur ou de souffrance.
2. Les coordonnées de la clinique vétérinaire, de l'établissement de soins d'urgence, de l'exploitant du chenil, des services locaux d'incendie et de police et de l'entreprise du système d'alarme sont affichées dans un emplacement à la vue de tous les employés du chenil.
3. Les chiens et les chiots qui arrivent sont mis en quarantaine conformément à l'évaluation d'un médecin vétérinaire autorisé afin de réduire le risque de transmission des maladies.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Mettre en place des mesures pour l'accès 24 heures sur 24 aux soins vétérinaires d'urgence.

3.1.1 Surveillance

La surveillance quotidienne de la santé et du comportement des chiens permet d'identifier et de traiter rapidement une maladie ou une blessure observée chez les animaux et elle favorise une bonne santé chez tous les animaux du chenil.



Les paramètres de santé canine qui sont importants à surveiller et à documenter incluent notamment :

- **Poids** : Consigner le poids des animaux âgés de moins de huit semaines une fois par semaine, une fois par mois pour les animaux âgés de huit semaines à un an, tous les six à douze mois pour les adultes ou plus fréquemment conformément aux conseils d'un médecin vétérinaire ou dans l'éventualité d'une perte ou d'un gain de poids excessif.
- **Respiration** : Si la respiration est normale, vérifier la fréquence, l'effort et le bruit; en cas de toux ou d'éternuement, vérifier la fréquence et la gravité.
- **Yeux, oreilles, museau** : En cas d'écoulement, vérifier la gravité, la couleur et/ou la consistance; vérifier la fréquence d'un secouement de tête anormal, d'un plissement des yeux ou d'un grattement des oreilles si ces comportements sont présents.
- **Soif et appétit** : Consigner les types d'aliments fournis; les niveaux d'appétit et de soif; ainsi que la fréquence, la consistance, le contenu et l'odeur des vomissements le cas échéant.
- **Miction** : Surveiller pour détecter une fréquence, un volume, une couleur ou une odeur anormale et/ou un effort accru de miction.
- **Défécation** : Surveiller pour détecter une fréquence, un volume, une couleur ou une odeur anormale et/ou des efforts.
- **Gueule** : Surveiller l'écoulement de bave, la mauvaise haleine, des dents mobiles ou cassées, de la douleur buccale, les écoulements de couleur, les difficultés de déglutition et la réticence à ouvrir ou à fermer la gueule ou à ramasser des jouets ou de la nourriture.
- **Os, muscles, mouvement** : Prendre note des changements au niveau de la démarche, de la difficulté à se lever, à se coucher ou à s'asseoir, de la douleur dans des régions particulières et/ou de l'enflure, de la chaleur ou de rougeurs anormales.
- **Peau et fourrure** : Prendre note des ecchymoses, des rougeurs, des blessures, des plaies, des écoulements, des masses et/ou de la douleur; prendre note de la perte de fourrure, de la décoloration, de l'odeur, de nœuds et/ou de squames.
- **Organes reproducteurs** : Prendre note des anomalies dans la région des appareils génitaux ou des glandes mammaires y compris l'enflure, les écoulements, la douleur, la position et/ou la taille; prendre note des cycles de chaleur et de la présence anormale des cycles de chaleur.
- **Éveil et comportement** : Prendre note des anomalies, notamment l'agitation, l'abattement, l'agressivité, l'anxiété, la peur, le retrait, le mâchouillage, les lèchements et le toilettage excessifs et/ou la réticence à jouer ou à interagir avec d'autres animaux ou personnes.

3.1.2 Tenue de dossiers et identification

L'identification et la tenue de dossiers sont essentielles pour des pratiques de gestion appropriées afin d'assurer la cohérence et la continuité des soins efficaces aux animaux et pour permettre une reconnaissance rapide des changements au niveau des installations et des conditions des animaux.

L'identification des chiens individuels leur permet d'être différenciés les uns des autres dans le chenil, d'effectuer un suivi de l'historique de leurs déplacements et de veiller à ce qu'ils ne soient pas placés au mauvais endroit dans le chenil. Plusieurs types d'identification sont offerts et peuvent être appliqués de manière non cruelle afin d'éviter la douleur.

Les dossiers d'entretien des chenils ont pour but d'assurer le bon fonctionnement des installations et ils permettent l'identification et la réparation rapide des aires étant identifiées comme endommagées ou nécessitant une réparation ou un remplacement. Cette mesure permet d'assurer un milieu de travail sécuritaire et confortable pour les employés et aide à prévenir le stress et l'inconfort des animaux.

Le maintien de dossiers complets sur la santé des animaux :

- permet d'accéder rapidement aux renseignements à propos des soins préventifs et des soins de santé reçus en raison d'une maladie ou d'une blessure;
- permet aux préposés d'identifier les tendances ou les changements au niveau de l'état de santé de l'animal;
- facilite l'élaboration de plans pour le chenil afin de prévenir ou d'aborder des problèmes de santé futurs chez les animaux.



EXIGENCES

1. Tous les chiens adultes et les chiots sevrés possèdent une identification que l'on peut lire facilement, qui a été appliquée de manière non cruelle et une identification unique. Les exemples incluent entre autres un collier étiqueté, une micropuce, un tatouage ou une empreinte nasale. Les chiots non sevrés peuvent être uniquement identifiés selon le sexe ou les marques du pelage ou, au besoin, à l'aide d'une marque visuelle.
2. Dans les établissements hébergeant plusieurs chiens, les enclos doivent comporter une signalisation afin d'indiquer quels chiens y sont logés.
3. Tous les dossiers doivent être tenus à jour, être facilement accessibles par les employés, sur place ou par un médecin vétérinaire, et doivent être dans un format écrit lisible ou en format électronique.
4. Les dossiers des animaux individuels incluent les changements d'appétit et du type d'aliments ainsi que ceux relatifs à la soif, à la miction, à la défécation ou au comportement.
5. Les dossiers d'identification des animaux individuels doivent inclure :
 - i. la date de naissance, la race, le sexe, la couleur, les marques.
 - ii. l'empreinte nasale, le tatouage et/ou le numéro de micropuce le cas échéant.
 - iii. le nom, le numéro de téléphone, le courriel et l'adresse physique du propriétaire du chien.
 - iv. pour la garde temporaire : date d'arrivée et de départ.
 - v. pour le transfert de propriétaire du chien : la date et la source d'acquisition ou le départ, y compris le nom, l'adresse physique, le numéro de téléphone et le courriel pour le propriétaire nouveau ou antérieur et les contrats/ententes concernant la vente ou l'achat d'animaux.
 - vi. le cas échéant, la date de la mort et la cause soupçonnée ou confirmée de décès.
6. Des dossiers doivent être tenus sur la santé des animaux individuels et inclure des renseignements sur :
 - i. les dates et les résultats des tests pour les maladies infectieuses communes, selon un horaire de fréquence jugé approprié par le médecin vétérinaire (c.-à-d. les tests fécaux pour les parasites intestinaux, les épreuves sanguines pour le ver du cœur).
 - ii. les dates et le nom des personnes réalisant des interventions médicales pour des besoins esthétiques ou de conformation de la race lorsque cela est permis (c.-à-d. l'ablation de l'ergot, l'amputation de la queue et la coupe des oreilles).⁶
 - iii. la vaccination et les traitements de vermifugation, y compris les dates de traitement, le nom et la dose du médicament administré.
 - iv. la date de la stérilisation si les animaux ne sont pas entiers.
 - v. la date du diagnostic d'une maladie ou d'une blessure et les diagnostics et/ou les traitements fournis.

6 Voir l'annexe pour prendre connaissance des positions de l'ACMV sur ces interventions.

7. Des dossiers individuels de parturition pour :
 - i. le géniteur – comprennent la date d'accouplement, les génitrices d'accouplement, les succès et les échecs d'accouplement, les tests préalables à l'accouplement et les résultats des tests pertinents pour les défauts héréditaires.
 - ii. la génitrice – comprennent les dates des chaleurs, les dates d'accouplement, les géniteurs d'accouplement, les succès et les échecs d'accouplement, les dates de la parturition, le nombre de chiots par portée y compris les naissances vivantes et les mortinatalités, les complications de la parturition ainsi que les résultats des tests pertinents pour les défauts héréditaires.
 - iii. la progéniture – comprennent le poids mesuré des chiots toutes les semaines jusqu'au sevrage ou plus fréquemment au besoin s'ils manifestent des symptômes de maladies ou de blessures ou une perte de poids.
8. Il faut tenir des dossiers sur l'entretien des extincteurs d'incendie ainsi que sur le bon état de fonctionnement des détecteurs de fumée et de CO² pendant deux ans.
9. Les dossiers de tous les animaux sont conservés pendant un minimum de deux ans après le départ de l'animal ou la mort de l'animal sur les lieux.

PRATIQUES RECOMMANDÉES :

- a. Fournir une identification permanente pour chaque chien en utilisant une puce implantée qui satisfait à la norme de l'ISO conformément aux exigences de la Coalition nationale pour les animaux de compagnie (CNAC).⁷ Lorsque cela est requis par l'organisme de réglementation provincial, cet acte est réalisé par un médecin vétérinaire autorisé ou un technicien qualifié sous supervision vétérinaire.
- b. Conserver des dossiers papier dans un contenant à l'épreuve de l'humidité et du feu.
- c. Effectuer une sauvegarde des dossiers électroniques.
- d. Tenir des horaires de nettoyage en prenant note des dates et des heures de nettoyage de l'installation et de l'employé responsable.
- e. Tenir des dossiers d'entretien pour l'équipement présent dans les installations ainsi que sur l'entretien, les réparations, les remplacements et les réfections réalisés pour le bâtiment.

3.1.3 Soins de santé

Parasites et maladies infectieuses

De nombreux parasites et organismes infectieux peuvent provoquer des maladies graves chez les chiens de tous les âges et peuvent aussi causer la maladie chez les animaux, y compris les chiens et les humains. Les parasites et la maladie peuvent se propager à d'autres animaux et humains soit par contact direct avec les animaux eux-mêmes ou par contact avec l'environnement dans lequel vivent les animaux malades. Dans un chenil ou établissement d'élevage, il est essentiel d'assurer la prévention et le contrôle des parasites et des maladies infectieuses conjointement à de bonnes pratiques d'hygiène afin de protéger la santé animale et humaine.

Les parasites et les maladies infectieuses qui seront abordés plus en détail incluent les tiques, les vers ronds, le ver du cœur, les strongles pulmonaires, le parvovirus et la dermatophytose. Ces agents sont communs dans une vaste région géographique du Canada et/ou sont des maladies nouvellement émergentes qui représenteront une source de préoccupation importante à l'avenir. Des consultations régulières avec un médecin vétérinaire fourniront l'expertise requise pour évaluer les parasites et les organismes infectieux qui présentent une menace pour les chiens logés en chenil.

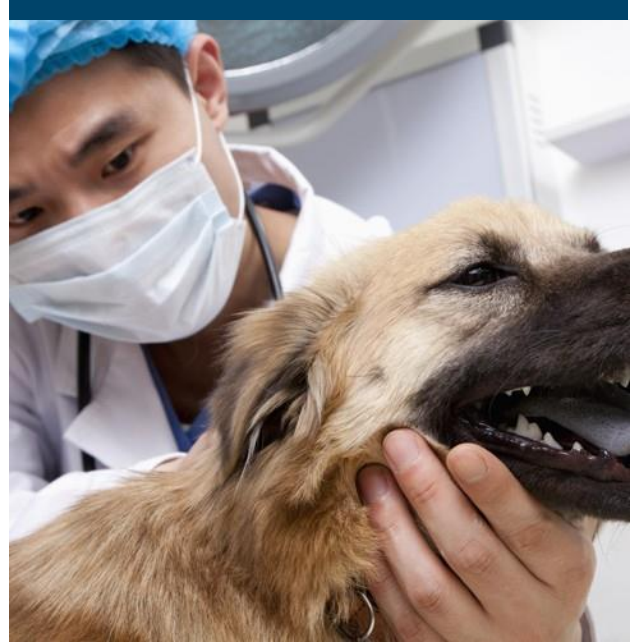
La prévalence des parasites et des maladies infectieuses chez les chiens du Canada est influencée par des variables environnementales qui incluent notamment les variations locales du climat, les changements climatiques émergents, l'urbanisation et la migration de la faune ainsi que l'importation d'animaux. Le développement d'une résistance aux méthodes de traitement traditionnelles et la mutation virale et bactérienne influencent aussi la prévalence des parasites et des maladies infectieuses. Un médecin vétérinaire peut travailler en collaboration avec les exploitants de chenil afin de déterminer les programmes de prévention et de traitement les plus efficaces et de gérer avec succès les parasites et les maladies infectieuses qui présentent un risque pour la santé animale et humaine dans l'environnement du chenil.

Tiques

Les tiques sont de petits parasites qui peuvent être porteurs de virus et/ou de bactéries qui sont dangereuses pour les chiens et les humains. Les tiques sont dotées de bouches qui s'attachent à la peau des chiens et des humains afin de se nourrir de sang. Durant cette période d'attachement, elles peuvent transférer des virus et/ou des bactéries néfastes dans le courant sanguin de l'animal et causer la maladie.

Les professionnels locaux de soins vétérinaires et de santé humaine peuvent informer les propriétaires à propos des tiques qui sont communes dans leur région. Même si l'on trouve la plupart des tiques dans les régions boisées ou les surfaces gazonnées, elles peuvent se trouver presque n'importe où parce qu'elles sont transportées par des oiseaux ou d'autres animaux dont elles se nourrissent.

On trouve environ 40 espèces de tiques au Canada. À l'extérieur, la saison des tiques commence dès que les températures se situent au-dessus du point de congélation et se poursuit jusqu'à ce qu'un gel tenace tue les tiques. Avec l'arrivée du temps chaud, les tiques se mettent à la recherche d'hôtes, comme des chiens ou des humains. Elles cherchent des hôtes en détectant le mouvement et les changements de température, comme à l'approche d'un corps chaud.



Certaines tiques peuvent survivre pendant des périodes prolongées à l'intérieur.

Chez un chien, les symptômes de maladie dépendront de l'agent infectieux. En raison du changement climatique, de nouvelles régions géographiques deviennent infestées. La période de traitement préventif pour les maladies transmises par les tiques change tous les ans. Un programme de traitement préventif des tiques peut être réévalué annuellement avec le médecin vétérinaire de l'exploitant de chenil.

Parasites intestinaux

De nombreux parasites peuvent vivre dans le système gastro-intestinal des chiens. La prévalence des divers parasites variera selon la région, en tenant compte du point d'origine d'un chien nouvellement arrivé à un chenil et de l'emplacement du chenil. Le médecin vétérinaire de l'exploitant du chenil sera la meilleure source de renseignements lors de la conception d'un programme de vermifugation préventif et efficace.

L'un des parasites les plus communément trouvés dans le système gastro-intestinal du chien est le ver rond. Il peut être transmis de la mère aux chiots dans l'utérus (in utero) ou par le lait de la mère. Il peut aussi être transmis par l'ingestion de fèces infectées. Un programme efficace de prévention des vers ronds réduira le risque d'infection pour les chiots et les adultes.

Les autres parasites intestinaux communs incluent entre autres les coccidies, les cryptosporidies, Giardia, les ankylostomes, les trichures et les cestodes.

Les parasites intestinaux peuvent être très difficiles à éliminer en cas d'infection de l'environnement du chenil. Pour un programme de vermifugation efficace et préventif, on évitera le surpeuplement et l'ingestion de viande crue ou de proie, l'enlèvement immédiat des fèces et d'excellentes normes d'hygiène afin de prévenir la contamination des surfaces.

Ver du cœur (*Dirofilaria immitis*)⁷

Les moustiques agissent comme vecteur de transmission de la maladie du ver du cœur. Il faut compter environ sept mois, une fois qu'un chien est mordu par un moustique infecté, pour que la larve se transforme en des vers du cœur adultes. Ils se logent ensuite dans le cœur, les poumons et les vaisseaux sanguins contigus et commencent à se reproduire. Les symptômes de la maladie du ver du cœur peuvent inclure une légère toux persistante, la réticence à l'exercice, la fatigue après une activité modérée, une diminution d'appétit et une perte de poids. Au fur et à mesure que la maladie du ver du cœur progressera, les animaux pourront développer l'insuffisance cardiaque et l'apparence d'un ventre gonflé en raison de l'excédent de liquide dans l'abdomen.

La dirofilariose est une maladie grave et progressive. Plus la maladie est dépistée tôt, meilleures seront les chances de rétablissement. Il y a peu de symptômes précoces, le cas échéant, de la maladie lorsqu'un chien est infecté par des vers du cœur et il est donc important de détecter leur présence à l'aide d'un test de ver du cœur effectué par un médecin vétérinaire.

7 <https://www.heartwormsociety.org/pet-owner-resources/heartworm-basics>

Les changements climatiques et le mouvement des chiens infectés affecteront la distribution du ver du cœur et pourront donc modifier les risques de la dirofilariose dans une région géographique. Les médecins vétérinaires locaux sont la meilleure source de renseignements pour l'élaboration d'un programme de prévention efficace du ver du cœur pour un chenil. Les considérations importantes lors de l'évaluation du risque de maladie du ver du cœur et les recommandations d'un contrôle et traitement efficace pour le chenil incluront notamment :

- Des tests du ver du cœur pour les chiens nouvellement acquis qui habitaient antérieurement dans un lieu de prévalence des vers du cœur;
- Si le chenil se trouve dans une région de prévalence du ver du cœur, le traitement préventif des chiens commencera dans un délai d'un mois après le début de la saison des moustiques et se prolongera un mois après la fin de la saison des moustiques;
- Des tests pour les chiens âgés de plus de sept mois pour la détection de la dirofilariose avant de commencer les médicaments pour la prévention de la maladie du ver du cœur (il est inutile de tester les chiens avant l'âge de six mois parce que le délai avant l'infection d'un animal et les tests positifs prendront au moins six mois);
- Les chiens manifestant des signes de maladie compatibles avec la dirofilariose doivent être rapidement examinés et traités par un médecin vétérinaire;
- Les chiens habitant des régions prévalentes pour le ver du cœur sont testés régulièrement pour le ver du cœur conformément aux directives du médecin vétérinaire local;
- Les exploitants de chenil qui oublient d'administrer le traitement préventif aux chiens habitant dans des régions prévalentes pour le ver du cœur doivent rapidement consulter leur médecin vétérinaire pour se renseigner à propos des soins de suivi appropriés.

Strongles pulmonaires⁸

L'infection par les strongles pulmonaires est une maladie émergente au Canada. Les strongles pulmonaires sont un nom générique désignant l'infection causée par l'un de plusieurs parasites différents qui habitent dans l'appareil respiratoire. Divers strongles pulmonaires peuvent causer la maladie chez différentes espèces d'animaux, y compris les chiens, et ils se trouvent dans diverses régions géographiques. On a identifié des strongles pulmonaires dans une vaste région du Sud et de l'Est de l'Ontario et dans les provinces maritimes. Veuillez consulter un médecin vétérinaire local afin de déterminer le niveau de risque pour l'infection par les strongles pulmonaires et les stratégies de prévention appropriées.

Parvovirus

Le parvovirus canin est une maladie virale hautement contagieuse qui affecte les chiens. Le virus se manifeste sous deux différentes formes. La forme la plus commune est la forme intestinale, qui se caractérise par des vomissements, de la diarrhée, une perte de poids et l'inappétence (anorexie). La forme moins courante est la forme cardiaque, qui s'attaque aux muscles du cœur des très jeunes chiots et entraîne souvent la mort. La plupart des cas sont observés chez des chiots âgés d'entre six semaines et six mois. L'incidence des infections par le parvovirus canin peut être radicalement réduite à l'aide d'une vaccination précoce des jeunes chiots.

8 <http://www.wormsandgermsblog.com/2016/02/articles/diseases/parasites/lungworm-in-ontario-dogs/>

Dermatophytes (dermatophytose)

En raison de l'étroite proximité des chiens dans les situations de chenil et d'élevage et de leur potentiel zoonotique, les champignons infectieux peuvent être facilement transmis entre les animaux et des animaux aux humains.

Les dermatophytes peuvent se manifester par de nombreux signes cliniques différents, mais les signes les plus communs sont des lésions cutanées. Les dermatophytes peuvent causer diverses lésions cutanées, y compris la perte de poils, les démangeaisons et de la peau rougie et/ou foncée. Un examen à la lumière de Wood est une méthode initiale de détection et une culture des poils est souvent requise pour parvenir à un diagnostic concluant. Des soins vétérinaires rapides aideront à contrôler les poussées et ils réduiront aussi le risque d'infection pour les humains.



EXIGENCES

1. Les animaux malades, blessés ou infectés reçoivent un traitement et des soins rapides. Le traitement est approprié pour l'affection. Des conseils vétérinaires sont obtenus sans tarder pour les animaux qui ne répondent pas aux protocoles convenus à l'avance avec le médecin vétérinaire du chenil.
2. Les chiens diagnostiqués avec la dermatophytose doivent être isolés des autres animaux et traités jusqu'à ce qu'un médecin vétérinaire ait déclaré qu'ils sont guéris de l'infection, ce qui se fondera habituellement sur les résultats négatifs d'une culture. Les chiots d'une même portée qui ont eu des résultats positifs peuvent être logés ensemble. Ces chiots ou chiens ne doivent pas être vendus ou déplacés à une installation différente jusqu'à ce qu'un médecin vétérinaire ait déterminé qu'ils ne sont plus infectés.
3. Dans le cas de l'éclosion d'une maladie, les employés du chenil porteront de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié conformément aux recommandations d'un médecin vétérinaire.
4. Des analyses de selles sont réalisées au moins une fois par année par les propriétaires de chiens, plus souvent dans le cas d'éclosions de maladies ou selon les recommandations d'un médecin vétérinaire.
5. Tous les animaux ayant des résultats positifs pour des infections parasitaires, virales, bactériennes ou fongiques recevront le traitement approprié conformément aux recommandations d'un médecin vétérinaire.
6. Les chiots sont traités pour des infections par des parasites intestinaux à l'aide d'un agent qui est efficace au moins contre l'infection aux vers ronds à l'âge de deux, quatre, six et huit semaines ou conformément aux recommandations d'un médecin vétérinaire. Les génitrices logées avec des chiots âgés d'entre deux et huit semaines sont vermifugées selon le même horaire ou selon les recommandations d'un médecin vétérinaire.
7. Avant l'accouplement, les génitrices sont traitées pour des infections parasitaires à l'aide d'un agent efficace contre l'infection aux vers ronds.
8. Les chiens adultes reçoivent un traitement préventif prodigué par les propriétaires de chiens au moins deux fois par année pour les infections intestinales parasitaires communes (p. ex., vers ronds) à l'aide d'un agent efficace ou selon les recommandations d'un médecin vétérinaire.
9. Les employés sont immédiatement informés des zoonoses diagnostiquées chez les chiens.
10. Tous les chiens sont examinés régulièrement pour détecter la présence de parasites externes communs comme les puces et les tiques. Toutes les tiques trouvées sur la peau d'un chien sont enlevées rapidement et de manière adéquate.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Consulter un médecin vétérinaire à propos de l'hygiène du chenil et des protocoles de santé dès la réception de résultats positifs pour les maladies parasitaires, bactériennes, virales ou fongiques.
- b. Instituer un programme de prévention des puces et des tiques dans les régions de prévalence selon les recommandations d'un médecin vétérinaire.
- c. Instituer des tests pour le ver du cœur et des traitements préventifs selon les recommandations du médecin vétérinaire.

- d. Les employés du chenil doivent solliciter immédiatement des soins auprès d'un médecin lorsqu'ils manifestent des symptômes compatibles avec des infections zoonotiques.
- e. Les employés du chenil informent immédiatement le propriétaire ou exploitant du chenil s'ils sont diagnostiqués avec une zoonose.

3.1.4 Vaccins

Les stratégies de vaccination pour un chenil diffèrent de nombreuses façons de celles employées pour un animal appartenant à un particulier. Il y a un risque accru d'exposition aux maladies et les conséquences d'une infection sont potentiellement plus graves, tant pour l'animal affecté que pour la population du chenil. Un programme de vaccination bien conçu peut être un outil qui permet de sauver des vies et de protéger la santé des chiens du chenil. Certains vaccins offrent une protection quelques jours ou quelques heures après l'administration et ils peuvent réduire considérablement l'occurrence de maladies débilitantes dans un chenil.



D'autres vaccins, qui peuvent avoir une action plus lente et exiger des rappels afin d'optimiser l'efficacité, peuvent prévenir les maladies tant à l'intérieur du chenil ou du refuge et après l'adoption par les nouveaux propriétaires. La prévention des maladies dans le cadre d'un programme de vaccination efficace profite à la santé des chiens dans un chenil ainsi qu'à la santé des acheteurs potentiels et de leurs animaux de compagnie. Seulement des produits biologiques vétérinaires approuvés par l'ACIA sont utilisés dans les protocoles de vaccination.

Les protocoles de vaccination appropriés pour les chiots et les chiens adultes hébergés dans chaque chenil seront différents en fonction de plusieurs facteurs qui peuvent être les mieux déterminés lors d'une consultation avec le médecin vétérinaire. Voici quelques-uns des facteurs à considérer :

- La quantité et la qualité des anticorps d'origine maternelle durant les premières semaines de vie des chiots. Par exemple, les chiots qui ne reçoivent pas de colostrum auront besoin d'une vaccination plus tôt que ceux qui ont reçu une quantité adéquate d'anticorps maternels.
- L'efficacité des vaccins peut être réduite chez les chiots qui ont une quantité élevée d'anticorps d'origine maternelle et, à ce titre, ils auront besoin d'un vaccin final à l'âge de 14 à 16 semaines.
- La prévalence des divers agents infectieux dans l'environnement et la susceptibilité de la race.
- Les chiots et les chiens participant à des programmes de socialisation et de dressage avec des animaux provenant de l'extérieur du chenil s'exposent à un risque supérieur de contracter une maladie infectieuse.

EXIGENCES

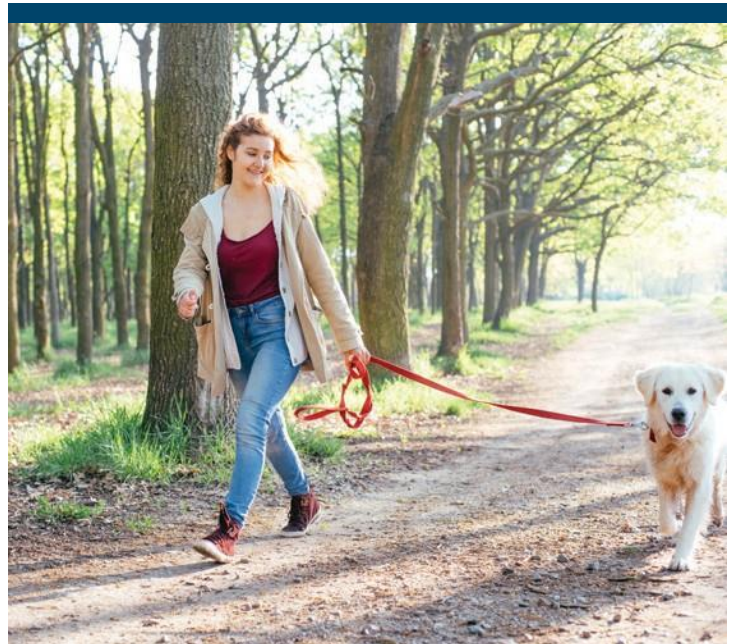
1. Vaccins DA2P : À moins de recommandations contraires d'un médecin vétérinaire, les chiots reçoivent leur premier vaccin entre l'âge de six et huit semaines et reçoivent ensuite au moins deux ou trois vaccins de rappel à un intervalle de trois ou quatre semaines et le dernier vaccin sera administré entre l'âge de 14 et 16 semaines et à l'âge de 18 et 20 semaines dans les environnements à risques élevés. À moins de recommandations contraires du médecin vétérinaire, les chiens adultes reçoivent un vaccin de rappel un an après leur dernier vaccin de chiot et ensuite selon un calendrier recommandé par un médecin vétérinaire.
2. Vaccins contre la rage : À moins de recommandations contraires d'un médecin vétérinaire, les chiots reçoivent leurs premiers vaccins entre l'âge de trois ou quatre mois. À moins de recommandations contraires d'un médecin vétérinaire, les chiens adultes reçoivent leur vaccin de rappel un an après le vaccin de chiot et ensuite selon un calendrier recommandé par un médecin vétérinaire.
3. Les vaccins sont entreposés et administrés conformément aux exigences de l'organisme provincial de réglementation de la médecine vétérinaire.
4. Avant l'âge de huit semaines, les chiots entrent en contact et/ou socialisent seulement avec des chiens dont la vaccination est à jour et ils ne sont pas exposés à des environnements où ont été présents des chiens dont le statut de vaccination n'est pas connu.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Administrer les vaccins et les rappels contre les maladies suivantes : maladie de Lyme, leptospirose, Bordetella, parainfluenza, influenza et coronavirus, selon les recommandations d'un médecin vétérinaire.

3.2 Formation et tâches des préposés

Il incombe aux exploitants de chenil de s'assurer que les préposés aux animaux reçoivent une formation adéquate, qu'ils possèdent une expérience appropriée et qu'ils sachent comment satisfaire aux besoins de santé et de bien-être des chiens. La conduite des préposés du chenil avec les animaux et les humains fait partie intégrante de la réputation de l'établissement, car ils sont souvent perçus par le public en tant que des représentants de la mission de l'établissement.



EXIGENCES

1. Les préposés assurent une observation ainsi que des soins de santé réguliers et efficaces.
2. Les préposés veillent à ce que les chiens n'interagissent pas avec des chiens incompatibles et d'autres animaux belligérants ou nuisibles.
3. Le nombre de préposés et leur expérience suffisent à satisfaire aux besoins quotidiens des chiens en matière de santé et de bien-être.
4. On prévoit suffisamment de temps pour réaliser les tâches rapidement chaque jour afin que les chiens soient gardés dans des conditions sanitaires.
5. Les préposés sont adéquatement formés et sont renseignés à propos de l'industrie des soins aux animaux et de l'élevage des animaux. Cela comprend notamment les connaissances suivantes :
 - i. une manipulation, une retenue, un dressage, un toilettage et de l'exercice appropriés et peu stressants;
 - ii. la reconnaissance des moments lorsque les animaux manifestent des comportements indicateurs de stress, d'anxiété, de dépression, d'agressivité, d'incompatibilité, de maladie et de blessure et la prise de mesures appropriées;
 - iii. la tenue quotidienne de dossiers;
 - iv. les protocoles de désinfection;
 - v. les protocoles relatifs aux maladies infectieuses;
 - vi. un entretien, une identification et une déclaration appropriés des dommages ou de la détérioration des installations du chenil afin d'assurer des réparations efficaces et de prévenir les impacts négatifs sur la santé et le bien-être des animaux;
 - vii. les protocoles d'urgence sur les lieux, notamment les interventions en cas d'inondation ou d'incendie, de panne d'électricité, d'évacuation, de blessures ou de maladies accidentelles ou aiguës ainsi que les procédures pour les coordonnées d'urgence;
 - viii. les interactions respectueuses et appropriées avec les animaux, les collègues et le public.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Évaluer les préposés tous les six à 12 mois afin de déterminer leur compétence pour la réalisation des responsabilités assignées.
- b. Offrir des occasions de formation aux préposés afin d'améliorer leurs compétences.
- c. Tenir des dossiers sur les problèmes de rendement pour les préposés et aborder les préoccupations promptement afin d'éviter des conséquences négatives pour les autres chiens et humains dans le chenil.
- d. Allouer au moins 15 minutes par jour par chien pour l'alimentation et le nettoyage, tel qu'il est mentionné dans les Normes de soins canadiennes pour les animaux des refuges.⁹

⁹ <https://www.veterinairesaucanada.net/documents/normes-de-soins-canadiennes-pour-les-animaux-des-refuges>

3.3 Comportement, socialisation, dressage et enrichissement

3.3.1 Comportement

Les chiots sont nés avec certains traits de caractère innés. Le degré de manifestation de ces traits sous forme de comportement sera déterminé par la génétique, les expériences acquises et la socialisation. C'est au cours des douze premières semaines de la vie que certains comportements indésirables présentent le plus grand risque de se manifester. Les traits de comportement affectent la sécurité publique ainsi que la capacité de l'animal à s'intégrer avec succès dans la société ou le chenil et à maintenir une bonne qualité de vie.

Des comportements comme les morsures, une attitude distante, le repérage d'une proie, un rassemblement inapproprié et les jappements excessifs peuvent causer des conflits avec les humains ou d'autres animaux. Pour les races de chiens qui ont des traits de caractère qui pourraient causer des conflits dans la société, il est important pour les éleveurs soient diligents lors de la sélection des animaux d'élevage et qu'ils fournissent un dressage et une socialisation appropriés afin de gérer le comportement exprimé d'une manière responsable. Cela minimise les risques de stress psychologique pour les animaux ainsi que les risques pour la sécurité publique. Les éleveurs responsables évalueront les acheteurs potentiels et les éduqueront sur les traits de tempérament inhérents à la race et à l'animal individuel.

Le rôle des chiens en tant qu'animaux de compagnie dans leurs futurs foyers, dans leur lieu de travail ou leur activité sportive déterminera les traits de comportement qui sont désirables. Par exemple, il sera préférable d'élever les chiens de berger dans un environnement qui stimule leur désir de travailler et appuie les comportements appropriés envers les types d'animaux et les humains avec lesquels ils travailleront.

Il faut rechercher la compatibilité entre le chien et le futur propriétaire en ce qui concerne la capacité de la personne à bien gérer le comportement du chien dans son futur foyer. Il est important que les propriétaires éventuels décrivent le milieu familial et le style de vie en détail et démontrent la capacité de s'engager à répondre aux besoins comportementaux du chien.

3.3.2 Socialisation

Une exposition précoce et des associations positives avec des stimulus environnementaux nouveaux sont importantes afin d'élever des chiens bien ajustés sur le plan social. L'accoutumance fait référence au processus d'un animal qui ne réagit plus aux stimulus environnementaux non néfastes communément observés. Le niveau d'exposition aux stimulus est gardé suffisamment faible afin de ne pas provoquer une réponse de crainte chez le chien. Des bruits, des objets et des odeurs du foyer peuvent être intégrés dans un programme précoce d'exposition aux stimulus.



Les bruits communs incluent les véhicules, les sirènes, la télévision, la sonnerie de porte, les bruits de la cuisine, le tonnerre et les éclairs, les aspirateurs et les cognements à la porte. Des stimulus tactiles communs incluent la moquette, le ciment, l'eau, la neige, la glace, la céramique et la pelouse ainsi que divers environnements à l'intérieur et à l'extérieur. Les stimulus visuels communs incluent notamment des statues, des parapluies, des ballons et des fauteuils roulants.

La socialisation des chiots est un objectif primaire pour tous les exploitants de chenils et les propriétaires. Un processus de socialisation qui comprend l'exposition positive et contrôlée d'un animal à sa propre espèce, à d'autres animaux, aux humains et à des stimulus nouveaux est essentiel pour un développement normal du comportement. Les chiots sont dans une période de socialisation critique dès l'âge de trois semaines et jusqu'à l'âge de 12 semaines. Durant cette période, la chimie du cerveau développe de l'intelligence émotionnelle et le chien apprend à devenir un membre fonctionnel des sociétés humaines et canines. Durant cette période, aussi peu qu'une seule exposition à un nouveau stimulus suffira à façonner l'apprentissage du chiot ou à lui permettre d'accepter quelque chose de nouveau. Après l'âge de 12 semaines, les situations nouvelles peuvent être perçues comme étant potentiellement dangereuses et peuvent susciter une réponse de peur et d'agressivité.

Durant la période de socialisation, les chiots pourront bénéficier de l'exposition à des humains ayant diverses caractéristiques, y compris différents âges, sexes et caractéristiques physiques et des personnes portant des lunettes, des chapeaux et des barbes. L'exposition précoce des chiots aux humains influence grandement l'acceptabilité future de l'animal dans un milieu familial. Il faut veiller à ce que les humains qui socialisent les chiots aient des mains et des pieds propres afin de réduire le risque de transmission des maladies entre les chiens. Une manipulation douce quotidienne des chiots augmentera graduellement leur plasticité et leur capacité à s'adapter aux changements et au stress. Les chiens mal socialisés ont peur des humains, peuvent devenir des chiens qui mordront par crainte et pourront avoir plus de difficulté avec la manipulation et la cohabitation.

Une socialisation efficace des chiens inclut une interaction avec d'autres chiens. Les chiots apprennent des comportements développementaux importants auprès d'autres chiots et chiens adultes, par l'imitation et le jeu. La plupart des chiens retirent des bénéfices importants d'au moins 30 minutes de contact par jour avec d'autres chiens et, si cela est approprié, lorsqu'ils sont logés ensemble. À cet âge, une expérience négative associée à des stimulus engendrera un comportement négatif. En particulier, les interactions physiques violentes présentent un risque élevé pour le marquage de l'agressivité entre chiens. Une supervision et une intervention efficaces par les propriétaires minimiseront les expériences négatives.

Il est important pour les propriétaires d'être informés que, durant le développement des chiots pendant la première année, ils pourront vivre des périodes de crainte pendant lesquelles ils seront très sensibles aux expériences traumatiques qui pourront avoir un effet pendant toute la vie sur les comportements futurs. La recherche indique que la période de huit à dix semaines est particulièrement délicate.

3.3.3 Dressage

Les méthodes axées sur la récompense utilisées dans le dressage sans cruauté produisent des résultats positifs à long terme pour la diminution de l'agressivité, de la recherche d'attention et de la peur. Il y a aussi des preuves que ces méthodes améliorent la capacité d'un chien à apprendre. La modification du comportement par le conditionnement classique et/ou la désensibilisation et le contre-conditionnement peut être efficace lorsque ces méthodes sont employées sous le seuil qui causerait de la détresse, de l'anxiété ou de la peur chez un chien. Les méthodes de dressage aversives sont fortement découragées. Ces méthodes peuvent inclure des méthodes de dressage par confrontation et/ou des méthodes physiques telles que le recours à la force, à la soumission, au tirage de la peau du cou ou de la gorge, aux grognements, aux muselières, aux secouements ou aux regards fixes. Ces techniques suscitent la peur et peuvent donc accroître la probabilité d'une réponse agressive induite par la peur. De même, l'usage de dispositifs aversifs comme des colliers étrangleurs, des colliers à pointes ou des colliers électroniques est fortement découragé en faveur de solutions moins cruelles comme un collier licol.¹⁰

Les exploitants de chenils peuvent entamer le dressage des compétences pratiques dès que le chiot commence à sauter. L'instinct d'un chiot de quatre semaines est de sauter lorsqu'il demande d'interagir socialement. Il est crucial d'enseigner à un chiot qu'il sera écouté lorsqu'il est assis pour les comportements futurs. On peut donner des récompenses à partir de cet âge lorsqu'il garde les quatre pattes sur le plancher et s'assoit. Un son aigu peut être utilisé pour appeler les chiots à venir manger. Plus tard, ce son pourra être jumelé à un ordre comme « viens » et à une récompense subséquente. Enfin, un exploitant de chenil ou propriétaire peut enseigner à un chiot qu'il peut offrir un comportement désirable et obtenir une réponse des humains. À l'aide d'un cliqueur, les chiots peuvent être récompensés chaque fois qu'ils marchent sur un tapis ou le couvercle d'une boîte à chaussures. Un chien qui comprend ce concept réalise que la meilleure façon d'obtenir ce qu'il veut est de s'en remettre à un humain. Cela lui enseigne le contrôle de ses impulsions.

On encourage fortement les nouveaux propriétaires de chien à continuer le dressage axé sur la récompense entamé par l'exploitant de chenil. Les cours de dressage offrent une excellente occasion d'enseigner les comportements positifs aux chiens et de montrer aux propriétaires comment bien dresser leur nouveau chien. Il est important que les chiens aient leur vaccination à jour et suivent un calendrier de vermifugation déterminé par leurs médecins vétérinaires avant d'assister à ces cours.

Les chiens bénéficient d'un espace qui leur est propre où ils peuvent se sentir en sécurité. Le choix de cet espace sera particulier au chien et il lui permettra de se calmer lorsqu'il est stressé et lui fournira un espace sécuritaire pour se reposer après une séance de dressage ou d'exercice. Parfois, une structure confinée est préférable pour la sécurité du chien et des humains. Les chiots bénéficient d'une séparation de leur portée pendant de courtes périodes de temps, car cela leur permettra de composer avec la séparation ultérieure lorsqu'ils seront vendus. Une gâterie de grande valeur dans un espace sécuritaire est une façon d'encourager cette séparation. On pourra graduellement augmenter la durée de temps qu'ils passent seuls au fil du temps.

10 <https://www.veterinairesaucanada.net/documents/methodes-de-dressage-sans-violence-pour-les-chiens>

3.3.4 Enrichissement

Des études ont montré que les animaux élevés dans un milieu enrichi sont capables d'apprendre et de retenir plus d'information. Ces animaux sont aussi plus stables et capables de gérer plus efficacement des situations menaçantes ou stimulantes et de récupérer plus rapidement. Les stimulus positifs et divers dans l'environnement produisent des chiens plus intelligents, plus interactifs et faciles à dresser.

Les propriétaires peuvent fournir de l'enrichissement aux chiens par des jeux réguliers et en exposant les chiens à divers milieux à l'extérieur et à l'intérieur, à des jouets, à du dressage, à de l'exercice et à de l'affection. Les chiens sont des animaux sociaux et ils profitent d'interactions sociales avec leur propre espèce et/ou avec les humains. Il y a de nombreuses ressources disponibles sur les méthodes d'enrichissement appropriées pour les chiens. L'absence d'enrichissement peut causer l'ennui, l'anxiété, l'insécurité et des comportements destructifs, ce qui pourra ultérieurement mener au développement de comportements stéréotypés, comme un toilettage excessif ou un va-et-vient répétitif.

Un milieu riche en stimulus comprend des jouets interactifs, des tunnels, des marches et des courses à obstacles qui changent constamment. De nouveaux jeux et défis d'entraînement gardent les chiots et les adultes stimulés, leur permettent d'apprendre et de résoudre des problèmes et favorisent la confiance en soi.



EXIGENCES

1. Lorsque l'on place les chiens dans des foyers, il faut évaluer le comportement des chiens et veiller à ce que le foyer soit approprié à leur personnalité et à leurs traits de comportement. Il faut expliquer aux propriétaires éventuels les caractéristiques de comportement du chien auquel ils s'intéressent avant la vente ou l'échange.
2. Des plans de socialisation et de dressage sans cruauté qui exposent les chiens à des expériences positives sont en place et peuvent être consultés sur demande. Ces plans enseignent le développement de la confiance et n'exposent pas les chiens à des expériences négatives qui produisent de la peur, de la douleur, des blessures ou des maladies.
3. Les humains qui interagissent avec les chiens de tous les âges s'assurent que leurs vêtements, leurs mains et leurs pieds sont propres afin de minimiser le risque de transmission de maladies aux chiens.
4. Dès la naissance, les préposés manipulent les chiots doucement sur une base quotidienne.
5. Les chiots âgés de trois à huit semaines reçoivent au moins 20 minutes de socialisation, deux fois par jour, avec les humains. Une partie de ce temps est passée avec chaque chiot individuellement.
6. Les chiens et les chiots âgés de plus de huit semaines reçoivent au moins 30 minutes de contact par jour avec d'autres chiens compatibles et au moins 30 minutes par jour de contact direct avec les humains.
7. Les chiots âgés d'entre huit et douze semaines sont exposés à des expériences à l'extérieur de l'environnement du chenil, y compris des promenades en laisse, des balades en auto et des visites positives chez le médecin vétérinaire.
8. Un enrichissement quotidien est fourni aux chiens. L'enrichissement inclut le jeu, l'exposition des chiens à divers milieux à l'extérieur et à l'intérieur, à des jouets, à de l'exercice et à de l'affection. Le type d'outils d'enrichissement et la durée de l'exposition varieront grandement selon l'âge et le tempérament du chien.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Solliciter l'aide de médecins vétérinaires et de comportementalistes formés le plus rapidement possible si des comportements indésirables se développent.
- b. S'assurer que les chiens qui seront vendus aux nouveaux propriétaires sont bien adaptés socialement, ne manifestent pas d'agressivité ou de peur d'inadaptation et manifestent spontanément les traits de personnalité adaptés aux environnements futurs éventuels.
- c. Commencer tôt les programmes de dressage axés sur la récompense et encourager les nouveaux propriétaires à continuer le dressage du chien dans son nouvel environnement.
- d. Accoutumer et/ou socialiser les chiens avec d'autres animaux de la même espèce ou d'autres espèces lorsqu'ils sont compatibles et qu'il est sécuritaire de le faire.
- e. Accoutumer les chiens à divers stimulus environnementaux à l'extérieur du chenil.
- f. Exposer les chiens à des humains de divers âges, sexes, tailles et qui sont habillés de tenues vestimentaires variées.
- g. Exposer les chiots à de légers changements quotidiens dans leur environnement enrichi. Le niveau de changement et les défis augmentent au fur et à mesure que les chiots prennent de l'âge.
- h. Fournir aux chiens adultes des défis qui favorisent l'apprentissage et la confiance en soi.

Section 4

Pratiques d'élevage

4.1 Accouplement responsable

L'élevage des chiens est une responsabilité sérieuse qui exige un engagement envers la formation ainsi que l'investissement de temps et des ressources financières. Les éleveurs responsables ont une compréhension approfondie de la santé et du bien-être des animaux. Ils s'efforcent d'élever des chiens qui auront une bonne qualité de vie. Une bonne qualité de vie se définit comme une vie au cours de laquelle les chiens se trouvent dans



un état intégral de bien-être physique, mental et social, sans maladie. Les éleveurs peuvent atteindre cet objectif en respectant les exigences et les meilleures pratiques recommandées telles qu'elles sont établies dans le Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada de l'ACMV et en ayant une bonne relation de travail avec un médecin vétérinaire.

Les éleveurs responsables possèdent de vastes connaissances sur l'histoire de la race et ils sont au courant des nouvelles études portant sur la race. Ils travaillent afin de prévenir la consanguinité et les défauts génétiques. Ils ont pour but de produire une conformation de la race qui permet au chien de manifester des comportements naturels avec facilité. Les éleveurs responsables travailleront en vue d'éliminer les traits de conformation qui affectent négativement la capacité du chien à s'acquitter de ses fonctions normales comme une respiration sans obstruction ainsi que la capacité de mettre bas naturellement et de se déplacer sans douleur et avec une ampleur de mouvement normale. Les éleveurs fourniront des garanties écrites pour la santé et la conformation du chien et ils donneront à l'acheteur les résultats des tests médicaux qui ont été réalisés pour la prédilection de la race pour certains problèmes génétiques. De plus, ils élèveront seulement une ou deux races particulières. Les éleveurs responsables chercheront continuellement à améliorer le tempérament, la conformation et l'adaptabilité du chien au milieu choisi.

Les éleveurs responsables fourniront des milieux enrichis et une socialisation adéquate et ils évalueront les traits de comportement afin d'assurer un placement approprié. Un éleveur responsable garantira ses chiens et acceptera des retours lorsque le chien est mal adapté au nouveau propriétaire.



4.1.1 Génétique, conformation et tempérament

Génétique

La génétique, l'environnement et les facteurs de développement jouent un rôle important dans l'apparence physique et le tempérament des chiots. La sélection du mâle et de la femelle revêt une importance égale lors du choix d'une paire d'accouplement car les chiots hériteront la moitié de leur matériel génétique (ADN) de chaque parent. La composition génétique des chiots d'une portée comportera certaines variations.

Les traits génétiques peuvent être étiquetés comme étant dominants ou récessifs. Lorsqu'un gène est dominant, le chiot doit seulement hériter de ce trait d'un parent pour l'expression du gène. Lorsqu'un gène est récessif, le chiot devra le recevoir des deux parents pour qu'il soit exprimé. Les tests des maladies héréditaires visent à améliorer la santé génétique générale des petits. Grâce aux progrès des tests d'ADN, il est maintenant plus facile pour les éleveurs de sélectionner des paires d'accouplement qui présenteront un risque inférieur de transmission des gènes non désirables aux chiots. Si un chien obtient des résultats positifs pour une maladie génétique lors d'un test d'ADN, il n'est pas un bon candidat pour l'accouplement.

Lorsque les tests validés pour le dépistage des maladies héréditaires sont disponibles, il est dans l'intérêt supérieur des chiens destinés à l'accouplement d'être testés et testés de nouveau conformément aux recommandations d'un médecin vétérinaire. Un médecin vétérinaire peut évaluer les résultats des tests afin de déterminer quels animaux se prêtent à un programme d'élevage et les animaux qui ne sont pas appropriés pour l'accouplement.

Pour les troubles héréditaires pour lesquels il n'existe pas de test de dépistage approprié, les éleveurs peuvent consulter un médecin vétérinaire ainsi qu'une source d'information réputée sur les problèmes héréditaires de la race afin d'évaluer la fréquence de ces troubles dans la généalogie et de mettre au point un programme d'élevage approprié.

L'accouplement de chiens ayant des liens de parenté représente une considération sérieuse en ce qui concerne la santé de leurs petits. L'accouplement de chiens qui ont des liens de parenté augmentera les traits positifs et négatifs de ces individus chez leurs petits. Si des chiens ayant des problèmes génétiques semblables sont accouplés, ces problèmes deviendront plus prononcés dans leurs petits. Par conséquent, ces chiens ne sont pas de bons candidats pour un programme d'élevage. Les problèmes génétiques qui sont physiquement apparents, comme des museaux écourtés, des articulations à angles prononcés ou des plis de la peau excessifs sont faciles à reconnaître. Il ne faut pas accoupler des chiens ayant des problèmes semblables. Les problèmes génétiques internes, comme la dysplasie de la hanche ou les maladies oculaires, ne sont pas aussi faciles à reconnaître. Des tests de dépistage génétiques à l'aide de radiographies, de tests sanguins et d'échographies peuvent contribuer à l'identification des problèmes génétiques internes. Les chiens qui obtiennent des résultats positifs pour ces problèmes génétiques ne se prêtent pas à un programme d'élevage.

C'est à l'éleveur qu'incombe la responsabilité d'informer les propriétaires potentiels de chiens à propos des maladies héréditaires au sein des races qu'il élève et de divulguer tous les résultats de tests disponibles pour

le chien ainsi que pour son géniteur et sa génitrice. Les propriétaires de chiens potentiels doivent aussi être conscients des maladies génétiques qui peuvent se manifester au sein de la race.

On peut consulter un excellent site Web qui énumère les maladies héréditaires des chiens au <http://discoveryspace.uepi.ca/cidd/> et on peut obtenir de plus amples renseignements sur les problèmes de santé liés à l'élevage auprès du Canine Health Information Centre au <http://www.caninehealthinfo.org/>.

Conformation

La conformation fait référence à la forme, à la structure et à l'apparence générale d'un chien. Le standard de race pour la conformation est une description de l'apparence et du mouvement de la race. Les standards des races varient dans les diverses régions du monde. La plupart des standards de race incluent la conformation qui décrit l'apparence générale, le tempérament, l'équilibre et la taille, le pelage et la couleur, la tête, le cou, les avant-membres, le corps, les arrière-membres, la queue et la démarche. La notion de conformation idéale est hautement subjective.

Il en va de l'intérêt supérieur de la santé et du bien-être de l'animal que les géniteurs et les petits puissent voir normalement, respirer normalement, se déplacer avec une ampleur de mouvement et une tolérance à l'effort normales et mettre bas naturellement. Certains standards de race perpétuent des traits de conformation qui ont un impact négatif sur la qualité de vie et la capacité à manifester des comportements normaux. Ces standards ne sont pas souhaitables.

Les anomalies dans la composition des os et des articulations prédisposent le chien à des maladies articulaires et à l'arthrite et entravent la capacité de supporter son poids normalement. Des voies respiratoires écourtées peuvent se traduire par une respiration constamment obstruée ou une intolérance à l'effort ou à la chaleur. Les plis de la peau excessifs peuvent entraîner une susceptibilité accrue aux infections de la peau ou à des dommages à d'autres parties du corps. Une conformation défectueuse dans les régions entourant les yeux se traduira par un risque accru de maladie oculaire et pourra compromettre la vision. Par ailleurs, la génitrice pourrait ne pas être capable de mettre bas si les chiots ont des têtes larges.

Tempéraments et caractéristiques de la race

Les chiots naissent avec certains traits de tempérament innés. Le degré selon lequel ces comportements se manifestent est déterminé par la génétique, les facteurs environnementaux, y compris les expériences positives ou négatives, et la socialisation.

La prévention de la transmission des traits indésirables aux petits commence par la sélection du géniteur et de la génitrice. Il existe bon nombre de tests pour l'évaluation du tempérament et ils peuvent être utiles afin de permettre à l'éleveur de détecter des problèmes de comportement. Les tests à effectuer pour les traits de tempérament incluent l'agressivité, l'excitabilité, la crainte, l'anxiété et l'aptitude au jeu.¹¹

11 JONES, A.C. et S.D. GOSLING. «Temperament and personality in dogs (Canis familiaris): A review of evaluation of past research.», *Appl Anim Behav Sci*, 2005, vol. 95, P. 1-53. doi:10.1016/j.applanim.2005.04.008

Les éleveurs de chiens responsables sont conscients des comportements indésirables potentiels et sont bien renseignés à cet égard et ils effectueront un triage minutieux de leurs géniteurs et petits afin d'éliminer les comportements problématiques de leur bassin génétique.

EXIGENCES

1. Les éleveurs sont informés à propos des maladies héréditaires courantes et des traits de conformation qui pourront avoir un impact négatif sur la qualité de vie et empêcher des fonctions normales pour les races qu'ils élèvent.
2. Le géniteur et la génitrice ne sont pas accouplés pour la première fois jusqu'à ce que des tests génétiques, conformément aux recommandations du médecin vétérinaire, soient effectués sur les chiens dont la race est porteuse de maladies héréditaires.
3. Les chiens qui ont des résultats positifs pour les maladies héréditaires ne sont pas accouplés.
4. Les éleveurs fournissent aux nouveaux propriétaires les résultats des tests génétiques pour le chiot et ses parents.
5. Les chiens ayant des anomalies génétiques apparentes ne sont pas accouplés avec des chiens présentant des anomalies semblables.
6. Les chiens ayant des anomalies génétiques internes connues sont retirés du programme d'élevage.
7. Selon les recommandations du médecin vétérinaire, les chiens ayant des traits de conformation qui affectent négativement leur qualité ne sont pas accouplés.
8. Il faut retirer du programme d'élevage les animaux qui ne peuvent pas voir ou respirer normalement, qui ne sont pas physiquement en forme ou capables de courir librement et qui ne sont pas capables de donner naissance à une progéniture viable.¹²
9. Les chiens qui manifestent des traits de comportement indésirables, comme la peur excessive, une timidité évidente ou de l'agressivité inappropriée, ne sont pas utilisés pour l'élevage.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Stériliser les animaux retirés du programme d'élevage, y compris les chiens qui sont porteurs de maladies héréditaires ou qui ont des traits de conformation qui empêchent les fonctions normales ou qui ont un impact négatif sur la qualité de vie.
- b. Assurer que les propriétaires éventuels sont mis au courant des maladies héréditaires communes pour la race qu'ils envisagent.
- c. Consulter un spécialiste dans le domaine des maladies d'origine génétique afin d'éliminer ou de réduire les défauts génétiques.

12 *The Breed Watch Booklet*, disponible auprès du UK Kennel Club, est un outil utile pour la promotion de la santé des chiens à pedigree : http://www.thekennelclub.org.uk/media/341575/breed_watch_booklet.pdf

4.1.2 Constitution saine

Le bien-être physique et mental du géniteur et de la génitrice est essentiel à la naissance de petits en santé. Il est important que le géniteur et la génitrice soient en bonne santé générale. Cela comprend, entre autres, un bon appétit, une bonne note d'état corporel, des selles normales et l'absence de maladies infectieuses. Ils sont alertes, attentifs et motivés à participer à des activités typiques de leur race. Avant l'accouplement, il faut évaluer les chiens pour l'intégrité en partenariat avec un médecin vétérinaire.

Les évaluations de l'aptitude à la reproduction préalables à l'accouplement représentent une excellente occasion pour les médecins vétérinaires et les éleveurs de développer une approche d'équipe afin de décider quels sont les chiens qui conviendront le mieux à un programme d'élevage en se basant sur leur tempérament, leur comportement, leur constitution génétique et leur état de santé général. Elles permettent aussi à l'équipe de retirer du programme les chiens qui ont des défauts physiques, des défauts génétiques ou des états mentaux négatifs qui présentent un risque pour la sécurité publique ou qui affaiblissent la capacité du chien à participer à un programme d'élevage et à être socialement bien ajusté.

Afin de posséder un historique adéquat de l'intégrité d'un chien pour l'accouplement, il est important que tous les dossiers médicaux, les papiers d'enregistrement et les échantillons prélevés et/ou entreposés soient bien identifiés pour chaque chien. La description physique, les tatouages, les micropuces, les caractéristiques d'identification uniques, le nom complet de l'enregistrement ainsi que le nom communément utilisé sont des identificateurs importants.

Antécédents de reproduction

Un examen complet de l'état de santé général du chien et des antécédents de reproduction est important pour l'évaluation de l'intégrité d'un chien avant son entrée dans un programme d'élevage. Un examen complet inclut :

- Évaluer la durée, la fréquence et les dates des cycles de chaleur antérieurs pour la génitrice.
- Examiner l'expérience antérieure d'accouplement et les résultats. Cela inclut les accouplements, les portées nées et le nombre de chiots par portée, les interventions chirurgicales antérieures, la viabilité des petits, les maladies génétiques ou congénitales chez les petits et les changements de la libido au fil du temps.
- Noter si les animaux étaient réceptifs à l'accouplement et, le cas échéant, les signes qu'ils manifestaient. Cela comprend l'enroulement de la queue d'un côté, le chevauchement, les pattes avant au sol, les lèchements et le reniflement des parties génitales et le positionnement correct lors de l'acceptation de la saillie.
- Examiner l'usage antérieur d'une thérapie pharmaceutique destinée à la reproduction ou d'autres médicaments.
- Considérer les expériences sexuelles négatives antérieures. Cela comprend la douleur pendant l'accouplement en raison de maladies sous-jacentes ou de blessures associées au pénis, à la prostate, au dos ou aux membres.
- Considérer si les chiens ont déjà été punis pour avoir manifesté de l'intérêt sexuel comme le chevauchement. Ces chiens pourraient être réticents à s'accoupler en présence des animaux et/ou des humains qui les ont punis.





- Considérer si les animaux ont été accouplés naturellement ou par insémination artificielle. Prendre note des méthodes de prélèvement des échantillons et d'insémination utilisées.
- Évaluer la santé du chien, y compris les maladies ou blessures antérieures ou actuelles qui pourraient affecter la reproduction. Cela comprend les résultats des tests diagnostiques déjà réalisés et le statut de vaccination, de vermifugation et du traitement pour le ver du cœur.

Examen physique

Un examen vétérinaire d'évaluation de l'aptitude à la reproduction aidera à identifier les chiens qui sont de bons candidats pour un programme d'élevage. Cet examen permettra aussi l'identification des chiens qui ne sont pas appropriés à l'accouplement.

Lors d'un examen de l'aptitude à la reproduction, un médecin vétérinaire pourra :

- Évaluer la démarche de l'animal lors de l'entrée dans la salle d'examen et détecter des signes d'anomalies squelettiques.
- Regarder, écouter et palper le corps de l'animal au complet en portant une attention particulière aux caractéristiques reconnues comme étant héréditaires.
- Réaliser un examen philologique du tempérament, de la peur, de l'agressivité et de l'anxiété.
- Évaluer l'utérus, la vulve, le vagin et les glandes mammaires (pour les femelles). Ces régions sont évaluées pour leur taille, leur forme, la symétrie et l'emplacement ainsi que la détection de la présence de bosses ou de décolorations, d'écoulements et de douleurs qui sont anormaux.
- Évaluer le pénis, le prépuce, les testicules et la prostate (pour les mâles). Ces régions sont évaluées pour leur taille, leur forme, la symétrie et l'emplacement ainsi que la détection de la présence de bosses



ou de décolorations, d'écoulements et de douleurs qui sont anormaux

- Effectuer des tests sanguins pour évaluer l'état de santé général, déceler la présence de maladies infectieuses comme *Brucella canis* ou surveiller les niveaux hormonaux comme la progestérone, l'estradiol ou la thyroïde.
- Examiner les résultats des radiographies, des échographies et de l'endoscopie pour évaluer les structures internes qui ne peuvent pas facilement être observées à la vue, au son ou à la palpation.
- Obtenir des échantillons de sperme pour déterminer la numération des spermatozoïdes ainsi que leur anatomie et leur viabilité.
- Obtenir des échantillons d'urine pour évaluer les inflammations, les infections ou d'autres maladies sous-jacentes qui pourraient affecter négativement le succès de la reproduction.

Carrière de reproduction

On décidera du début de la carrière en fonction de la race, de l'âge et du stade de maturité sexuelle. Les chiens de petites races sont habituellement accouplés après de leur deuxième cycle de chaleur. Les chiens de races grandes ou géantes ont tendance à avoir leur chaleur moins fréquemment que les chiens de petites races et ils peuvent être accouplés à leur premier cycle de chaleur s'il se produit à l'âge de deux ans ou ultérieurement.

La fréquence acceptable et le nombre total d'accouplements d'un animal dépendent de la santé physique et mentale ainsi que de la santé de reproduction de l'animal. Les antécédents de reproduction du chien à l'égard de la production de sperme, des taux de conception

et de la facilité de la mise bas influenceront la fréquence et la durée recommandées pour l'accouplement. Si les animaux ont des complications liées à la reproduction à un jeune âge, ces dernières pourront persister et/ou s'aggraver au fur et à mesure qu'ils avancent en âge. Le mâle peut servir à l'accouplement tant et aussi longtemps qu'il est capable d'éjaculer et qu'il n'a pas de maladie ni de blessure sous-jacente qui cause de l'inconfort pendant l'accouplement. La numération des spermatozoïdes baissera naturellement avec l'âge et diminuera la probabilité d'une fécondation réussie avec le temps. Il faudra compter environ quatre mois à partir du dernier cycle de chaleur de la femelle pour que la paroi de l'utérus se normalise et soit capable d'accepter une gestation. Le nombre d'œufs libérés avec chaque cycle de chaleur diminue avec l'âge, ce qui réduit le taux de conception à la longue. Les jeunes chiennes sont généralement plus fertiles et ont moins de difficultés avec la gestation.



Le moment de la retraite des chiens dépendra de la race, de l'âge et de l'état de santé général. Les chiens qui développent une maladie ou une blessure qui cause de la douleur ou de l'inconfort lors de l'accouplement ou qui développent des signes de maladies qui sont transmissibles à d'autres chiens ne sont plus des candidats appropriés pour un programme d'élevage. Les mâles sont généralement prêts à la retraite à l'âge de 10 à 12 ans ou avant si la numération des spermatozoïdes baisse ou si le succès de la reproduction chute continuellement avec l'âge. Les chiennes sont généralement prêtes à la retraite à l'âge de huit ans et les chiens de grande race à l'âge de six ans. Au fur et à mesure que les femelles avancent en âge, il existe un risque accru de complications obstétriques (c.-à-d. l'incapacité de mettre bas naturellement, la torsion de l'utérus, la rétention des chiots et du placenta et les infections mammaires et utérines). Les chiennes n'ont pas de ménopause et elles ont donc des cycles de chaleur pendant toute leur vie, quoique ces cycles puissent se produire moins fréquemment avec l'âge.

Maladies infectieuses qui affectent l'aptitude à la reproduction

La brucellose est une maladie infectieuse dont peuvent être porteurs les chiens mâles et femelles. Les animaux infectés sont identifiés par un test sanguin. Certaines souches de *B. canis* peuvent être transmises aux humains et c'est une maladie à déclaration obligatoire au Canada. Cela signifie que toute personne qui soupçonne qu'un animal est atteint de la brucellose doit immédiatement aviser un médecin vétérinaire de l'ACIA. La brucellose a un impact négatif sur la fertilité des mâles et des femelles et affecte la santé en général. Des pratiques d'élevage responsables incluent la consultation d'un médecin vétérinaire pour tester tous les nouveaux chiens considérés pour un programme d'élevage afin de détecter la présence de la brucellose, un examen annuel des chiens qui sont accouplés et l'élimination des animaux qui obtiennent des résultats positifs. Si un test positif est obtenu chez un chien en résidence, tous les autres chiens du chenil doivent être testés et les chiens qui ont récemment quitté le chenil seront repérés et testés.

L'herpèsvirus canin cause une maladie infectieuse de l'appareil reproducteur dont le mâle et la femelle peuvent être porteurs. Le virus est identifié par un test sanguin. Ce virus peut causer un taux de mortalité à 100 % dans les portées affectées et la mort peut se produire dans un délai de 24 heures. Il est souvent trop tard pour sauver un chiot une fois que les signes cliniques se manifestent. Dans les portées de chiots nouveau-nés qui ont des taux élevés de maladie et de décès, les pratiques d'élevage responsables incluent la consultation d'un médecin vétérinaire pour tester le géniteur, la génitrice et les petits pour ce virus, traiter les chiots malades et examiner le programme d'élevage afin de prévenir des incidents semblables à l'avenir.

EXIGENCES

1. Avant d'introduire un chien dans un programme d'élevage, il faut consulter un médecin vétérinaire afin d'identifier les anomalies génétiques qui sont reconnues comme étant inhérentes à la race et effectuer les tests appropriés pour les identifier.
2. Avant de participer à un programme d'élevage, un médecin vétérinaire doit déterminer que les chiens possèdent une constitution qui les rend aptes à l'accouplement.
3. Les génitrices ne sont pas accouplées avant leur deuxième cycle d'œstrus ou l'âge de 18 mois, selon la première éventualité, ou conformément aux recommandations d'un médecin vétérinaire.
4. Les chiens qui sont affectés par la maladie ou une blessure qui causent de la douleur pendant l'accouplement sont retirés du programme d'élevage jusqu'à la résolution des problèmes.
5. Les chiens manifestant des signes cliniques de maladies infectieuses et/ou de zoonoses sont retirés du programme d'élevage jusqu'à qu'ils soient jugés en santé par un médecin vétérinaire.
6. Les chiens qui ne sont pas socialement bien adaptés, qui présentent une menace pour la sécurité du public ou des animaux ou qui manifestent une aversion psychologique face à l'accouplement sont retirés du programme d'élevage.
7. La fréquence de l'accouplement, le nombre total d'accouplements et l'âge de la retraite des animaux sont déterminés en consultation avec un médecin vétérinaire.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Tenir des dossiers sur l'occurrence des cycles de chaleur.
- b. Tester les chiens d'élevage et les petits conformément aux recommandations d'un médecin vétérinaire pour déceler la présence de maladies infectieuses qui affectent négativement le succès de la reproduction, dont la brucellose (*B. canis*) et l'infection par l'herpèsvirus canin.
- c. Lors de la considération d'un nouveau chien pour un programme d'élevage, il faut recueillir le plus d'antécédents ainsi que de renseignements possible sur l'état de santé général du chien.
- d. Il faut documenter et identifier de manière adéquate tous les animaux d'élevage ainsi que leurs dossiers et les échantillons.

4.2 Manipulation, retenue et toilettage

Les préposés du chenil peuvent habituer les chiens à aimer la manipulation et à se sentir à l'aise avec la retenue en faisant appel au renforcement positif. L'approche adoptée pourra différer selon les expériences et la réaction du chien à la manipulation et elle pourra nécessiter le conditionnement, le contre-conditionnement et la désensibilisation. La meilleure méthode de manipulation fournit le moins de retenue possible afin de permettre la réalisation adéquate des procédures spécifiques. Elle minimisera la peur, la douleur, le stress et la souffrance de l'animal et elle protégera le chien et les employés contre les blessures. La manipulation et la retenue par confrontation ou d'une manière vigoureuse peuvent avoir des conséquences physiques et psychologiques graves pour les chiens. Les limitations physiques placées sur un animal peuvent transformer l'expérience de stress de l'animal en de la détresse.

Le toilettage est nécessaire pour toutes les races de chiens. Le toilettage peut inclure l'entretien du pelage, les soins des oreilles, l'entretien du poil et de la peau autour des yeux et la coupe des ongles.

Le type de toilettage requis pour le pelage dépendra de la race. Le recours au renforcement positif permettra aux chiens de se sentir à l'aise pendant qu'ils sont brossés, lavés et séchés. Lorsque des soins du pelage ne sont pas prodigués, les chiens peuvent développer des nœuds du pelage près de la peau, ce qui produira de la douleur continue et, parfois, des plaies ouvertes. Il est essentiel de fournir une formation aux préposés pour qu'ils utilisent les outils et les méthodes appropriés de toilettage selon le type de pelage. Les outils de toilettage doivent être entretenus en bon état de fonctionnement.



Vu que les ongles des chiens et des chiots poussent continuellement, il sera nécessaire de couper les ongles à une longueur appropriée pendant toute leur vie. Les éleveurs qui ont recours au renforcement positif pour habituer leurs chiots à la coupe d'ongles assurent leur succès pendant la vie d'adulte. Si les ongles d'un chien ne sont pas coupés, la veine deviendra trop longue, ce qui causera de la douleur et des saignements accrus lors de la coupe des ongles. De plus, les chiens auront de la difficulté à marcher et seront plus prédisposés aux blessures des orteils. Les chiens qui n'ont pas eu leurs pattes et leurs ongles manipulés lorsqu'ils étaient des chiots peuvent devenir craintifs et agressifs lorsque leurs pattes et leurs ongles sont manipulés en tant qu'adultes.

EXIGENCES

1. Utiliser les méthodes de renforcement positif pour la manipulation et la retenue de routine.
2. La méthode de manipulation fournit le moins de retenue possible afin de permettre la réalisation adéquate des interventions spécifiques. Elle minimisera la crainte, la douleur, le stress et la souffrance de l'animal et protégera le chien et les employés contre les blessures.
3. Fournir un toilettage régulier approprié à la race afin de prévenir les nœuds du pelage et les blessures connexes à la peau.
4. Les employés sont adéquatement formés afin de manipuler et de toiletter les chiens.
5. Les outils de toilettage sont entretenus pour assurer un bon état de fonctionnement et ils sont régulièrement désinfectés conformément aux protocoles de gestion de la santé et de contrôle des maladies infectieuses.
6. Couper les ongles au besoin afin de les empêcher de devenir trop longs.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

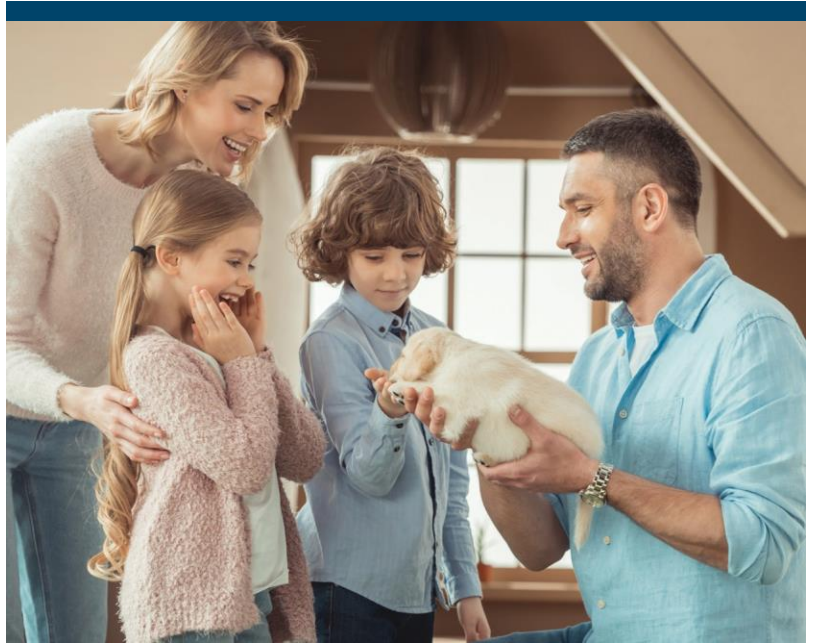
- a. Familiariser les chiens avec la manipulation et le toilettage dès un jeune âge.

4.3 Placement des chiots et des chiens

Des éleveurs de bonne réputation prendront des mesures afin que les acheteurs puissent facilement repérer le vendeur et les installations d'élevage pour voir les chiens.

Des exploitants de chenil de bonne réputation fourniront aux nouveaux propriétaires des documents décrivant les conditions de vente et les soins fournis à l'animal. Des contrats de vente signés décrivent l'animal vendu,

les garanties en vigueur, les reçus de vente et les politiques de retour et de remboursement. Les éleveurs responsables fourniront aussi les documents sur les antécédents médicaux pour l'animal, y compris les soins préventifs, les besoins médicaux futurs, les maladies et blessures diagnostiquées et traitées et les troubles génétiques communs ou diagnostiqués.



Ces documents devraient inclure les renseignements suivants :

- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel de l'éleveur et de l'acheteur;
- la description physique de l'animal acheté (c.-à-d., race, âge, sexe, couleur, nom, identification permanente, marques uniques);
- le coût d'achat et le reçu daté afin d'attester le paiement;
- l'âge recommandé pour la stérilisation de l'animal si l'éleveur ne veut pas que l'animal soit accouplé;
- les maladies, les blessures ou les troubles héréditaires déjà diagnostiqués, y compris les dossiers vétérinaires ou résultats de tests pour appuyer ces diagnostics;
- les soins vétérinaires préventifs reçus, notamment les examens vétérinaires, les vaccins, les traitements antiparasitaires, les vaccins de rappel et la vermifugation de suivi et tous les dossiers vétérinaires pour appuyer ces traitements.
- Une politique clairement définie pour le retour, le remboursement ou l'échange.

Les politiques de retour, de remboursement et d'échange incluront les renseignements suivants :

- Le nouveau propriétaire accepte de faire examiner le chien par un médecin vétérinaire dans une période de temps définie. Il faut tenir compte du fait que beaucoup de maladies ont une durée d'incubation de deux semaines avant que le chien ne manifeste des signes cliniques.

- Une période fixe pendant laquelle le nouveau propriétaire peut retourner le chien. Les raisons pour le retour incluent notamment les maladies héréditaires ou congénitales, les maladies en incubation ainsi que les blessures présentes avant la vente.
- Les détails des documents vétérinaires requis pour appuyer un diagnostic afin de se prévaloir de la politique de retour.
- Une politique claire concernant le retour de l'animal en raison de problèmes de comportement ou d'autres raisons non liées à la santé physique de l'animal qui comprennent notamment l'incompatibilité avec d'autres animaux et humains et des changements au niveau de la capacité du propriétaire à fournir au chien une bonne qualité de vie.
- Des détails précis concernant le remboursement monétaire complet ou partiel et/ou l'échange pour un nouveau chien.

Les chiens vendus comme animaux de compagnie sont souvent accompagnés d'un contrat de non-accouplement, qui est un contrat contraignant qui n'autorise pas l'accouplement du chien. La stérilisation des chiens comporte des bienfaits pour la santé et elle peut aussi prévenir certains problèmes de comportement.

EXIGENCES

1. Les chiots qui sont envisagés pour la vente sont entièrement sevrés et mangent de manière autonome et ils sont âgés d'au moins huit semaines avant d'être remis à leur nouveau propriétaire, à moins de recommandations différentes d'un médecin vétérinaire.
2. Tous les chiots ou chiens adultes envisagés pour la vente sont en santé, éveillés, alertes et sociables.
3. Un échange de propriétaire inclut un contrat écrit. Ce contrat stipule les identificateurs uniques du nouveau propriétaire, de l'ancien propriétaire, du chien ainsi qu'une date et les conditions de l'échange de propriétaires.
4. Les chiens participent à un programme de soins dirigé par un médecin vétérinaire avant le transfert de propriété afin d'assurer que les chiens sont à jour pour leurs vaccins et traitements antiparasitaires.
5. Il faut fournir les documents de santé et les antécédents médicaux du chien au nouveau propriétaire et faire mention des soins requis.
6. Avant la vente, il faut divulguer les antécédents des traits de conformation dans l'arbre généalogique qui empêchent des fonctions normales et ont un impact négatif sur la qualité de vie, les altérations esthétiques et les problèmes de comportement.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Déterminer la capacité de l'acheteur éventuel à fournir les soins appropriés au chien :
 - i. s'assurer qu'il est âgé d'au moins 18 ans;
 - ii. la capacité de garder l'animal à son domicile (demander la permission écrite du propriétaire et ses coordonnées si l'acheteur est un locataire);
 - iii. s'assurer que le chien peut être gardé en sécurité à l'intérieur et protégé contre les intempéries;

- Une période fixe pendant laquelle le nouveau propriétaire peut retourner le chien. Les raisons pour le retour incluent notamment les maladies héréditaires ou congénitales, les maladies en incubation ainsi que les blessures présentes avant la vente.
- Les détails des documents vétérinaires requis pour appuyer un diagnostic afin de se prévaloir de la politique de retour.
- Une politique claire concernant le retour de l'animal en raison de problèmes de comportement ou d'autres raisons non liées à la santé physique de l'animal qui comprennent notamment l'incompatibilité avec d'autres animaux et humains et des changements au niveau de la capacité du propriétaire à fournir au chien une bonne qualité de vie.
- Des détails précis concernant le remboursement monétaire complet ou partiel et/ou l'échange pour un nouveau chien.

Les chiens vendus comme animaux de compagnie sont souvent accompagnés d'un contrat de non-accouplement, qui est un contrat contraignant qui n'autorise pas l'accouplement du chien. La stérilisation des chiens comporte des bienfaits pour la santé et elle peut aussi prévenir certains problèmes de comportement.

EXIGENCES

1. Les chiots qui sont envisagés pour la vente sont entièrement sevrés et mangent de manière autonome et ils sont âgés d'au moins huit semaines avant d'être remis à leur nouveau propriétaire, à moins de recommandations différentes d'un médecin vétérinaire.
2. Tous les chiots ou chiens adultes envisagés pour la vente sont en santé, éveillés, alertes et sociables.
3. Un échange de propriétaire inclut un contrat écrit. Ce contrat stipule les identificateurs uniques du nouveau propriétaire, de l'ancien propriétaire, du chien ainsi qu'une date et les conditions de l'échange de propriétaires.
4. Les chiens participent à un programme de soins dirigé par un médecin vétérinaire avant le transfert de propriété afin d'assurer que les chiens sont à jour pour leurs vaccins et traitements antiparasitaires.
5. Il faut fournir les documents de santé et les antécédents médicaux du chien au nouveau propriétaire et faire mention des soins requis.
6. Avant la vente, il faut divulguer les antécédents des traits de conformation dans l'arbre généalogique qui empêchent des fonctions normales et ont un impact négatif sur la qualité de vie, les altérations esthétiques et les problèmes de comportement.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Déterminer la capacité de l'acheteur éventuel à fournir les soins appropriés au chien :
 - i. s'assurer qu'il est âgé d'au moins 18 ans;
 - ii. la capacité de garder l'animal à son domicile (demander la permission écrite du propriétaire et ses coordonnées si l'acheteur est un locataire);
 - iii. s'assurer que le chien peut être gardé en sécurité à l'intérieur et protégé contre les intempéries;

- iv. les moyens financiers permettant d'offrir les nécessités de base (nourriture, logement), les soins préventifs et les soins pour les maladies et les blessures imprévues;
 - v. les considérations associées aux allergies;
 - vi. la capacité de fournir une socialisation, de l'exercice et un dressage appropriés;
 - vii. la capacité de fournir des références sur demande.
- b. Fournir le contrat écrit aux acheteurs éventuels à l'avance de l'échange de propriété.
 - c. Fournir des renseignements sur les maladies héréditaires communes aux acheteurs éventuels.
 - d. Permettre aux propriétaires éventuels d'interagir avec le chien dans un environnement familial où il a été élevé, avec ses frères et sœurs et ses parents si possible. Il faut prendre les mesures appropriées pour protéger les humains et les chiens contre l'exposition aux maladies infectieuses ou aux blessures.
 - e. Lorsqu'une maladie héréditaire est reconnue chez une race et lorsqu'il existe un processus de dépistage ou un test pour cette maladie, il faut la divulguer et fournir les résultats écrits des tests aux nouveaux propriétaires éventuels pour le chien ainsi que pour les parents du chien. Si des tests ne sont pas réalisés, il faut divulguer cette information au nouveau propriétaire éventuel.
 - f. Fournir des documents écrits à l'acheteur sur les soins reçus jusqu'à maintenant et les soins continus exigés pour le chien, notamment :
 - i. Alimentation – le type, le volume, la fréquence et comment introduire graduellement les nouveaux aliments. Les éleveurs fourniront une réserve d'une semaine pour les aliments consommés par le chien afin d'assurer un changement graduel de la nourriture et de minimiser le risque de troubles digestifs;
 - ii. Toilettage – la coupe des ongles, la tonte de la fourrure, le bain, le brossage, le nettoyage des oreilles et les soins dentaires;
 - iii. Socialisation et caractéristiques de comportement pour l'âge et la race de chien – l'exercice, le jeu, le dressage et les interactions entre les chiens et d'autres animaux incluant des humains;
 - iv. Logement – un abri approprié si l'animal est logé à l'extérieur, l'entraînement à la cage s'il est logé à l'intérieur ou voyage;
 - v. Stérilisation – recommandée si les animaux ne feront pas partie d'un programme d'élevage ou s'ils ont des traits génétiques ou comportementaux indésirables;
 - vi. Les vaccins et les traitements antiparasitaires futurs conformément aux recommandations du médecin vétérinaire.
 - g. Surveiller la santé des chiens achetés et prendre note des problèmes qui se produisent en lien avec la lignée.
 - h. Accepter le retour de chiens par les acheteurs qui ne peuvent plus ou ne veulent plus s'occuper du chien.



4.4 Considérations pour les chiens de travail

Un chien de travail est gardé principalement pour des activités qui incluent notamment la détection par l'odorat, l'assistance aux humains, la protection du bétail, l'élevage, les chiens de traîneaux, la chasse, le contrôle de la faune, la protection des personnes et des biens ainsi que la performance. Les chiens d'assistance sont des chiens qui sont dressés et élevés afin d'aider les personnes qui vivent avec des défis physiques et/ou mentaux, dont le trouble de stress post-traumatique, l'autisme, la mobilité limitée et la détection du diabète et des crises d'épilepsie. Les chiens-guides font référence spécifiquement aux chiens qui sont dressés afin de travailler avec les aveugles. Certains chiens de travail sont gardés dans la maison en tant qu'animaux de compagnie, tandis que d'autres sont gardés à l'extérieur.

Certains chiens sont plus aptes que d'autres à certains types d'emplois. Ces décisions sont prises en se fondant sur une évaluation approfondie de la conformation et du tempérament du chien ainsi que de sa volonté à apprendre et à réaliser des tâches spécifiques. Les méthodes de dressage positives avec des chiens appropriés produiront le meilleur chien pour la tâche. Comme pour tous les chiens, les chiens de travail exigent des conditions de vie appropriées, y compris un logement approprié, suffisamment d'exercice et des périodes de repos et de jeu appropriées. L'objectif ultime consiste à produire un chien qui aime s'acquitter de ses tâches parce qu'il aime vraiment son travail, qu'il a une bonne relation de travail avec le dresseur et/ou le préposé et qu'il ne souffre de pas de stress physique ou psychologique.

Lorsque de l'équipement spécialisé est requis pour que le chien puisse effectuer son travail, il est important qu'il soit bien ajusté et installé de façon à ce que le chien soit confortable et ne subisse pas de blessures causées par l'équipement. Il faut éviter que les chiens transportent et déplacent des objets au-delà de leurs capacités physiques.

EXIGENCES

1. Les chiens de travail sont choisis en fonction de leur race, de la conformation et d'un tempérament appropriés pour les tâches spécifiques qu'ils devront réaliser.
2. Le travail réalisé par les chiens est approprié pour les capacités physiques du chien.
3. Les chiens travaillent volontairement et selon leurs capacités et leur conditionnement. Ils ont des périodes de repos et de jeu appropriées.
4. Les chiens sont logés d'une manière qui leur permet de manifester des comportements naturels, de socialiser avec d'autres espèces d'animaux et les humains selon le cas, de passer du temps seuls et de protéger la sécurité publique.
5. Les substances qui améliorent la performance ne sont pas utilisées à moins qu'elles ne soient prescrites par un médecin vétérinaire afin d'améliorer la qualité de vie du chien.
6. Les maîtres-chiens évaluent les chiens pour la perte de poids, l'hydratation, les blessures, le comportement, l'attitude et la volonté de travailler.
7. Il faut immédiatement s'occuper d'une perte de poids, d'une maladie ou des blessures causées par le travail et traiter les chiens d'une manière appropriée.
8. Des méthodes de dressage par renforcement positif sont utilisées.
9. Les chiens désirent travailler et ne souffrent pas de détresse lorsqu'ils exécutent leur travail.
10. Des mesures appropriées sont prises pour protéger les chiens contre les maladies ou les blessures causées par des conditions météorologiques défavorables et des températures extrêmes, notamment la déshydratation, les engelures, l'hypothermie et l'hyperthermie.
11. Les chiens possèdent l'équipement de protection nécessaire pour les conditions de travail.
12. L'équipement porté par les chiens, dont les chaussures, les harnais ou les colliers, est bien ajusté et conçu de manière à assurer le confort et à prévenir les blessures.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

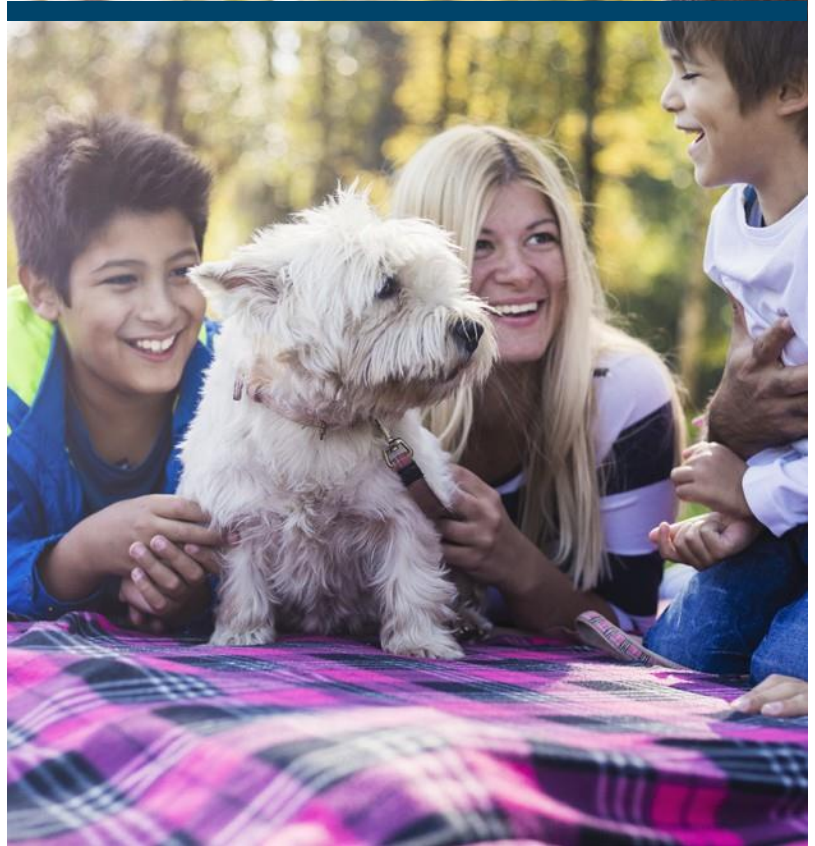
- a. Réaliser une évaluation vétérinaire du chien afin de déterminer s'il possède les caractéristiques physiques et comportementales pour effectuer le travail.

4.5 Vieillesse et retraite

Lors de l'exploitation d'un chenil d'élevage, il est important de reconnaître que le vieillissement des chiens donnera lieu à des problèmes particuliers, notamment les décisions de fin de vie. Un chien gériatrique peut ne plus être apte à remplir son rôle. À ce moment, il est important que les exploitants de chenil décident s'ils désirent garder le chien dans le chenil pendant le reste de sa vie ou s'il est préférable de trouver un nouveau foyer au chien. L'apparition des signes de vieillissement dépendra de divers facteurs, notamment la race, la taille, le niveau d'activité et la quantité de travail que le chien a réalisé au fil du temps. Les signes de vieillissement peuvent inclure, entre autres, une diminution du niveau d'énergie ou de la volonté à jouer et à faire de l'exercice, les changements des cycles de chaleur et de la durée et du volume des saignements à chaque cycle, une vue et une ouïe réduites, une mobilité réduite, l'apparition de masses sur le corps ou des changements de la soif, de l'appétit et du poids.

Si un chien âgé est gardé au chenil, l'exploitant a la responsabilité de déterminer les ressources et l'engagement nécessaires afin de prodiguer au chien les soins spéciaux dont il pourra avoir besoin afin d'assurer une bonne qualité de vie.

Les chiens de travail vieillissants sont de bons candidats pour un nouveau foyer où ils peuvent servir de mentors pour le dressage des chiots et des jeunes chiens adultes. Un chien d'élevage à la retraite peut être un bon candidat pour un nouveau foyer comme animal de compagnie si les nouveaux propriétaires connaissent les caractéristiques inhérentes à la race et les traits de personnalité du chien et qu'ils sont d'accord. Il faut choisir un nouveau foyer pour un chien âgé en prenant les mesures appropriées. Les refuges pour animaux peuvent servir de ressource pour trouver de nouveaux foyers aux chiens à la retraite. Un chien qui a été bien socialisé et soigné pendant sa vie aura de meilleures chances de trouver un nouveau foyer. Les éleveurs responsables stériliseront les chiens avant de les placer dans leur nouveau foyer.



Considérations pour le logement des chiens âgés

Il est possible que les chiens âgés ne gèrent pas bien les changements soudains de leur logement. Il est important d'effectuer une transition graduelle vers un nouveau foyer, particulièrement si le nouvel environnement est radicalement différent des conditions de vie actuelles. Par exemple, les chiens qui habitent surtout à l'extérieur ou qui sont habitués à une méthode de confinement particulière auront besoin de temps pour s'adapter à la vie à l'intérieur. La transition graduelle inclut l'introduction du chien au nouvel environnement lors de courtes visites et en augmentant graduellement le temps passé dans l'environnement jusqu'à ce qu'il soit à l'aise dans le nouveau milieu.

Au fur et à mesure que les chiens avancent en âge, ils tolèrent moins bien les températures extrêmes et les surfaces dures. Ils pourront avoir besoin d'un lit et/ou de l'isolation pour les chenils extérieurs, ils pourront devoir être transférés dans un enclos à l'intérieur ou ils pourront exiger des options additionnelles pour avoir accès à de l'ombre et à de l'eau de boisson.

Considérations alimentaires pour les chiens âgés

Au fur et à mesure que le taux métabolique et le niveau d'activité générale du chien âgé ralentissent, il peut avoir besoin de moins de calories au quotidien. Il pourra être nécessaire d'apporter des ajustements dans la

diète et l'apport calorique afin de prévenir l'obésité. L'obésité est une cause commune de problèmes de santé graves chez les chiens, dont les maladies des reins et du foie, le diabète et l'arthrite. Il faut surveiller et corriger les changements soudains de poids et consulter un médecin vétérinaire si les chiens gagnent ou perdent du poids d'une manière inappropriée.

Problèmes de santé des chiens âgés

Au fur et à mesure que les chiens prennent de l'âge, ils perdent de la masse et de la force musculaires et sont plus susceptibles à l'arthrite. L'exercice et le jeu quotidiens appropriés à chaque chien aideront à préserver la flexibilité, la mobilité et l'état d'esprit. Les exigences de vaccination et les calendriers de vermifugation peuvent changer selon les discussions avec le médecin vétérinaire. Les systèmes immunitaires deviennent moins adeptes, ce qui rend les chiens âgés plus vulnérables aux infections. Certaines maladies métaboliques sont plus fréquentes chez les chiens âgés. Toutefois, beaucoup de maladies associées à l'âge peuvent facilement être diagnostiquées et traitées afin d'offrir le confort et la qualité de vie pendant les années de vieillesse d'un chien.

Il faut être particulièrement vigilant pour détecter les signes suivants de maladie chez les animaux et en faire mention à un médecin vétérinaire :

- Augmentation importante et constante de la consommation d'eau ou de la miction;
- Perte ou gain de poids;
- Réduction importante de l'appétit ou refus de manger pendant deux journées consécutives;
- Augmentation importante de l'appétit;
- Vomissements répétés;
- Diarrhée qui dure plus de deux jours, changement de la consistance, de la couleur et de la fréquence des selles;
- Une boiterie qui dure plus de trois ou quatre jours;
- Bosses ou masses sur ou sous la peau;
- Plaies ouvertes ou gales multiples sur la peau, particulièrement si elles semblent augmenter ou se propager à d'autres régions du corps;
- Perte de poils, particulièrement si elle est accompagnée de grattements;
- Toux ou haut-le-cœur persistants;
- Halètements excessifs;
- Collapsus ou faiblesse soudaine;
- Difficulté à mâcher ou à avaler des aliments;
- Crises d'épilepsie et convulsions;
- Changements de comportement.

EXIGENCES

1. Sélectionner les nouveaux propriétaires de chiens âgés en fonction de la compatibilité et de la capacité de répondre aux besoins physiques, médicaux et comportementaux du chien.
2. Fournir un abri, une literie et de l'isolation additionnels au besoin pour les chiens âgés qui restent à l'extérieur. Le logement intérieur doit être fourni pour les chiens d'extérieur qui ne peuvent plus tolérer l'hébergement à l'extérieur.
3. Ajuster la consommation d'aliments et d'eau au besoin afin de maintenir un état corporel approprié pour compenser une baisse du taux métabolique, une réduction du niveau d'activité et le développement des maladies liées à l'âge.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. L'euthanasie n'est pas utilisée comme méthode de contrôle de la population pour les chiens en santé qui sont adoptables.
- b. Il faut assumer la responsabilité de trouver un nouveau foyer pour les chiens à la retraite et éviter de compter sur les refuges pour animaux pour trouver un nouveau foyer.
- c. Si les chiens âgés sont adoptés dans un nouveau foyer ayant un environnement différent de celui auquel ils sont habitués, il faut effectuer une transition graduelle entre le foyer actuel et le nouvel environnement.
- d. On peut considérer le placement des chiens de travail à la retraite ou d'autres chiens sportifs dans de nouveaux foyers où les nouveaux chiens peuvent servir de mentors aux jeunes chiens et/ou aux personnes qui apprennent le travail ou le sport.
- e. Il faut stériliser les chiens retraités avant de les placer dans de nouveaux foyers.



Section 5

Transport

La plupart des chiens voyageront de nombreuses fois dans leur vie sans égard à leur fonction principale comme chien de sport, chien de travail ou chien de compagnie. Les moyens de transport incluent des véhicules motorisés ou autopropulsés comme des bicyclettes, des véhicules motorisés, des avions, des trains, des bateaux ou des navires. Il est important pour les chiens d'être transportés d'une manière qui assure la sécurité et protège la santé et le bien-être des animaux ainsi que la sécurité publique.

Le transport peut causer du stress chez les chiens. Le stress est la réponse physique et psychologique qu'un chien peut manifester lorsqu'il est placé dans un environnement ou une nouvelle situation qui le met mal à l'aise. Les facteurs de stress lors du transport incluent une ventilation inadéquate, des fluctuations extrêmes de température, des insectes et des rongeurs, la faim, la soif et l'absence d'arrêts durant le transport pour faire de l'exercice et uriner et déféquer.¹³ Les autres facteurs de stress incluent de nouvelles méthodes de retenue, des facteurs environnementaux inconnus dont des bruits, des humains et d'autres surfaces. Une manipulation inadéquate par les employés mal formés sur la retenue et la manipulation sans cruauté des chiens représente aussi une source de stress. Les chiens stressés peuvent manifester des anomalies physiques, notamment une respiration ou des halètements rapides, une fréquence cardiaque élevée, l'inappétence et la léthargie. Ils peuvent avoir la nausée ou perdre le contrôle de la vessie ou des intestins. Des comportements liés au stress peuvent se manifester sous forme d'agression, de grognements, de jappements et de gémissements, de creusage, de mâchouillage, de toilettage excessif, d'hyperactivité et de tremblements.



13 Stress Factors for Dogs http://www.ctsanimals.ca/va2020/com/assets/data/pdf/kennel/needToKnow7d_20.pdf

Le conditionnement des chiens au transport dans des véhicules réduira la probabilité de réactions indésirables lors des déplacements. Il est important de veiller à ce que les chiens aient des expériences de voyage positives dès un jeune âge. Il est bénéfique de conditionner les chiens à se déplacer dans des véhicules motorisés et des cages de transport, car ce sont les modes de transport les plus communs pour les chiens.

La section sur le transport des animaux du Règlement sur la santé des animaux fournit les exigences législatives pour le transport des chiens. Certaines provinces ont aussi des exigences en matière de transport. Pour en savoir davantage sur le transport dans les véhicules motorisés, consulter l'énoncé de position sur le Transport des chats et des chiens de l'ACMV.¹⁴

Une planification préalable est essentielle afin d'assurer le bien-être des chiens durant le transport. Il est important de veiller à prendre des mesures qui assureront une bonne santé et de remplir les documents d'importation et d'exportation avant le départ. Les cages de transport doivent être appropriées pour l'animal et bon état. Si le chien est exposé aux intempéries, il est nécessaire d'évaluer les conditions météorologiques avant le transport. Il faut déterminer le trajet le plus rapide et le plus sécuritaire et informer à l'avance les personnes qui accepteront l'animal à sa destination. La Réglementation du transport des animaux vivants de l'Association du transport aérien international (IATA) est la norme de l'industrie aérienne pour le transport des animaux.¹⁵

Beaucoup d'organisations comme l'AVMA et l'IATA découragent fortement le recours à des tranquillisants ou à la sédation durant le transport. De telles pratiques sont inefficaces afin d'assurer un transport sécuritaire et sans cruauté et pourront causer une perte du contrôle volontaire de l'animal sur son corps, ce qui entraînera un risque accru de blessures en raison d'une chute ou d'un étouffement ou encore ils se souilleront à cause d'une miction ou d'une défécation accidentelle. Ils peuvent perdre la capacité de réguler adéquatement leur température corporelle. Certaines lignes aériennes refuseront de transporter un animal s'il a été mis sous sédation.

Les chiens malades, blessés, en gestation, jeunes ou âgés profiteront d'une attention supplémentaire lors du transport. Ces animaux sont plus vulnérables au stress, moins aptes à gérer le stress associé aux déplacements et donc plus susceptibles aux maladies ou blessures lors des voyages. Le transport d'animaux semblables dans chacune de ces catégories avec d'autres animaux familiers et compatibles pourra réduire le stress durant le transport. Il faut demeurer conscient du fait que des animaux normalement compatibles pourront devenir agressifs envers l'un l'autre en raison du stress associé au transport.

14 <https://www.veterinairesauCanada.net/documents/transport-des-chiens-et-des-chats-enonce-de-position>

15 Énoncé de position sur le transport : Association du transport aérien internationale (IATA)
<http://www.iata.org/whatwedo/cargo/live-animals/Pages/index.aspx>
<http://www.iata.org/whatwedo/cargo/live-animals/pets/Pages/index.aspx>

EXIGENCES

1. Les employés qui transportent les chiens possèdent une formation et de l'expérience adéquates afin de protéger la santé et le bien-être des chiens pendant les étapes du transport.
2. Les conditions météorologiques sont évaluées avant le transport afin de prévenir des torts éventuels à l'animal en raison du vent, de la pluie, de la neige, du chaud ou du froid.
3. Lorsque des chiens blessés, gravides ou malades sont transportés pour des raisons médicales, ils sont logés dans des cages séparément des autres chiens afin de prévenir des blessures et la propagation des maladies. Lorsque les chiens dans de telles conditions doivent être transportés pour toute autre raison que des raisons médicales, l'aptitude au transport devrait être déterminée par un médecin vétérinaire.
4. Les chiots non sevrés sont transportés séparément des autres chiens avec leur mère et ils ne sont pas mêlés à d'autres chiots qui ne font pas partie de la même portée. Il faut prendre des précautions afin d'assurer que les chiots ne sont pas blessés accidentellement par la mère durant le transport.
5. Avant le transport, les chiens sont habitués à leur cage afin d'apprendre à l'associer au confort et à la sécurité.
6. Les cages pour tous les chiens de grandes races satisfont aux exigences de la Réglementation du transport des animaux vivants de l'IATA.
7. Toutes les cages sont propres, en bon état, sans défauts mécaniques, à l'épreuve des fuites et sont dotées d'une literie absorbante. Le positionnement et la construction des cages permettent de voir le chien.
8. Les cages et les véhicules de transport sont conçus afin de fournir de la ventilation, de l'humidité, de la pression d'air (le cas échéant) et des températures appropriées pour la santé, le bien-être et le confort des animaux. Les températures ne doivent pas dépasser 26°C.
9. Avant le transport, il faut s'assurer que tous les certificats de santé, les preuves de vaccination et les documents d'importation et d'exportation sont disponibles aux fins d'examen par les autorités conformément aux exigences.
10. Les chiens qui manifestent de l'agressivité doivent être gardés séparément des autres animaux.
11. Les femelles en œstrus ne sont pas transportées dans les mêmes cages que les mâles.
12. Les chiens sont transportés dans des zones des véhicules qui ont une ventilation et un éclairage adéquats.
13. Les cages contenant des chiens sont bien attachées et les chiens sont protégés contre les intempéries.
14. Une communication appropriée se produit entre tous les employés impliqués durant le transport.
15. Des soins d'urgence sont fournis au besoin durant le transport.
16. Tous les chiens transportés dans la même cage sont compatibles ensemble.
17. Dans les véhicules, autres que le véhicule motorisé d'un particulier, un thermomètre est placé dans la zone de cargo du véhicule au niveau des animaux.
18. Durant le transport au sol, des pauses sont prévues au moins toutes les quatre heures pendant au moins 20 minutes et permettent aux chiens de faire de l'exercice, d'uriner, de déféquer et de boire de l'eau.



19. Les besoins nutritionnels de chaque chien sont satisfaits durant le transport.
20. Les normes de l'IATA sont respectées durant le transport aérien.
21. Si le chien est transporté dans un pays étranger, les certificats de vaccination et de santé respectent les règlements du pays d'importation conformément à la loi. Des certificats de santé sont émis afin de respecter les exigences actuelles des lignes aériennes si le chien est transporté par avion.
22. Les chiens transportés dans des véhicules exposés ou ouverts, comme des motocyclettes, des camionnettes ou des camions à plate-forme, sont attachés à l'aide d'un dispositif de retenue approprié ou logés dans une cage fermée.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Avant le transport, il faut manipuler les chiens régulièrement afin de faciliter la retenue et d'assurer la socialisation.
- b. Vacciner les chiens au moins deux semaines avant l'expédition afin d'éviter le stress additionnel lié à la vaccination et de permettre le développement d'une bonne réponse immunitaire.
- c. Documenter et rendre les médicaments administrés accessibles aux employés de transport, avant et durant le transport. Pour les médicaments utilisés pour soulager le stress ou l'anxiété des animaux durant le transport, il faut administrer une dose test au moins une semaine avant le transport afin d'assurer que l'animal ne subira pas de réactions indésirables.
- d. Les dimensions de la cage empêchent le mouvement excessif et le risque de blessure en raison de mouvements soudains.
- e. Les cages de transport individuelles sont étiquetées et mentionnent le nom de l'animal, les coordonnées d'urgence de leurs humains au cas où il se produirait des retards lors du transport ou que l'animal se perde, les considérations médicales spéciales et des mises en garde si on sait que l'animal est agressif.
- f. Si on n'utilise pas de cage, il faut attacher le chien à l'aide d'un harnais de sécurité. À noter que seulement certains harnais de sécurité ont fait l'objet d'essais lors de collisions.
- g. Attacher les chiens dans une cage bien ventilée s'ils sont transportés dans l'arrière ouvert de véhicules.
- h. Transporter les chiens en empruntant le trajet le plus rapide.
- i. Les cages de transport ne sont pas empilées l'une sur l'autre.
- j. Tous les véhicules et cages de transport utilisés pour le transport :
 - i. protègent les chiens contre des blessures;
 - ii. sont dotés de planchers antidérapants;
 - iii. fournissent un accès facile pour les animaux;
 - iv. sont conçus de manière à maximiser la sécurité de l'opérateur;
 - v. protègent contre la fuite ou la mise en liberté accidentelle des animaux;
 - vi. sont faciles à nettoyer et à désinfecter;
 - vii. sont bien ventilés afin d'éviter l'humidité, les courants d'air et la contamination par les émissions de gaz d'échappement;
 - viii. maintiennent une température et une humidité confortables;
 - ix. sont équipées de colliers, de harnais et de laisses qui sont facilement accessibles; lorsque le chien est promené, on utilise une double laisse afin d'éviter la fuite.



Section 6

Considérations de in de vie et euthanasie

6.1 Considérations de in de vie

Les blessures et les maladies peuvent menacer la qualité de vie d'un chien. Que le chien soit dans la force de l'âge ou affaibli en raison de maladies associées au vieillissement, un médecin vétérinaire peut être d'un grand secours pour évaluer la qualité de vie du chien. Parmi les questions à considérer concernant l'euthanasie, citons :

- Quelle est la probabilité que le chien se rétablisse d'une maladie ou d'une blessure ?
- Le chien souffre-t-il ? Le cas échéant, la douleur peut-elle être contrôlée efficacement ?
- Le chien est-il capable de manger et de boire suffisamment afin de maintenir un poids corporel acceptable et d'éviter la déshydratation ?
- Le chien a-t-il suffisamment de mobilité pour effectuer les activités quotidiennes confortablement ?
- Les handicaps visuels ou auditifs présentent-ils un risque important qui compromet la sécurité du chien et/ou sa qualité de vie ?
- Le chien est-il capable de respirer sans difficulté ?
- Le chien se comporte-t-il comme s'il profite de la vie ?
- Le chien manifeste-t-il des signes de diminution des fonctions mentales (cognitives) y compris une interaction réduite avec les humains, une perte du contrôle de la vessie et des intestins, un changement des habitudes lorsqu'il est éveillé ou endormi, des changements de la vocalisation, une perte de reconnaissance des humains ou des animaux familiers ?
- Les propriétaires peuvent-ils fournir au chien les soins spécialisés requis pour maintenir une bonne qualité de vie ?
- Des soins vétérinaires sont-ils rapidement offerts dans la région ?
- Le coût des soins vétérinaires requis est-il abordable ?

L'euthanasie a des impacts émotionnels importants sur les employés du chenil ainsi que sur les propriétaires d'animaux. Il est important de fournir un soutien émotionnel et psychologique adéquat lorsque l'euthanasie est envisagée et après l'euthanasie de tout animal.

6.2 Euthanasie

Les médecins vétérinaires sont régis par leur organisme provincial de réglementation en ce qui concerne l'euthanasie et l'élimination adéquate de la dépouille d'un animal. Dans certaines provinces, les lois locales s'appliquent aussi aux techniciens vétérinaires travaillant sous la supervision d'un médecin vétérinaire. La méthode privilégiée pour l'euthanasie d'un chien est la sédation préalable, suivie d'une injection intraveineuse d'un barbiturique concentré par un médecin vétérinaire.

L'énoncé de position de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) sur l'euthanasie, les lignes directrices pour l'euthanasie des animaux domestiques en utilisant des armes à feu (*Guidelines for Euthanasia of Domestic Animals by Firearms*) de *La Revue vétérinaire canadienne* et les lignes directrices de l'American Veterinary Medical Association (AVMA) pour l'euthanasie des animaux comportent des indications pour les méthodes d'euthanasie pour les chiens. Il est possible que ces documents puissent être appliqués en vertu des lois provinciales sur le bien-être animal.



Il est important que l'euthanasie soit réalisée afin d'assurer que la mort comporte le moins de douleur, de peur ou de détresse que possible. L'expérience, la formation, la sensibilité et la compassion sont importantes lorsque l'on considère si une personne est compétente afin d'assister ou de réaliser l'euthanasie.

Dans les régions isolées ou dans des situations d'urgence, un chien pourra devoir être euthanasié par une personne autre qu'un médecin vétérinaire. Des considérations importantes concernant l'euthanasie incluent la manipulation et la retenue appropriées de l'animal qui sera euthanasié, des connaissances et de l'expérience suffisantes pour la réalisation de l'euthanasie ainsi que la sécurité des autres animaux et des personnes au moment de l'euthanasie. Si l'euthanasie est réalisée à l'aide d'une arme à feu, il est important que la personne réalisant l'euthanasie ait légalement le droit d'utiliser une arme à feu et qu'elle soit adéquatement formée pour réaliser l'euthanasie à l'aide d'une arme à feu. Vu que les chiens sont des animaux sociaux, il est préférable s'ils sont euthanasiés à distance d'autres chiens.

Il est important de confirmer que l'animal est mort au moment de l'euthanasie avant de quitter ou d'éliminer l'animal. Les caractéristiques physiques qui peuvent servir à confirmer la mort incluent :

- l'absence de respiration et de fréquence cardiaque pendant cinq minutes;
- l'absence de réflexe cornéen, il faut toucher la surface de l'œil et regarder si le chien cligne des yeux. Il ne devrait y avoir aucun mouvement ou clignement des yeux lors du toucher;
- les pupilles dilatées, la surface de l'œil devient sèche au toucher;
- une baisse observable de la température du corps avec le temps;
- un changement de la couleur des muqueuses (gencives) – avec la mort, les gencives perdent généralement leur couleur rose naturelle et deviennent blanches ou bleutées.

6.3 Élimination des restes d'animaux

Les lois locales ou provinciales pourront déterminer les exigences pour une élimination acceptable des animaux morts. Un médecin vétérinaire ou l'employé d'un refuge pour animaux peut discuter des options pour la crémation des animaux morts.

Si les lois le permettent, et que le propriétaire désire enterrer un chien mort, l'enterrement de l'animal à une profondeur suffisante, avec suffisamment de terre et à distance des sources d'eau, minimisera le risque que les restes soient cannibalisés et que l'environnement soit contaminé. Cela est particulièrement important si l'animal est euthanasié par un médecin vétérinaire utilisant des drogues injectables, car ces médicaments présentent le potentiel de causer des maladies graves ou la mort chez les animaux qui cannibalisent le corps et elles peuvent s'infiltrer dans l'environnement. Si les restes animaux ne sont pas éliminés immédiatement de manière adéquate, une installation d'entreposage appropriée, comme un congélateur verrouillé gardé sur place peut prévenir la décomposition et la cannibalisation de la carcasse.



EXIGENCES

1. Les décisions concernant l'euthanasie sont prises conformément à un plan élaboré à l'avance avec un médecin vétérinaire.
2. Les employés qui assistent lors de l'euthanasie sont adéquatement formés dans la manipulation, la retenue, l'euthanasie et les procédures d'élimination appropriées.
3. Un chien est euthanasié sans tarder si un médecin vétérinaire détermine que la maladie ou la blessure, y compris un handicap mental ou physique, ne peut pas être corrigée jusqu'à un point où le chien est capable de retourner à une bonne qualité de vie.
4. L'euthanasie est réalisée par un médecin vétérinaire ou sous la supervision vétérinaire conformément aux lois provinciales. Si les situations préviennent un médecin vétérinaire de réaliser l'euthanasie rapidement (c.-à-d. le mauvais temps, l'emplacement géographique, une affection médicale soudaine ou à progression rapide), l'euthanasie par arme à feu est acceptable si elle est réalisée conformément à l'exigence 6 (ci-dessous) par des employés qui ont reçu une formation appropriée.
5. L'énoncé de position de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) sur l'euthanasie, les lignes directrices pour l'euthanasie des animaux domestiques en utilisant des armes à feu (*Guidelines for Euthanasia of Domestic Animals by Firearms*) de *La Revue vétérinaire canadienne* et les lignes directrices pour l'euthanasie de l'American Veterinary Medical Association (AVMA) sont respectées en ce qui concerne les méthodes d'euthanasie appropriées pour les chiens. Ces documents pourraient avoir force exécutoire en vertu des lois provinciales sur le bien-être animal.
6. La méthode utilisée pour l'euthanasie :
 - i. rend les chiens inconscients de manière irréversible le plus rapidement possible avec le moins de douleur, de peur et d'anxiété possible;
 - ii. produit des effets physiologiques et psychologiques indésirables minimaux sur le chien euthanasié et sur les humains et les animaux qui se trouvent dans la proximité immédiate;
 - iii. est sûre et produit un stress minimal pour l'opérateur et les assistants ou observateurs;
 - iv. a un impact écologique minimal.
7. La personne qui réalise l'euthanasie confirme que le chien est décédé.
8. L'élimination des restes animaux respecte les lois locales.
9. La manipulation des animaux morts a un impact minimal sur l'environnement et les autres animaux. Si les restes d'un animal sont enterrés ou incinérés, cette opération est effectuée de façon à minimiser le risque de contamination du sol, de contamination de l'eau et de cannibalisation.
10. Si les restes animaux ne sont pas éliminés immédiatement de manière adéquate, une installation d'entreposage appropriée, comme un congélateur verrouillé gardé sur place, pourra prévenir la décomposition et la cannibalisation de la carcasse.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Un médecin vétérinaire effectue l'euthanasie des chiens en utilisant une surdose de barbiturique et une sédation préalable.
- b. Réaliser l'euthanasie de manière à ce que les autres animaux ne puissent pas la voir ni l'entendre.
- c. Utiliser un service qui ramasse les dépouilles et/ou procède à l'incinération des animaux décédés dans les régions desservies par des entreprises d'élimination des animaux.
- d. Si les animaux décédés sont enterrés, le fond de la fosse se trouve au moins à un mètre au-dessus du haut saisonnier de la surface libre de la nappe phréatique.
- e. Si les animaux décédés sont enterrés aux fins d'élimination, les restes seront recouverts d'au moins un mètre de sol compacté et au moins 0,3 mètre de sol dépasse le niveau du sol.
- f. Aménager les lieux d'enterrement à une distance d'au moins 30 mètres des sources d'eau domestiques.



Bibliographie

- ADVISORY COUNCIL ON THE WELFARE ISSUES OF DOG BREEDING (2012, septembre). *The advisory council breeding standards for dogs*. Consulté au : <http://www.dogadvisorycouncil.com/resources/breeding-standard-final.pdf>
- AIELLO, S.E., éd. *The Merck Veterinary Manual*. 11^e éd. Kenilworth, New Jersey, Merck & Co, 2016.
- AMERICAN HEARTWORM SOCIETY (2016) *Heartworm basics*. Consulté au : <https://www.heartwormsociety.org/pet-owner-resources/heartworm-basics>
- AMERICAN VETERINARY MEDICAL ASSOCIATION. (2013) *AVMA guidelines for the euthanasia of animals*, édition 2013. Consulté au : <https://www.avma.org/KB/Policies/Documents/euthanasia.pdf>
- ASSOCIATE PARLIAMENTARY GROUP FOR ANIMAL WELFARE (APGAW) (2012, juillet). *A healthier future for pedigree dogs: Update report*. Consulté au : <https://www.cabdirect.org/cabdirect/abstract/20103023948>
- ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES (2014) Énoncé de position sur l'euthanasie. Consulté au : <https://www.veterinairesauCanada.net/documents/euthanasie>
- ATTARD, E., K. DUNCAN, T. FIRMAGE et al. (2013) *Canadian standards of care in animal shelters: Supporting ASV guidelines*. Consulté au : <https://www.canadianveterinarians.net/documents/canadian-standards-of-care-in-animal-shelters>
- BEERDA, B., M.B.H. SCHILDER, J.A.R.A.M. VAN HOOFF et H.W. DE VRIES. « Manifestations of chronic and acute stress in dogs », *Appl Anim Behav Sci*, 1997, vol. 52, p. 307-319.
- BELL, J.S. (n.d.) *Improving the genetic health of your puppies*. Department of Clinical Sciences, Tufts Cummings School of Veterinary Medicine. Consulté au : http://www.wsgenetics.com/index_htm_files/ImprovingtheGeneticHealthofYourPuppies.docx
- BELL, J.S. « Researcher responsibilities and genetic counseling for pure-bred dog populations », *Vet J*, 2011, vol. 189, p. 234–235. doi:10.1016/j.tvjl.2011.06.025.
- BERGERON, R., S.L. SCOTT, J.P. EMOND, F. MERCIER, N.J. COOK et A.L. SCHAEFER. « Physiology and behaviour of dogs during air transport », *Can Vet J*, 2002, vol. 66, p. 211-216.
- BURGHARDT, W.F. « Behavioural considerations in the management of working dogs », *Vet Clin North Am Small Anim Pract*, 2003, vol. 33, p. 417-446.
- CASEY, R.A., B. LOFTUS, C. BOLSTER, G.J. RICHARDS et E.J. BLACKWELL. « Human directed aggression in domestic dogs (*Canis familiaris*): Occurrence in different contexts and risk factors », *Appl Anim Behav Sci*, 2014, vol. 152, p. 52-63.
- CLARKE, T., J. COOPER et D. MILLS. « Acculturation perceptions of breed differences in behaviour of the dog (*Canis familiaris*) », *Human-Animal Interaction Bulletin*, 2013, vol. 1, p. 16-33.
- COALITION NATIONALE POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE (2005). *Requirements to comply with the National Companion Animal Coalition (NCAC) review process regarding the use of radio frequency identification (RFID) technology in Canada*. Consulté au : http://www.ncac-cnac.ca/189_Annex_1_RequirementsToComply_Dec162005.pdf
- COBB, M., N. BRANSON, P. MCGREEVY, A. LILL et P. BENNETT. « The advent of canine performance science: Offering a sustainable future for working dogs », *Behav Processes*, 2015, vol. 110, p. 96-104.

- COLLINS, L.M., L. ASHER, J. SUMMERS et P. MCGREEVY. « Getting priorities straight: Risk assessment and decision-making in the improvement of inherited disorders in pedigree dogs », *Vet J*, 2011, vol. 189, p. 147-154. doi:10.1016/j.tvjl.2011.06.012.
- CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX (2003). Lignes directrices sur les animaleries – les caractéristiques, la conception et le développement. Consulté au : https://www.ccac.ca/Documents/Normes/Lignes_directrices/Animaleries.pdf
- CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX (2015). *Lignes directrices du CCPA sur la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science*. Consulté au : https://www.ccac.ca/Documents/Normes/Lignes_directrices/Lignes_directrices_du_CCPA_sur_la_formation_du_personnel_qui_travaille_avec_des_animaux_en_science.pdf
- CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX (2017). *Lignes directrices du CCPA : Les soins et la gestion des animaux en science*. Consulté au : https://www.ccac.ca/Documents/Normes/Lignes_directrices/Lignes-directrices-du-CCPA-sur-les-soins-et-la-gestion-des-animaux.pdf
- CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX (2017). *Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation*, vol. 1, 2^e éd. Consulté au : https://www.ccac.ca/Documents/Normes/Lignes_directrices/Experimentation_animaux_Vol1.pdf
- COPPINGER, R. et L. COPPINGER. *Dogs: A New Understanding of Canine Origin, Behavior, and Evolution*. New York, New York, Scribner, 2001.
- COPPINGER, R. et J. ZUCCOTTI. (1999) « Kennel enrichment: Exercise and socialization of dogs », *J Appl Anim Wel Sci*, 1999, vol. 2, p. 281-296.
- CROOK, A., S. DAWSON, E. CÔTÉ, S. MACDONALD et J. BERRY. (2011) *Canine inherited disorders database*. Consulté au : <http://discoveryspace.upei.ca/cidd/>
- DIEDERICH C. et J.-M. GIFFROY. « Behavioural testing in dogs: A review of methodology in search for standardisation », *Appl Anim Behav Sci*, 2006, vol. 97, p. 51-72.
- FRASER, D. *Understanding Animal Welfare: The Science in its Cultural Context*. Oxford, Royaume-Uni, Wiley-Blackwell, 2008.
- GORMLEY, K. et J. BERRY. « Animal welfare position papers, puppy mills, and you », *Can Vet J*, 2009, vol. 50, p. 1166-1168.
- GOVERNEMENT DU CANADA. *Règlement sur la santé des animaux*. (2015) C.R.C., c. 296. SOR/97-85, s. 77. Consulté au : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._296/page-16.html#h-70
- HAVERBEKE, A., B. LAPORTE, E. DEPIEREUX, J.-M. GIFFROY et C. DIEDERICH. « Training methods of military dog handlers and their effects on the team's performances », *Appl Anim Behav Sci*, 2008, vol. 113, p. 110-122.
- HERRON, M.E., F.S. SHOFER et I.R. REISNER. « Survey of the use and outcome of confrontational and non-confrontational training methods in client-owned dogs showing undesired behaviors », *Appl Anim Behav Sci*, 2009, vol. 117, p. 47-54.
- HEWSON, C.J. « What is animal welfare? Common definitions and their practical consequences », *Can Vet J*, 2003, vol. 44, p. 496–499. Consulté au : <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC340178/>
- HIBY, E.F., N.J. ROONEY et J.W.S. BRADSHAW. « Dog training methods: Their use, effectiveness and interaction with behaviour and welfare », *Anim Welf*, 2004, vol. 13, p. 63-69.

- HSUS (n.d.) *Guidelines for the operation of an animal shelter*. Consulté au : http://www.hsi.org/assets/pdfs/eng_guidelines_operation_shelter.pdf
- HUBRECHT, R.C. « A comparison of social and environmental enrichment methods for laboratory housed dogs », *Appl Anim Behav Sci*, 1993, vol. 37, p. 345-361.
- HUBRECHT, R. « The welfare of dogs in human care », in : SERPELL, J. Éd. *The Domestic Dog: Its Evolution, Behaviour, and Interactions with People*, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 1995, p. 179-198.
- IATA (2017). *Global standard for the transportation of live animals by air*. 43^e édition. Consulté au ; <http://www.iata.org/publications/store/Pages/live-animals-regulations.aspx>
- INDREBØ A. (19 août 2008). « Animal welfare in modern dog breeding », *Acta Veterinaria Scandinavica*, 2008, vol. 50, p. S6.
- IRLANDE. (Août 2005). *Recommendations of working group to review the management of dog breeding establishments*. DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT, HERITAGE AND LOCAL GOVERNMENT. Consulté au : http://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwj0--CctbXaAhWB0YMKHYDtCWEQFggnMAA&url=http%3A%2F%2Fdrdc.gov.ie%2Fwp-content%2Fuploads%2FReview-of-DBE-Guidelines-Consultation-Summary-Report.docx&usg=AOvVaw02VNylBGdJuKC_1aB8UYLB
- IRLANDE. (21 décembre 2011). *Dog Breeding Establishment Guidelines. Department of the environment, heritage and local government*. Consulté au : <http://drdc.gov.ie/wp-content/uploads/Review-of-DBE-Guidelines-Consultation-Summary-Report.docx>
- JENSEN, P, éd. *The Behavioural Biology of Dogs*, Wallingford, Royaume-Uni, CAB International, 2007.
- JENSEN, P. « Mechanism and function in dog behaviour », in : JENSEN, P., éd. *The Behavioural Biology of Dogs*, Wallingford, Royaume-uni, CAB International, 2007, p. 61-75.
- JONES, A.C. et S.D. GOSLING. « Temperament and personality in dogs (*Canis familiaris*): A review and evaluation of past research », *Appl Anim Behav Sci*, 2005, vol. 95, p. 1-53.
- KOHN, C.M. éd. *The Merck Manual for Pet Health Home Edition*, Whitehouse Station, New Jersey, Merck & Co., (2007).
- LEHMANN, J., T. STÖHR et J. FELDON. (2000) « Long-term effects of prenatal stress experience and postnatal maternal separation on emotionality and attentional processes », *Behav Brain Res*, 2000, vol. 107, p. 133–144.
- LITTLEWOOD, K.E. et D.J. MELLOR. « Changes in the welfare of an injured working farm dog assessed using the five domains model », *Animals*, 2016, vol. 6, p. 58.
- LOCKWOOD, R. (1995) « The ethology and epidemiology of canine aggression », in : SERPELL, J., éd. *The Domestic Dog: Its Evolution, Behaviour, and Interactions with People*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 131-138.
- LONGAIR, J., G.G. FINLEY, M.-A. LANIEL, et al. « Guidelines for euthanasia of domestic animals by firearms », *Can Vet J*, 1991, vol. 32, p. 724-726.
- LOVERIDGE, G.G. « Environmentally enriched dog housing », *Appl Anim Behav Sci*, 1998, vol. 59, p. 101-113.
- MCMILLAN, F.D., D.L. DUFFY et J.A. SERPELL. « Mental health of dogs formerly used as 'breeding stock' in commercial breeding establishments », *Appl Anim Behav Sci*, 2011, vol. 135, p. 86-94. doi:10.1016/j.applanim.2011.09.006



- MEHRKAM, L.R. et C.D.L. WYNN. « Behavioural differences among breeds of domestic dogs (*Canis lupus familiaris*): Current status of the science », *Appl Anim Behav Sci*, 2014, vol. 155, p. 12-27.
- MEYER, I. et J. LADEWIG. « The relationship between number of training sessions per week and learning in dogs », *Appl Anim Behav Sci*, 2008, vol. 111, p. 311-320.
- MUGFORD, R.A. « Behavioural disorders of dogs », in : JENSEN, P., éd. *The Behavioural Biology of Dogs*, Wallingford, Royaume-Uni, CAB International, 2007, p. 225-242.
- NATIONAL RESEARCH COUNCIL. *Nutrient Requirements of Dogs and Cats*, Washington, DC, The National Academies Press, 2006.
- NEWBURY, S., M.K. BLINN, P.A. BUSHBY et al. (2010) *Guidelines for standards of care in animal shelters*. Association of Shelter Veterinarians. Consulté au : <https://www.sheltervet.org/assets/docs/shelter-standards-oct2011-wforward.pdf>
- NICHOLAS, F.W. et C.M. WADE. « Canine genetics: A very special issue », *Vet J*, 2011, vol. 189, p. 123–125. doi:10.1016/j.tvjl.2011.06.006.
- OHL, F. et F.J. VAN DER STAAY. « Animal welfare: At the interface between science and society », *Vet J*, 2012, vol. 192, p. 13-19. doi:10.1016/j.tvjl.2011.05.019
- PARKER, H.G., B.M. VONHOLDT, P. QUIGNON et al. « An expressed fgf4 retrogene is associated with breed-defining chondrodysplasia in domestic dogs », *Science*, 2009, vol. 325, p. 995–998.
- RAYMENT, D.J., B. DE GROEF, R.A. PETERES et L.C. MARSTON. « Applied personality assessment in domestic dogs: Limitations and caveats », *Appl Anim Behav Sci*, 2015, vol. 163, p. 1-18.
- ROONEY, N.J. et S. COWAN. (2011). « Training methods and owner-dog interactions: Links with dog behaviour and learning ability », *Appl Anim Behav Sci*, 2011, vol. 132, p. 169-177.
- SANTÉ CANADA (1995). *Guide technique pour l'évaluation de la qualité de l'air dans les immeubles à bureaux, ministère de la Santé nationale et du bien-être*. Consulté au : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/H46-2-93-166Frev.pdf>
- SEKSEL, K., E.J. MAXUESKI et A. TAYLOR. « Puppy socialisation programs: Short and long term behavioural effects », *Appl Anim Behav Sci*, 1999, vol. 62, p. 335-349.
- SERPELL, J., éd. *The Domestic Dog: Its Evolution, Behaviour, and Interactions with People*, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 1995.
- SERPELL, J. et J.A. JAGOE. « Early experience and the development of behaviour », in : SERPELL, J., éd., *The Domestic Dog: Its Evolution, Behaviour, and Interactions with People*, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 1995, p. 79-102.
- SCOTT, J.P. et J.L. FULLER. *Genetics and the Social Behavior of the Dog*. Chicago, Illinois, The University of Chicago. 1965.
- SVARTBERG, K. « Individual differences in behaviour: Dog personality », in : JENSEN, P., éd., *The Behavioural Biology of Dogs*, Wallingford, Royaume-Uni, CAB International, 2007, p. 182-206.
- USDA. (2010b, mai). *Animal and plant health inspection service animal care program inspections of problematic dealers*. US Department of Agriculture, Office of Inspector General. Consulté au : <http://www.usda.gov/oig/webdocs/33002-4-SF.pdf>
- WADE, C.M. (2011) « Inbreeding and genetic diversity in dogs: Results from DNA analysis », *Vet J*, 2011, vol. 189, p. 183-188.

WEESE, S. (2016) *Lungworm in Ontario dogs. Worms & Germs Blog*. University of Guelph Centre for Public Health & Zoonoses. Consulté au : <http://www.wormsandgermsblog.com/2016/02/articles/diseases/parasites/lungworm-in-ontario-dogs/>

WILSON, B., F.W. NICHOLAS et P.C. THOMSON. « Selection against canine hip dysplasia: Success or failure? », *Vet J*, 2011, vol. 189, p. 160-168.



Annexe A - Estimation des besoins énergétiques

$$\text{BER (kcal/jour)} = 70 \times \text{wt}_{\text{kg}}^{0.75}$$

lb	kg	BER (kcal/jour)
1	0.5	39
2	0.9	65
3	1.4	88
4	1.8	110
5	2.3	130
6	2.7	149
7	3.2	167
8	3.6	184
9	4.1	201
10	4.5	218
11	5.0	234
12	5.5	250
13	5.9	265
14	6.4	280
15	6.8	295
16	7.3	310
17	7.7	324
18	8.2	339
19	8.6	353
20	9.1	366
25	11.4	433
30	13.6	497
35	15.9	558
40	18.2	616
45	20.5	673
50	22.7	729
55	25.0	783
60	27.3	835
65	29.5	887
70	31.8	938
75	34.1	988
80	36.4	1037
85	38.6	1085
90	40.9	1132
95	43.2	1179
100	45.5	1225
105	47.7	1271
110	50.0	1316
115	52.3	1361
120	54.5	1405
125	56.8	1449
130	59.1	1492
135	61.4	1535
140	63.6	1577
145	65.9	1619
150	68.2	1661
155	70.5	1702
160	72.7	1743
165	75.0	1784
170	77.3	1824
175	79.5	1864
180	81.8	1904
185	84.1	1944
190	86.4	1983
195	88.6	2022
200	90.9	2061



Félin

Croissance BEQ (kcal/jour)

Chatons en croissance = 2,5 x BER

Maintien BEQ (kcal/jour)

Adulte normal stérilisé = 1,2 x BER

Adulte intact = 1,4 x BER

Prédisposé obésité = 1,0 x BER

Perte de poids = 0,8 x BER

Canins

Croissance BEQ (kcal/jour)

Jusqu'à quatre mois = 3 x BER

Quatre mois et plus = 2 x BER

Maintien BEQ (kcal/jour)

Adulte normal stérilisé = 1,6 x BER

Adulte intact = 1,8 x BER

Prédisposé à obésité = 1,4 x BER

Perte de poids = 1,0 x BER

Travail BEQ (kcal/jour)

Travail léger = 2 x BER

Travail modéré = 3 x BER

Travaux lourds = 4 à 8 x BER

BER = Le besoin énergétique au repos représente le besoin en énergie d'un animal normal au repos dans un environnement thermoneutre et est basé sur le poids corporel.

BEQ = Le besoin énergétique quotidien représente la dépense énergétique quotidienne moyenne d'un animal, selon le stade de vie et le niveau d'activité (travail, gestation, lactation et croissance).

Reproduit avec la permission du propriétaire du droit d'auteur, Hill's Pet Nutrition, Inc.



CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

L'Association canadienne des médecins vétérinaires
Troisième édition | 2018

Besoins énergétiques estimés

Besoins énergétiques au repos (BER)

$$\text{BER (kcal/jour)} = 70 \times \text{poids}_{\text{kg}}^{0,75}$$

lb	kg	BER (kcal/jour)
1	0,5	39
2	0,9	65
3	1,4	88
4	1,8	110
5	2,3	130
6	2,7	149
7	3,2	167
8	3,6	184
9	4,1	201
10	4,5	218
11	5,0	234
12	5,5	250
13	5,9	265
14	6,4	280
15	6,8	295
16	7,3	310
17	7,7	324
18	8,2	339
19	8,6	353
20	9,1	366
25	11,4	433
30	13,6	497
35	15,9	558
40	18,2	616
45	20,5	673
50	22,7	729
55	25,0	783
60	27,3	835
65	29,5	887
70	31,8	938
75	34,1	988
80	36,4	1037
85	38,6	1085
90	40,9	1132
95	43,2	1179
100	45,5	1225
105	47,7	1271
110	50,0	1316
115	52,3	1361
120	54,5	1405
125	56,8	1449
130	59,1	1492
135	61,4	1535
140	63,6	1577
145	65,9	1619
150	68,2	1661
155	70,5	1702
160	72,7	1743
165	75,0	1784
170	77,3	1824
175	79,5	1864
180	81,8	1904
185	84,1	1944
190	86,4	1983
195	88,6	2022
200	90,9	2061



Félin

Croissance BEQ (kcal/jour)

Chatons en croissance = 2,5 x BER

Maintien BEQ (kcal/jour)

Adulte normal stérilisé = 1,2 x BER

Adulte intact = 1,4 x BER

Prédisposé obésité = 1,0 x BER

Perte de poids = 0,8 x BER

Canins

Croissance BEQ (kcal/jour)

Jusqu'à quatre mois = 3 x BER

Quatre mois et plus = 2 x BER

Maintien BEQ (kcal/jour)

Adulte normal stérilisé = 1,6 x BER

Adulte intact = 1,8 x BER

Prédisposé à obésité = 1,4 x BER

Perte de poids = 1,0 x BER

Travail BEQ (kcal/day)

Travail léger = 2 x BER

Travail modéré = 3 x BER

Travaux lourds = 4 à 8 x BER

BER = Le besoin énergétique au repos représente le besoin en énergie d'un animal normal au repos dans un environnement thermoneutre et est basé sur le poids corporel.

BEQ = Le besoin énergétique quotidien représente la dépense énergétique quotidienne moyenne d'un animal, selon le stade de vie et le niveau d'activité (travail, gestation, lactation et croissance).

Reproduit avec la permission du propriétaire du droit d'auteur, Hill's Pet Nutrition, Inc.



CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

L'Association canadienne des médecins vétérinaires
Troisième édition | 2018

Annexe B

État corporel



Body Condition Score



UNDER IDEAL

- 1 Ribs, lumbar vertebrae, pelvic bones and all bony prominences evident from a distance. No discernible body fat. Obvious loss of muscle mass.
- 2 Ribs, lumbar vertebrae and pelvic bones easily visible. No palpable fat. Some evidence of other bony prominences. Minimal loss of muscle mass.
- 3 Ribs easily palpated and may be visible with no palpable fat. Tops of lumbar vertebrae visible. Pelvic bones becoming prominent. Obvious waist and abdominal tuck.

IDEAL

- 4 Ribs easily palpable, with minimal fat covering. Waist easily noted, viewed from above. Abdominal tuck evident.
- 5 Ribs palpable without excess fat covering. Waist observed behind ribs when viewed from above. Abdomen tucked up when viewed from side.

OVER IDEAL

- 6 Ribs palpable with slight excess fat covering. Waist is discernible viewed from above but is not prominent. Abdominal tuck apparent.
- 7 Ribs palpable with difficulty; heavy fat cover. Noticeable fat deposits over lumbar area and base of tail. Waist absent or barely visible. Abdominal tuck may be present.
- 8 Ribs not palpable under very heavy fat cover, or palpable only with significant pressure. Heavy fat deposits over lumbar area and base of tail. Waist absent. No abdominal tuck. Obvious abdominal distention may be present.
- 9 Massive fat deposits over thorax, spine and base of tail. Waist and abdominal tuck absent. Fat deposits on neck and limbs. Obvious abdominal distention.

German A, et al. Comparison of a bioimpedance monitor with dual-energy x-ray absorptiometry for noninvasive estimation of percentage body fat in dogs. *AJVR* 2010;71:393-398.
 Jeusette I, et al. Effect of breed on body composition and comparison between various methods to estimate body composition in dogs. *Res Vet Sci* 2010;88:227-232.
 Kealy RD, et al. Effects of diet restriction on life span and age-related changes in dogs. *JAVMA* 2002;220:1315-1320.
 Laflamme DP. Development and validation of a body condition score system for dogs. *Canine Pract* 1997;22:10-15.



Réimprimé avec permission. Extrait du *Global Nutrition Committee Toolkit* qui a été gracieusement fourni par la World Small Animal Veterinary Association.



Annexe C

Cinq libertés

Les cinq libertés sont un concept fondamental du bien-être animal stipulant les besoins primaires liés au bien-être de l'animal auxquels l'on peut satisfaire en préservant les cinq libertés suivantes :

- Fournir une nutrition appropriée à l'animal en lui fournissant de l'eau fraîche et des aliments afin de lui assurer une bonne santé et de la vigueur.
- Procurer à leur animal un hébergement approprié, qui comprend un abri et une aire de repos confortable.
- Fournir des soins vétérinaires appropriés à leur animal. Il est impératif de favoriser l'absence de douleurs, de blessures ou de maladies et d'assurer une prévention et un diagnostic et traitement rapides.
- Permettre à l'animal de manifester un comportement normal en lui fournissant suffisamment d'espace, des installations adéquates ainsi que la compagnie d'animaux de la même espèce.
- Permettre à l'animal de vivre sans peur et détresse en lui fournissant des conditions et un traitement qui permet d'éviter les souffrances mentales.
- Les cinq libertés sont un concept fréquemment évoqué par les professionnels en santé animale partout dans le monde, particulièrement en lien avec les soins des animaux d'élevage.

Adapté de http://www.cfhs.ca/five_freedoms_of_animal_welfare



Annexe D

Sommaire des exigences

Nota : Le numéro de la section est inclus au début des sous-sections à titre de référence.

Section D.1 Environnement des animaux (installations de logement et de manipulation)

D.1.1.1 Construction

1. Construire les murs intérieurs et les cloisons avec des matériaux qui ont été traités ou enduits d'un produit qui les rend lisses, assure leur durabilité, permet de les laver et de les désinfecter et les protège contre l'humidité.
2. Les installations satisfont aux exigences de construction locales, y compris les normes de sécurité incendie des lois locales pertinentes.
3. Seulement des matériaux non toxiques ont été utilisés pour les endroits avec lesquels les chiens entrent en contact direct.
4. Les murs intérieurs sont en bon état, sans rebords pointus ou autres caractéristiques pouvant causer des blessures.
5. Les murs et clôtures sont solides, en bon état, d'une hauteur suffisante et ne comportent pas d'ouvertures suffisamment grandes pour permettre aux animaux de s'échapper.

D.1.1.2 Température

1. Maintenir une température qui permet d'optimiser le confort des chiens dans le chenil.

D.1.1.3 Toits

1. Le recouvrement du toit, cloué sur la couverture ou directement sur les solives de toit, doit être installé de manière à empêcher les insectes, les oiseaux et les animaux nuisibles pour les bâtiments ou les chiens de pénétrer dans les installations.
2. Le toit est recouvert de matériaux appropriés afin d'éliminer les fuites et l'exposition des chiens aux intempéries.

D.1.1.4 Plafonds

1. Les plafonds sont construits de matériaux étanches et la finition est comparable à celle des murs et des cloisons.
2. Les plafonds, les murs et les cloisons sont contigus afin d'éliminer les fissures par lesquelles peuvent s'introduire les insectes, les oiseaux et les animaux qui peuvent être nuisibles pour les bâtiments et les chiens.
3. Sceller et traiter les joints entre les plafonds, les murs et les cloisons afin qu'ils puissent être nettoyés et désinfectés.

D.1.1.5 Planchers

1. Assurer une bonne santé des pattes en construisant des planchers solides. Un plancher en grillage ou en lattes est inacceptable. S'assurer que le plancher puisse soutenir le chien sans s'affaisser.
2. Construire les planchers en matériaux étanches, comme du béton verni ou d'autres matériaux, qui fournissent une surface lisse facile à nettoyer et à désinfecter.
3. Les planchers sont en bon état et offrent une bonne traction afin de prévenir les glissades et les blessures.
4. Le drain mesure au moins 10 cm.
5. Un cache-drain est utilisé et il est conçu de manière à minimiser le risque de blessure pour les chiens.
6. Construire le plancher avec une pente minimale de 2,1 cm/m vers les drains afin que les chiens gardés dans l'enclos ne soient pas en contact continu ou prolongé avec une section du plancher qui est mouillée.

D.1.1.6 Ventilation

1. Les systèmes de ventilation et de chauffage sont construits de manière à fournir de l'air frais et à permettre un échange d'air adéquat ainsi que le maintien de conditions environnementales optimales pour toutes les saisons.
2. Fournir une ventilation additionnelle en utilisant des ventilateurs d'extraction et/ou la climatisation lorsque les températures ambiantes dépassent 26°C.

D.1.1.7 Humidité

1. Contrôler les taux de l'humidité intérieure de manière à assurer le confort des animaux, à minimiser le risque de transmission des maladies animales, à prévenir les dommages à l'intégrité structurelle du bâtiment et de son contenu et à prévenir l'accumulation d'humidité excessive qui peut promouvoir la croissance des moisissures.

D.1.1.8 Éclairage

1. L'éclairage est adéquat et permet de voir clairement toutes les aires intérieures du chenil.
2. Un éclairage minimum de huit heures par jour est fourni. L'éclairage maximum est comparable à la durée des heures de lumière naturelle pendant la journée.
3. Au minimum, il y a huit heures consécutives pendant lesquelles il y a un éclairage artificiel minimal ou absent pour les chiens afin d'assurer un repos de bonne qualité.

D.1.1.9 Bruit

1. Utiliser des matériaux qui optimisent l'insonorisation lors de la construction ou de la rénovation d'une installation.
2. Maintenir un environnement où le niveau de son moyen est inférieur à 85 dB.

D.1.2.1 Principes généraux de l'hébergement

1. Les femelles en chaleur ne sont pas logées avec les mâles entiers.
2. Les chiens manifestant de l'agressivité envers les autres chiens ne sont pas logés avec des chiens incompatibles.
3. Les chiots âgés de moins 10 semaines sont logés avec leur mère dans un enclos séparé des autres chiens. La vermifugation et les vaccins initiaux sont effectués avant l'âge de 10 semaines ou selon les directives d'un médecin vétérinaire afin de minimiser le risque de transmission de maladies.
4. Un enclos primaire pour les chiens :
 - i. permet aux chiens de se coucher à plat sur le côté à l'extérieur de leur lit dans l'aire de sommeil;
 - ii. permet aux chiens de se déplacer librement, ce qui inclut la capacité de marcher et de faire demi-tour facilement, de se déplacer facilement pour ajuster leur posture, y compris de s'étirer, de branler la queue sans toucher les murs ou le plafond de l'enclos, de se tenir en position debout normale à leur pleine hauteur sans toucher les murs ou le plafond de l'enclos et de se coucher sans toucher un autre chien;
 - iii. prévoit une aire de sommeil distincte pour le chien qui est sèche et dotée d'une literie suffisante qui est propre, sèche et confortable et est appropriée pour la taille et le pelage du chien;
 - iv. permet au chien d'uriner et de déféquer à distance de ses aires de sommeil et d'alimentation;
 - v. empêche l'urine et les fèces de contaminer les enclos voisins;
 - vi. est doté d'une aire pour placer et attacher les bols de nourriture et d'eau afin de prévenir la contamination et le déversement des bols et d'éviter de salir le contenu de l'enclos et de permettre aux animaux de manger et de boire librement;
 - vii. ne contient pas de structure ni d'objets dangereux qui pourraient causer des blessures;
 - viii. contient des stratégies d'enrichissement y compris des jouets, la possibilité de contacts appropriés pour l'espèce, ce qui inclut d'autres chiens et des humains ainsi que de l'exercice approprié;
 - ix. est évalué quotidiennement afin d'assurer la compatibilité des chiens qui partagent un enclos ou sont logés dans des enclos voisins; il faut séparer les chiens qui manifestent des comportements qui pourraient causer des blessures, occasionner du stress ou prévenir l'accès à la nourriture, à la literie ou aux ressources de l'espace;
 - x. est doté d'au moins un côté permettant au préposé d'observer le chien et au chien de regarder à l'extérieur;
 - xi. fournit une aire d'activité distincte qui est assez grande pour permettre aux chiens de faire de l'exercice ainsi que de socialiser et de jouer librement avec d'autres chiens ou humains et qui permet l'accès à l'extérieur lorsque les conditions météorologiques sont favorables;
 - xii. prévoit une aire de logement distincte où on peut conduire les chiens pendant le nettoyage de leur enclos; les chiens ne doivent pas être retournés à leur enclos primaire jusqu'à ce qu'il soit sec.
5. Il n'est pas permis d'attacher les chiens (c.-à-d. l'utilisation de chaînes ou de cordes pour attacher le chien à un objet fixe comme un poteau ou un édifice) comme méthode de confinement d'un chien à un enclos primaire ou comme seul moyen de contention.
6. Tout dispositif de retenue utilisé pour attacher le chien lui permet de bouger d'une manière qui est sécuritaire, prévient l'emmêlement et ne pèse pas plus de 10 % du poids corporel du chien.

7. Exigences minimales pour les dimensions de l'enclos primaire⁴

Hauteur du chien mesurée à l'épaule du chien (cm)	Surface (m ²)	Largeur (m)	Hauteur (m)
70 ou plus	15	2,40	1,80
40 à 70	10	1,80	1,80
20 à 40	6	1,40	1,20
5 à 20	4	1	1,20

Les exigences minimales liées aux dimensions de l'enclos primaire s'appliquent à la garde d'un seul chien adulte. Pour les chiennes et les chiots âgés de moins de huit semaines, on fournira 10% d'espace additionnel par chiot. Si deux chiens adultes ou plus sont gardés dans un enclos, on augmentera les dimensions minimales précisées pour l'enclos de 1,5 m² pour chaque chien gardé dans l'enclos.

D.1.2.2 Enclos primaire à l'extérieur

1. Un abri et la protection contre les éléments dans l'enclos primaire et l'aire d'activité, si elle est distincte, y compris une protection contre les rayons du soleil, le vent, la pluie, la neige fondante, la neige ainsi que le froid et la chaleur extrêmes.
2. Un abri indépendant, comme une niche, est accessible aux chiens en tout temps. Cet abri se compose d'un toit et de murs solides qui sont suffisamment hauts pour permettre au chien de se tenir complètement debout, d'une porte qui est assez grande pour permettre au chien d'entrer et de sortir facilement ainsi que d'un plancher solide construit de manière à demeurer au sec. La superficie de l'enclos est assez grande pour permettre au chien de faire demi-tour et de se coucher confortablement.
3. L'abri contient une literie et de l'isolation appropriées, comme de la paille, afin de garder les animaux propres, secs et au chaud.
4. Les chiens qui sont incapables de tolérer la vie à l'extérieur devront avoir accès à l'intérieur, notamment et non exclusivement les chiens qui sont âgés, malades ou blessés.



D.1.2.3 Aire d'isolement

1. Une aire d'isolement qui est complètement séparée de la population existante de chiens en santé.
2. Des chiens nouvellement acquis et les chiens qui sont soupçonnés d'être atteints d'une maladie contagieuse ou qui reçoivent un traitement pour une maladie contagieuse ne sont pas logés simultanément dans la même aire.
3. L'aire d'isolement minimise le mouvement de l'air vers les autres zones.
4. De l'espace suffisant est toujours fourni afin de permettre au chien de se coucher, de boire, de manger et de faire ses besoins. Le chien a une aire appropriée pour le mouvement et l'exercice ainsi que des jouets pour l'enrichissement, à moins de recommandation contraire du médecin vétérinaire.
5. Il y a une zone permettant aux employés de s'acquitter de leurs tâches quotidiennes, y compris les traitements médicaux, le nettoyage, l'alimentation et l'interaction sociale.
6. Le matériel et l'équipement de nettoyage sont conçus seulement pour l'aire d'isolement et ne sont pas accessibles aux chiens.
7. Les bols de nourriture et d'eau sont nettoyés dans l'aire d'isolement et lavés dans un évier qui est désinfecté après l'utilisation.
8. Des désinfectants et des protocoles d'hygiène appropriés sont utilisés selon les affections. Les désinfectants sont utilisés conformément aux recommandations du fabricant.
9. Les employés ont reçu une formation adéquate sur les protocoles de quarantaine.
10. Les protocoles de désinfection et d'hygiène sont strictement appliqués à l'aire d'isolement, y compris pour l'ensemble de la literie et des linges réutilisables.
11. Les déchets et les articles jetables sont placés dans des sacs de poubelle avant d'être enlevés de l'aire d'isolement et ils sont jetés immédiatement.

D.1.2.4 Espace réservé pour la parturition

1. Assurer une supervision humaine adéquate et l'accès à de l'assistance humaine durant la période de parturition et après la naissance des chiots.
2. La boîte de parturition comporte une superficie de plancher qui est deux fois et demie la taille de la mère.
3. Une literie absorbante pour garder la mère et les chiots propres et secs.
4. Les excréments sont retirés de l'espace de parturition au moins deux fois par jour ou plus souvent au besoin afin de protéger la santé et d'assurer une bonne hygiène.
5. L'espace de parturition permet à la mère d'avoir accès à de la nourriture et à de l'eau, de se reposer et faire ses besoins à distance des chiots.
6. Le bol d'eau est placé de manière à ce qu'un chiot ne puisse pas y tomber.
7. La boîte de parturition empêche les chiots de s'évader ou de se blesser.
8. Jusqu'à ce que les chiots puissent contrôler eux-mêmes leur température, une source de chauffage sécuritaire additionnelle est fournie.



D.1.3 Hygiène

1. Tous les enclos sont nettoyés des débris et des fèces et de l'urine au moins deux fois par jour ou plus souvent afin de maintenir un environnement sanitaire et une bonne santé.
2. Tous les contenants de déchets, l'équipement de nettoyage, les aires de préparation des repas ainsi que les bols de nourriture et d'eau sont :
 - i. nettoyés quotidiennement;
 - ii. désinfectés une fois par semaine;
 - iii. nettoyés, désinfectés et rincés avant d'être utilisés par un autre chien.
3. Les contenants d'entreposage de l'eau et des aliments sont nettoyés et désinfectés avant d'être remplis de nouveaux aliments ou de faire le plein d'eau.
4. Les employés consacrent un nombre d'heures adéquat au nettoyage régulier.
5. Les employés respectent des pratiques hygiéniques afin de réduire le risque de transmission de maladies entre les animaux et entre les animaux et les humains.
6. Une couche extérieure de vêtements de protection est portée par-dessus les vêtements dans l'aire d'isolement et enlevée avant de quitter l'aire. Les vêtements de protection incluent notamment des blouses jetables, des combinaisons, des sarraus, des blouses et des pantalons chirurgicaux, des gants jetables, des couvre-chaussures et/ou des chaussures lavables.
7. Il faut choisir des produits chimiques et des matériaux de nettoyage et de désinfection en fonction de leur adéquation pour les conditions environnementales présentes et les agents infectieux présentant un risque pour les animaux particuliers et en consultation avec un médecin vétérinaire.
8. Les produits chimiques sont utilisés de manière sécuritaire et conformément aux directives du fabricant.
9. Il faut complètement rincer toutes les surfaces et les ustensiles qui sont entrés en contact avec les désinfectants et les produits de nettoyage qui exigent le rinçage afin d'éviter la possibilité d'empoisonnement et de brûlures chimiques.
10. Les fiches de données de sécurité (FDS) et les directives pour tous les désinfectants chimiques sont facilement accessibles.

D.1.4 Élimination des déchets

1. Les déchets sont enlevés au moins deux fois par jour et plus fréquemment si le nombre de chiens ou les conditions d'hébergement des chiens exigent une collecte plus fréquente.
2. Les déchets sont collectés et éliminés rapidement d'une manière hygiénique et conformément aux exigences des autorités gouvernementales.
3. Le niveau d'ammoniac doit respecter les règlements applicables en matière de santé et de sécurité.

D.1.5 Contrôle des animaux nuisibles

1. Mettre en place un plan de gestion de la faune nuisible qui intégrera des méthodes de prévention non létales comme les techniques d'exclusion et les éléments physiques ou chimiques non nocifs.
2. Des pièges et des pesticides, qui sont appropriés pour l'espèce cible, sont entreposés dans des boîtes fermées à clé et contenant un poids qui sont attachées ou placées dans un endroit auquel n'ont pas accès les animaux non ciblés.
3. Les pesticides qui sont toxiques pour les chiens ne sont pas utilisés dans les chenils.
4. Toutes les carcasses d'animaux sont rapidement enlevées d'une manière sanitaire et conformément aux exigences des autorités gouvernementales.
5. Les pesticides sont utilisés seulement par les particuliers qui possèdent un permis d'utilisateur de pesticides émis par un gouvernement ou un niveau de compétence équivalent dans les territoires non réglementés.
6. Les fiches de données de sécurité (FDS) pour les pesticides sont consultées.

D.1.6 Sécurité du bâtiment et situations d'urgence

1. Un plan d'action en cas d'urgence est disponible et il contient :
 - i. les procédures d'évacuation;
 - ii. les personnes à contacter en cas d'urgence;
 - iii. l'accès rapide à des cages de transport et à des véhicules.
2. Les employés du chenil connaissent le plan d'urgence et une personne est nommée à chaque quart de travail afin d'assurer qu'une évacuation potentielle se déroulera comme prévu.
3. Des plans d'urgence sont en place afin d'assurer des modes de remplacement pour la régulation de la température, la ventilation, l'alimentation et la distribution d'eau aux chiens en cas de panne d'électricité, de bris mécanique ou d'autres situations d'urgence.
4. L'exploitant du chenil connaît le Code national de prévention des incendies du Canada et le Code national du bâtiment du Canada ainsi que toutes les exigences municipales, provinciales ou territoriales en matière de santé et de sécurité publiques ainsi que de protection incendie et il les respecte.
5. Le nombre de détecteurs de fumée et de détecteurs de monoxyde de carbone qui ont été installés est conforme aux règlements applicables.
6. Des extincteurs, des détecteurs de fumée et des détecteurs de monoxyde de carbone sont maintenus en bon état de fonctionnement.
7. L'équipement électrique est entretenu afin de prévenir la tension parasite et de garantir que les fils ou les panneaux électriques ne sont pas accessibles aux chiens.
8. Un éclairage d'urgence est disponible.
9. Des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont réalisés une fois par année.

Section D.2 Aliments et eau

D.2.1 Aliments

1. Les chiens adultes sont nourris au moins une fois toutes les 24 heures. Les jeunes chiens et les chiots sont nourris au moins deux fois par jour ou plus fréquemment pour maintenir la santé et la vigueur.
2. La nourriture périmée, gâtée ou contaminée n'est pas donnée aux chiens.
3. Les bacs d'entreposage de la nourriture sont dotés d'un couvercle, à l'épreuve des animaux sauvages et bien étiquetés.
4. Les aliments sont entreposés dans des conditions fraîches et sèches et sont servis conformément aux directives de l'étiquette afin d'éviter que les aliments ne se gâtent.
5. Les chiens reçoivent une ration qui est adéquate pour maintenir la santé, la vigueur et un état corporel approprié (voir à l'Annexe B).
6. Les employés se lavent bien les mains et nettoient les ustensiles et les autres articles qui sont entrés en contact direct avec les aliments pour chiens dès que la nourriture est manipulée.
7. Les chiens qui reçoivent une diète à base d'aliments crus ne sont pas en contact direct avec des humains et des animaux ayant un système immunitaire affaibli.
8. Les bols et les ustensiles utilisés pour les aliments sont entreposés dans une aire propre et verrouillée.

D.2.2 Eau

1. De l'eau potable non congelée est aisément disponible à l'intérieur et à l'extérieur.
2. L'eau est toujours conservée dans des contenants propres.
3. La neige n'est pas une source primaire d'eau.

Section D.3 Bien-être animal

D.3.1 Principes de gestion de la santé

1. L'exploitant du chenil possède une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) avec un médecin vétérinaire autorisé qui est responsable de fournir des conseils sur la prévention et le contrôle des maladies et pour la prestation rapide de soins vétérinaires adéquats pour les chiens malades ou blessés et les chiens manifestant des signes de douleur ou de souffrance.
2. Les coordonnées de la clinique vétérinaire, de l'établissement de soins d'urgence, de l'exploitant du chenil, des services locaux d'incendie et de police et de l'entreprise du système d'alarme sont affichées dans un emplacement à la vue de tous les employés du chenil.
3. Les chiens et les chiots qui arrivent sont mis en quarantaine conformément à l'évaluation d'un médecin vétérinaire autorisé afin de réduire le risque de transmission des maladies.
4. Tous les chiens adultes et les chiots sevrés possèdent une identification que l'on peut lire facilement, qui a été appliquée de manière non cruelle et une identification unique. Les exemples incluent entre autres un collier étiqueté, une micropuce, un tatouage ou une empreinte nasale. Les chiots non sevrés peuvent être uniquement identifiés selon le sexe ou les marques du pelage ou, au besoin, à l'aide d'une marque visuelle.
5. Dans les établissements hébergeant plusieurs chiens, les enclos doivent comporter une signalisation afin d'indiquer quels chiens y sont logés.



6. Tous les dossiers doivent être tenus à jour, être facilement accessibles par les employés, sur place ou par un médecin vétérinaire, et doivent être dans un format écrit lisible ou en format électronique.
7. Les dossiers des animaux individuels incluent les changements d'appétit et du type d'aliments ainsi que ceux relatifs à la soif, à la miction, à la défécation ou au comportement.
8. Les dossiers d'identification des animaux individuels doivent inclure :
 - i. la date de naissance, la race, le sexe, la couleur, les marques.
 - ii. l'empreinte nasale, le tatouage et/ou le numéro de micropuce le cas échéant.
 - iii. le nom, le numéro de téléphone, le courriel et l'adresse physique du propriétaire du chien.
 - iv. pour la garde temporaire : date d'arrivée et de départ.
 - v. pour le transfert de propriétaire du chien : la date et la source d'acquisition ou le départ, y compris le nom, l'adresse physique, le numéro de téléphone et le courriel pour le propriétaire nouveau ou antérieur et les contrats/ententes concernant la vente ou l'achat d'animaux.
 - vi. le cas échéant, la date de la mort et la cause soupçonnée ou confirmée de décès.
9. Des dossiers doivent être tenus sur la santé des animaux individuels et inclure des renseignements sur :
 - i. les dates et les résultats des tests pour les maladies infectieuses communes, selon un horaire de fréquence jugé approprié par le médecin vétérinaire (c.-à-d. les tests fécaux pour les parasites intestinaux, les épreuves sanguines pour le ver du cœur).
 - ii. les dates et le nom des personnes réalisant des interventions médicales pour des besoins esthétiques ou de conformation de la race lorsque cela est permis (c.-à-d. l'ablation de l'ergot, l'amputation de la queue et la coupe des oreilles).
 - iii. la vaccination et les traitements de vermifugation, y compris les dates de traitement, le nom et la dose du médicament administré.
 - iv. la date de la stérilisation si les animaux ne sont pas entiers.
 - v. la date du diagnostic d'une maladie ou d'une blessure et les diagnostics et/ou les traitements fournis.
10. Des dossiers individuels de parturition pour :
 - i. géniteur – comprennent la date d'accouplement, les génitrices d'accouplement, les succès et les échecs d'accouplement, les tests préalables à l'accouplement et les résultats des tests pertinents pour les défauts héréditaires.
 - ii. génitrice – comprennent les dates des chaleurs, les dates d'accouplement, les géniteurs d'accouplement, les succès et les échecs d'accouplement, les dates de la parturition, le nombre de chiots par portée y compris les naissances vivantes et les mortinatalités, les complications de la parturition ainsi que les résultats des tests pertinents pour les défauts héréditaires.
 - iii. progéniture – comprennent le poids mesuré des chiots toutes les semaines jusqu'au sevrage ou plus fréquemment au besoin s'ils manifestent des symptômes de maladies ou de blessures ou une perte de poids.
11. Il faut tenir des dossiers sur l'entretien des extincteurs d'incendie ainsi que sur le bon état de fonctionnement des détecteurs de fumée et de CO₂ pendant deux ans.
12. Les dossiers de tous les animaux sont conservés pendant un minimum de deux ans après le départ de l'animal ou la mort de l'animal sur les lieux.



D.3.1.3 Soins de santé

1. Les animaux malades, blessés ou infectés reçoivent un traitement et des soins rapides. Le traitement est approprié pour l'affection. Des conseils vétérinaires sont obtenus sans tarder pour les animaux qui ne répondent pas aux protocoles convenus à l'avance avec le médecin vétérinaire du chenil.
2. Les chiens diagnostiqués avec la dermatophytose doivent être isolés des autres animaux et traités jusqu'à ce qu'un médecin vétérinaire ait déclaré qu'ils sont guéris de l'infection, ce qui se fondera habituellement sur les résultats négatifs d'une culture. Les chiots d'une même portée qui ont eu des résultats positifs peuvent être logés ensemble. Ces chiots ou chiens ne doivent pas être vendus ou déplacés à une installation différente jusqu'à ce qu'un médecin vétérinaire ait déterminé qu'ils ne sont plus infectés.
3. Dans le cas de l'éclosion d'une maladie, les employés du chenil porteront de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié conformément aux recommandations d'un médecin vétérinaire.
4. Des analyses de selles sont réalisées au moins une fois par année par les propriétaires de chiens, plus souvent dans le cas d'éclosions de maladies ou selon les recommandations d'un médecin vétérinaire.
5. Tous les animaux ayant des résultats positifs pour des infections parasitaires, virales, bactériennes ou fongiques recevront le traitement approprié conformément aux recommandations d'un médecin vétérinaire.
6. Les chiots sont traités pour des infections par des parasites intestinaux à l'aide d'un agent qui est efficace au moins contre l'infection aux vers ronds à l'âge de deux, quatre, six et huit semaines ou conformément aux recommandations d'un médecin vétérinaire. Les génitrices logées avec des chiots âgés d'entre deux et huit semaines sont vermifugées selon le même horaire ou selon les recommandations d'un médecin vétérinaire.
7. Avant l'accouplement, les génitrices sont traitées pour des infections parasitaires à l'aide d'un agent efficace contre l'infection aux vers ronds.
8. Les chiens adultes reçoivent un traitement préventif prodigué par les propriétaires de chiens au moins deux fois par année pour les infections intestinales parasitaires communes (p. ex., vers ronds) à l'aide d'un agent efficace ou selon les recommandations d'un médecin vétérinaire.
9. Les employés sont immédiatement informés des zoonoses diagnostiquées chez les chiens.
10. Tous les chiens sont examinés régulièrement pour détecter la présence de parasites externes communs comme les puces et les tiques. Toutes les tiques trouvées sur la peau d'un chien sont enlevées rapidement et de manière adéquate.

D.3.1.4 Vaccins

1. Vaccins DA2P : À moins de recommandations contraires d'un médecin vétérinaire, les chiots reçoivent leur premier vaccin entre l'âge de six et huit semaines et reçoivent ensuite au moins deux ou trois vaccins de rappel à un intervalle de trois ou quatre semaines et le dernier vaccin sera administré entre l'âge de 14 et 16 semaines et à l'âge de 18 et 20 semaines dans les environnements à risques élevé. À moins de recommandations contraires du médecin vétérinaire, les chiens adultes reçoivent un vaccin de rappel un an après leur dernier vaccin de chiot et ensuite selon un calendrier recommandé par un médecin vétérinaire.
2. Vaccins contre la rage : À moins de recommandations contraires d'un médecin vétérinaire, les chiots reçoivent leurs premiers vaccins entre l'âge de trois ou quatre mois. À moins de recommandations contraires d'un médecin vétérinaire, les chiens adultes reçoivent leur vaccin de rappel un an après le vaccin de chiot et ensuite selon un calendrier recommandé par un médecin vétérinaire.
3. Les vaccins sont entreposés et administrés conformément aux exigences de l'organisme provincial de réglementation de la médecine vétérinaire.
4. Avant l'âge de huit semaines, les chiots entrent en contact et/ou socialisent seulement avec des chiens dont la vaccination est à jour et ils ne sont pas exposés à des environnements où ont été présents des chiens dont le statut de vaccination n'est pas connu.

D.3.2 Formation et tâches de préposés

1. Les préposés assurent une observation ainsi que des soins de santé réguliers et efficaces.
2. Les préposés veillent à ce que les chiens n'interagissent pas avec des chiens incompatibles et d'autres animaux belligérants ou nuisibles.
3. Le nombre de préposés et leur expérience suffisent à satisfaire aux besoins quotidiens des chiens en matière de santé et de bien-être.
4. On prévoit suffisamment de temps pour réaliser les tâches rapidement chaque jour afin que les chiens soient gardés dans des conditions sanitaires.
5. Les préposés sont adéquatement formés et sont renseignés à propos de l'industrie des soins aux animaux et de l'élevage des animaux. Cela comprend notamment les connaissances suivantes :
 - i. une manipulation, une retenue, un dressage, un toilettage et de l'exercice appropriés et peu stressants;
 - ii. la reconnaissance des moments lorsque les animaux manifestent des comportements indicateurs de stress, d'anxiété, de dépression, d'agressivité, d'incompatibilité, de maladie et de blessure et la prise de mesures appropriées;
 - iii. la tenue quotidienne de dossiers;
 - iv. les protocoles de désinfection;
 - v. les protocoles relatifs aux maladies infectieuses;
 - vi. un entretien, une identification et une déclaration appropriés des dommages ou de la détérioration des installations du chenil afin d'assurer des réparations efficaces et de prévenir les impacts négatifs sur la santé et le bien-être des animaux;
 - vii. les protocoles d'urgence sur les lieux, notamment les interventions en cas d'inondation ou d'incendie, de panne d'électricité, d'évacuation, de blessures ou de maladies accidentelles ou aiguës ainsi que les procédures pour les coordonnées d'urgence;
 - viii. les interactions respectueuses et appropriées avec les animaux, les collègues et le public.



D.3.3 Comportement, socialisation, dressage et enrichissement

1. Lorsque l'on place les chiens dans des foyers, il faut évaluer le comportement des chiens et veiller à ce que le foyer soit approprié à leur personnalité et à leurs traits de comportement. Il faut expliquer aux propriétaires éventuels les caractéristiques de comportement du chien auquel ils s'intéressent avant la vente ou l'échange.
2. Des plans de socialisation et de dressage sans cruauté qui exposent les chiens à des expériences positives sont en place et peuvent être consultés sur demande. Ces plans enseignent le développement de la confiance et n'exposent pas les chiens à des expériences négatives qui produisent de la peur, de la douleur, des blessures ou des maladies.
3. Les humains qui interagissent avec les chiens de tous les âges s'assurent que leurs vêtements, leurs mains et leurs pieds sont propres afin de minimiser le risque de transmission de maladies aux chiens.
4. Dès la naissance, les préposés manipulent les chiots doucement sur une base quotidienne.
5. Les chiots âgés de trois à huit semaines reçoivent au moins 20 minutes de socialisation, deux fois par jour, avec les humains. Une partie de ce temps est passée avec chaque chiot individuellement.
6. Les chiens et les chiots âgés de plus de huit semaines reçoivent au moins 30 minutes de contact par jour avec d'autres chiens compatibles et au moins 30 minutes par jour de contact direct avec les humains.
7. Les chiots âgés d'entre huit et douze semaines sont exposés à des expériences à l'extérieur de l'environnement du chenil, y compris des promenades en laisse, des balades en auto et des visites positives chez le médecin vétérinaire.
8. Un enrichissement quotidien est fourni aux chiens. L'enrichissement inclut le jeu, l'exposition des chiens à divers milieux à l'extérieur et à l'intérieur, à des jouets, à de l'exercice et à de l'affection. Le type d'outils d'enrichissement et la durée de l'exposition varieront grandement selon l'âge et le tempérament du chien.



Section D.4 Pratiques d'élevage

D.4.1 Accouplement responsable

D.4.1.1 Génétique, conformation et tempérament

1. Les éleveurs sont informés à propos des maladies héréditaires courantes et des traits de conformation qui pourront avoir un impact négatif sur la qualité de vie et empêcher des fonctions normales pour les races qu'ils élèvent.
2. Le géniteur et la génitrice ne sont pas accouplés pour la première fois jusqu'à ce que des tests génétiques, conformément aux recommandations du médecin vétérinaire, soient effectués sur les chiens dont la race est porteuse de maladies héréditaires.
3. Les chiens qui ont des résultats positifs pour les maladies héréditaires ne sont pas accouplés.
4. Les éleveurs fournissent aux nouveaux propriétaires les résultats des tests génétiques pour le chiot et ses parents.
5. Les chiens ayant des anomalies génétiques apparentes ne sont pas accouplés avec des chiens présentant des anomalies semblables.
6. Les chiens ayant des anomalies génétiques internes connues sont retirés du programme d'élevage.
7. Selon les recommandations du médecin vétérinaire, les chiens ayant des traits de conformation qui affectent négativement leur qualité ne sont pas accouplés.
8. Il faut retirer du programme d'élevage les animaux qui ne peuvent pas voir ou respirer normalement, qui ne sont pas physiquement en forme ou capables de courir librement et qui ne sont pas capables de donner naissance à une progéniture viable.
9. Les chiens qui manifestent des traits de comportement indésirables, comme la peur excessive, une timidité évidente ou de l'agressivité inappropriée, ne sont pas utilisés pour l'élevage.



D.4.1.2 Constitution saine

1. Avant d'introduire un chien dans un programme d'élevage, il faut consulter un médecin vétérinaire afin d'identifier les anomalies génétiques qui sont reconnues comme étant inhérentes à la race et effectuer les tests appropriés pour les identifier.
2. Avant de participer à un programme d'élevage, un médecin vétérinaire doit déterminer que les chiens possèdent une constitution qui les rend aptes à l'accouplement.
3. Les génitrices ne sont pas accouplées avant leur deuxième cycle d'œstrus ou l'âge de 18 mois, selon la première éventualité, ou conformément aux recommandations d'un médecin vétérinaire.
4. Les chiens qui sont affectés par la maladie ou une blessure qui cause de la douleur pendant l'accouplement sont retirés du programme d'élevage jusqu'à la résolution des problèmes.
5. Les chiens manifestant des signes cliniques de maladies infectieuses et/ou de zoonoses sont retirés du programme d'élevage jusqu'à qu'ils soient jugés en santé par un médecin vétérinaire.
6. Les chiens qui ne sont pas socialement bien adaptés, qui présentent une menace pour la sécurité du public ou des animaux ou qui manifestent une aversion psychologique face à l'accouplement sont retirés du programme d'élevage.
7. La fréquence de l'accouplement, le nombre total d'accouplements et l'âge de la retraite des animaux sont déterminés en consultation avec un médecin vétérinaire.

D.4.2 Manipulation, retenue et toilettage

1. Utiliser les méthodes de renforcement positif pour la manipulation et la retenue de routine.
2. La méthode de manipulation fournit le moins de retenue possible afin de permettre la réalisation adéquate des interventions spécifiques. Elle minimisera la crainte, la douleur, le stress et la souffrance de l'animal et protégera le chien et les employés contre les blessures.
3. Fournir un toilettage régulier approprié à la race afin de prévenir les nœuds du pelage et les blessures connexes à la peau.
4. Les employés sont adéquatement formés afin de manipuler et de toiletter les chiens.
5. Les outils de toilettage sont entretenus pour assurer un bon état de fonctionnement et ils sont régulièrement désinfectés conformément aux protocoles de gestion de la santé et de contrôle des maladies infectieuses.
6. Couper les ongles au besoin afin de les empêcher de devenir trop longs.

D.4.3 Placement des chiots et des chiens

1. Les chiots qui sont envisagés pour la vente sont entièrement sevrés et mangent de manière autonome et ils sont âgés d'au moins huit semaines avant d'être remis à leur nouveau propriétaire, à moins de recommandations différentes d'un médecin vétérinaire.
2. Tous les chiots ou chiens adultes envisagés pour la vente sont en santé, éveillés, alertes et sociables.
3. Un échange de propriétaire inclut un contrat écrit. Ce contrat stipule les identificateurs uniques du nouveau propriétaire, de l'ancien propriétaire, du chien ainsi qu'une date et les conditions de l'échange de propriétaires.
4. Les chiens participent à un programme de soins dirigé par un médecin vétérinaire avant le transfert de propriété afin d'assurer que les chiens sont à jour pour leurs vaccins et traitements antiparasitaires.
5. Il faut fournir les documents de santé et les antécédents médicaux du chien au nouveau propriétaire et faire mention des soins requis.
6. Avant la vente, il faut divulguer les antécédents des traits de conformation dans l'arbre généalogique qui empêchent des fonctions normales et ont un impact négatif sur la qualité de vie, les altérations esthétiques et les problèmes de comportement.



D.4.4 Considérations pour les chiens de travail

1. Les chiens de travail sont choisis en fonction de leur race, de la conformation et d'un tempérament appropriés pour les tâches spécifiques qu'ils devront réaliser.
2. Le travail réalisé par les chiens est approprié pour les capacités physiques du chien.
3. Les chiens travaillent volontairement et selon leurs capacités et leur conditionnement. Ils ont des périodes de repos et de jeu appropriées.
4. Les chiens sont logés d'une manière qui leur permet de manifester des comportements naturels, de socialiser avec d'autres espèces d'animaux et les humains selon le cas, de passer du temps seuls et de protéger la sécurité publique.
5. Les substances qui améliorent la performance ne sont pas utilisées à moins qu'elles ne soient prescrites par un médecin vétérinaire afin d'améliorer la qualité de vie du chien.
6. Les maîtres-chiens évaluent les chiens pour la perte de poids, l'hydratation, les blessures, le comportement, l'attitude et la volonté de travailler.
7. Il faut immédiatement s'occuper d'une perte de poids, d'une maladie ou des blessures causées par le travail et traiter les chiens d'une manière appropriée.
8. Des méthodes de dressage par renforcement positif sont utilisées.
9. Les chiens désirent travailler et ne souffrent pas de détresse lorsqu'ils exécutent leur travail.
10. Des mesures appropriées sont prises pour protéger les chiens contre les maladies ou les blessures causées par des conditions météorologiques défavorables et des températures extrêmes, notamment la déshydratation, les engelures, l'hypothermie et l'hyperthermie.
11. Les chiens possèdent l'équipement de protection nécessaire pour les conditions de travail.
12. L'équipement porté par les chiens, dont les chaussures, les harnais ou les colliers, est bien ajusté et conçu de manière à assurer le confort et à prévenir les blessures.

D.4.5 Vieillesse et retraite

1. Sélectionner les nouveaux propriétaires de chiens âgés en fonction de la compatibilité et de la capacité de répondre aux besoins physiques, médicaux et comportementaux du chien.
2. Fournir un abri, une literie et de l'isolation additionnels au besoin pour les chiens âgés qui restent à l'extérieur. Le logement intérieur doit être fourni pour les chiens d'extérieur qui ne peuvent plus tolérer l'hébergement à l'extérieur.
3. Ajuster la consommation d'aliments et d'eau au besoin afin de maintenir un état corporel approprié pour compenser une baisse du taux métabolique, une réduction du niveau d'activité et le développement des maladies liées à l'âge.

Section D.5 Transport

1. Les employés qui transportent les chiens possèdent une formation et de l'expérience adéquates afin de protéger la santé et le bien-être des chiens pendant les étapes du transport.
2. Les conditions météorologiques sont évaluées avant le transport afin de prévenir des torts éventuels à l'animal en raison du vent, de la pluie, de la neige, du chaud ou du froid.
3. Lorsque des chiens blessés, gravides ou malades sont transportés pour des raisons médicales, ils sont logés dans des cages séparément des autres chiens afin de prévenir des blessures et la propagation des maladies. Lorsque les chiens dans de telles conditions doivent être transportés pour toute autre raison que des raisons médicales, l'aptitude au transport devrait être déterminée par un médecin vétérinaire.
4. Les chiots non sevrés sont transportés séparément des autres chiens avec leur mère et ils ne sont pas mêlés à d'autres chiots qui ne font pas partie de la même portée. Il faut prendre des précautions afin d'assurer que les chiots ne sont pas blessés accidentellement par la mère durant le transport.
5. Avant le transport, les chiens sont habitués à leur cage afin d'apprendre à l'associer au confort et à la sécurité.
6. Les cages pour tous les chiens de grandes races satisfont aux exigences de la Réglementation du transport des animaux vivants de l'IATA.
7. Toutes les cages sont propres, en bon état, sans défauts mécaniques, à l'épreuve des fuites et sont dotées d'une literie absorbante. Le positionnement et la construction des cages permettent de voir le chien.
8. Les cages et les véhicules de transport sont conçus afin de fournir de la ventilation, de l'humidité, de la pression d'air (le cas échéant) et des températures appropriées pour la santé, le bien-être et le confort des animaux. Les températures ne doivent pas dépasser 26°C.
9. Avant le transport, il faut s'assurer que tous les certificats de santé, les preuves de vaccination et les documents d'importation et d'exportation sont disponibles aux fins d'examen par les autorités conformément aux exigences.
10. Les chiens qui manifestent de l'agressivité doivent être gardés séparément des autres animaux.
11. Les femelles en œstrus ne sont pas transportées dans les mêmes cages que les mâles.
12. Les chiens sont transportés dans des zones des véhicules qui ont une ventilation et un éclairage adéquats.
13. Les cages contenant des chiens sont bien attachées et les chiens sont protégés contre les intempéries.
14. Une communication appropriée se produit entre tous les employés impliqués durant le transport.
15. Des soins d'urgence sont fournis au besoin durant le transport.
16. Tous les chiens transportés dans la même cage sont compatibles ensemble.
17. Dans les véhicules, autres que le véhicule motorisé d'un particulier, un thermomètre est placé dans la zone de cargo du véhicule au niveau des animaux.
18. Durant le transport au sol, des pauses sont prévues au moins toutes les quatre heures pendant au moins 20 minutes et permettent aux chiens de faire de l'exercice, d'uriner, de déféquer et de boire de l'eau.
19. Les besoins nutritionnels de chaque chien sont satisfaits durant le transport.



20. Les normes de l'IATA sont respectées durant le transport aérien.
21. Si le chien est transporté dans un pays étranger, les certificats de vaccination et de santé respectent les règlements du pays d'importation conformément à la loi. Des certificats de santé sont émis afin de respecter les exigences actuelles des lignes aériennes si le chien est transporté par avion.
22. Les chiens transportés dans des véhicules exposés ou ouverts, comme des motocyclettes, des camionnettes ou des camions à plate-forme, sont attachés à l'aide d'un dispositif de retenue approprié ou logés dans une cage fermée.



Section D.6 Considérations de in de vie et euthanasie

1. Les décisions concernant l'euthanasie sont prises conformément à un plan élaboré à l'avance avec un médecin vétérinaire.
2. Les employés qui assistent lors de l'euthanasie sont adéquatement formés dans la manipulation, la retenue, l'euthanasie et les procédures d'élimination appropriées.
3. Un chien est euthanasié sans tarder si un médecin vétérinaire détermine que la maladie ou la blessure, y compris un handicap mental ou physique, ne peut pas être corrigée jusqu'à un point où le chien est capable de retourner à une bonne qualité de vie.
4. L'euthanasie est réalisée par un médecin vétérinaire ou sous la supervision vétérinaire conformément aux lois provinciales. Si les situations préviennent un médecin vétérinaire de réaliser l'euthanasie rapidement (c.-à-d. le mauvais temps, l'emplacement géographique, une affection médicale soudaine ou à progression rapide), l'euthanasie par arme à feu est acceptable si elle est réalisée conformément à l'exigence 6 (ci-dessous) par des employés qui ont reçu une formation appropriée.
5. L'énoncé de position de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) sur l'euthanasie, les lignes directrices pour l'euthanasie des animaux domestiques en utilisant des armes à feu (*Guidelines for Euthanasia of Domestic Animals by Firearms*) de *La Revue vétérinaire canadienne* et les lignes directrices pour l'euthanasie de l'American Veterinary Medical Association (AVMA) sont respectées en ce qui concerne les méthodes d'euthanasie appropriées pour les chiens. Ces documents pourraient avoir force exécutoire en vertu des lois provinciales sur le bien-être animal.
6. La méthode utilisée pour l'euthanasie :
 - i. rend les chiens inconscients de manière irréversible le plus rapidement possible avec le moins de douleur, de peur et d'anxiété possible;
 - ii. produit des effets physiologiques et psychologiques indésirables minimaux sur le chien euthanasié et sur les humains et les animaux qui se trouvent dans la proximité immédiate;
 - iii. est sûre et produit un stress minimal pour l'opérateur et les assistants ou observateurs;
 - iv. a un impact écologique minimal.
7. La personne qui réalise l'euthanasie confirme que le chien est décédé.
8. L'élimination des restes animaux respecte les lois locales.
9. La manipulation des animaux morts a un impact minimal sur l'environnement et les autres animaux. Si les restes d'un animal sont enterrés ou incinérés, cette opération est effectuée de façon à minimiser le risque de contamination du sol, de contamination de l'eau et de cannibalisation.
10. Si les restes animaux ne sont pas éliminés immédiatement de manière adéquate, une installation d'entreposage appropriée, comme un congélateur verrouillé gardé sur place, pourra prévenir la décomposition et la cannibalisation de la carcasse.